

...bis

...bruxelles informations sociales

Décembre 2021
n°179

LES PRÉCARITÉS ÉTUDIANTES

CBCS 

CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

En partenariat avec

**LE
FOR
UM** BRUXELLES
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

Les précarités étudiantes

Dossier coordonné par Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl

| | |
|---|--------------------|
| PRÉCARITÉS ÉTUDIANTES, LE REFLET D'UNE SOCIÉTÉ À TRANSFORMER ! | #CONTEXTE |
| Edith - étudiante, 28 ans Témoignage | 5 |
| La précarité étudiante, de quoi parle-t-on ? Par Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl | 7 |
| Être étudiant et précaire : 'burn out' à haut risque ! Interview de Laurent Belhomme, responsable d'équipe et psychologue, PsyCampus | 12 |
| Les inégalités d'accès et de conditions de vie à l'Université Analyse de Joël Girès, sociologue et Juliette Paume, chargée de projet à l'Observatoire de la vie étudiante, ULB | 14 |
| UN DISPOSITIF D'AIDES DIVERS, FRAGMENTÉS, INSUFFISANTS | #COMPRENDRE |
| Sylvain - étudiant, 26 ans Témoignage | 23 |
| Aides & accompagnements existants : paroles de professionnels Interviews – 4 regards croisés | 26 |
| Infor Jeunes BXL : « L'étudiant précaire vit dans l'incertitude de ses droits » Le point de vue de François Deblander, coordinateur du service Information à Infor Jeunes Bruxelles et Karim Jguirim, juriste | 34 |
| Dans l'océan de la crise du logement bruxelloise, une planche de salut pour étudiants : une Agence Immobilière Sociale Explications avec Cédéric Doutrelepon, directeur de l'Agence Immobilière Sociale Etudiante | 36 |
| « Free Alma », une aide d'urgence et de proximité ! Reportage & explications avec Yannis Bakhouché, initiateur de l'Association pour la Solidarité Etudiante en Belgique (ASEB) et Fathia EL Hammouchi, intervenante sociale au Service social de la Haute Ecole Léonard de Vinci | 38 |
| COMMENT TRANSFORMER L'EXISTANT POUR L'AMÉLIORER ? | #AGIR |
| Caroline - étudiante, 26 ans Témoignage | 43 |
| La Street Law Clinic : " know your rights, claim your rights ! » Entretien avec Elise Dermine, professeure de droit du travail à l'ULB et fondatrice de la Street Law Clinic ; Antoine Grégoire, avocat et Sophie Gérard, chercheuse au Centre de droit public et social à l'ULB, coordinateurs de la clinique | 46 |
| Les précarités étudiantes – pointe de l'iceberg des précarités Analyse de Maxime Michiels, chargé d'étude et d'action politique, Ligue des Familles | 52 |
| « La précarité étudiante n'est pas une question de privilégiés ! » Interview de Lucas Van Molle, représentant de la Fédération des Etudiants Francophones (FEF) | 56 |
| CONCLUSION | |
| Changeons de paradigme ! Par Alain Willaert, CBCS asbl et Nicolas De Kuyssche, Forum - Bruxelles contre les inégalités | 60 |

Les pages intérieures de ce dossier sont imprimées sur du papier 100 % recyclé.

Bis n° 179 - Décembre 2021

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

Editeur responsable

M. Michel Roland
Rue Mercelis 27, 1050 Bruxelles
T. 02 511 89 59
info@cbcs.be / www.cbcs.be

Conseil d'administration

Ballant Catherine, Kesteloot Julie, Pettiaux Michel,
Piessens Aurélie, Roland Michel, Samii H. Yahyâ,
Vanderputten Pascale, Wispeninckx Valérie,
Zaitouni Fatima

Coordination du CBCS et de sa revue

Alain Willaert / awillaert@cbcs.be
Stéphanie Devlésaver / sdevlesaver@cbcs.be

Conception graphique, mise en page et production

Studio Witrouwen / www.witrouwen.be

Photos

Bertrand Vandeloise
<http://bertrandvandeloise.be/>

Collages et illustrations

Prisca Jourdain
<https://priscajourdain.com/>

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

ÉDITO

Précarités versus « machine infernale de politiques sociales dispersées »

Ce numéro se penche sur la précarité étudiante. Ou plutôt sur « les précarités étudiantes ». Problématique faussement simple et certainement pas nouvelle, elles ont été parmi celles mises sous les projecteurs durant la crise Covid. Sans pour autant répondre à toutes les questions : **Qui sont-ils, ces étudiants dits « précaires » ? D'où viennent-ils ? Quels sont les principaux constats en termes d'accompagnement social, les obstacles, mais aussi les pistes de solutions ?**

Le CBCS a investigué auprès des principaux concernés : trois étudiants livrent leur témoignage presque en s'excusant d'être à la frontière de la pauvreté. Et derrière leur voix, beaucoup d'autres ont préféré se taire : comme cet étudiant étranger rencontré sur son vélo Deliveroo où honte et gêne se lisaient sur son visage. Ou bien ces jeunes contactés via une assistante sociale ou encore rencontrés sur les réseaux sociaux, qui ont dit « oui, peut-être ». Et finalement, « non, je ne préfère pas »... Nous avons alors poursuivi notre enquête auprès des différents professionnels qui gravitent autour d'eux : responsables de service social dans l'enseignement supérieur, dans un CPAS, psychologue dans un Service de Santé Mentale, juriste dans un service d'aide aux étudiants,... Des chercheurs ont aussi contribué à éclairer le sujet. Objectif : offrir des regards croisés, apporter certains éléments d'analyse pour faire avancer la réflexion et contribuer à transformer la situation actuelle.

Parce que, sous cette pointe de l'iceberg des étudiants précaires se cache la machine infernale de politiques sociales dispersées, fragmentaires, aux règles obscures qui participe à reproduire et à aggraver les inégalités sociales pour une bien plus large part de la population.

Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl

Le dossier fait suite aux débats menés lors de la journée « L'autre crise : 80.000 étudiants précaires » (15/10/2021). Le présent dossier et le colloque ont été élaborés et organisés en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités.



ÉTUDIANTES
EN DANGER



PRÉCARITÉS ÉTUDIANTES, LE REFLET D'UNE SOCIÉTÉ À TRANSFORMER !

La précarité étudiante dans l'enseignement supérieur, si on y jette un coup d'œil distrait, peut sembler sans grand intérêt : le sujet concerne seulement une partie de cette déjà "petite" portion d'environ 4% de la population étudiante en Wallonie et à Bruxelles.¹ Les chiffres manquent cruellement à son propos. Et ce public serait, finalement, relativement favorisé par rapport à tous les autres qui ne passeront jamais la porte d'un établissement d'enseignement supérieur !

Alors, à quoi bon s'y intéresser ?

Si on prend le temps de gratter un peu et qu'on aborde le débat, non par sa finalité, mais par ses origines, on découvre alors un sacré paysage !

Des zones grises et désertiques de non-accès aux droits, des frontières arides de reproduction d'inégalités sociales et économiques, mais aussi des archipels d'accompagnements social, des îlots de débrouilles, ...

C'est cette expédition-là que nous avons décidé d'entreprendre à travers ce dossier. Mais avant tout, retour sur la définition de précarité, sur la non-démocratisation de l'enseignement supérieur et l'éclatement des aides. (lire pp. 7-11)

Pour aller au-delà de la surface visible des précarités étudiantes et penser le changement, munis de ces éléments de contexte.

¹ Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Rapport final, Van Cutsem M. et al., avril 2019, p.29.

#CONTEXTE



EDITH* – ÉTUDIANTE, 28 ANS

*Prénom d'emprunt

PARTIE I - L'ENFANCE

Je m'appelle Edith, j'ai 28 ans, je suis Bruxelloise et je fais partie de la première génération de Congolais nés à Bruxelles. Fin des années septante, mon père est arrivé en Belgique avec une bourse pour faire sa thèse. Il était comme un espoir au Congo. Et ma maman l'a rejoint pour regroupement familial. Elle a fait des petits jobs au noir, comme auxiliaire de vie, cuisinière,...

J'ai grandi dans le haut des Marolles, avec mes 3 frères, 2 grands et un petit. Grâce à ma maman qui n'était pas du tout dépendante – mon père a été assistant social pendant 3 ans, puis au chômage – on n'a jamais manqué de rien. Aussi loin que je me souviens, j'ai cette image de ma maman qui travaille comme pas possible et qui met tout de côté pour qu'on vive décemment. Elle a fait en sorte qu'on ne reste jamais à la maison : on partait souvent en colonie de vacances, on a toujours fait des activités et des stages sportifs, ... C'était une chance parce qu'on a pu y rencontrer un tas de personnes.

«MAMAN NOUS A PERMIS DE METTRE LA PRÉCARITÉ DE CÔTÉ»

À la maison, c'était un peu compliqué : mes parents ont divorcé quand j'avais 12 ans. À l'école, **j'avais un comportement assez rebelle...** Je n'étais pas « méchante », mais c'était sans doute une accumulation de beaucoup de choses : j'avais besoin d'être le « clown » de la classe, de faire rire les autres. J'avais aussi un problème avec l'autorité, j'avais un grand frère « tyran » à la maison. Dès que je me disputais avec mes frères, maman trouvait un mot, à mon retour de l'école, dans mon journal de classe. Je fréquentais un établissement scolaire, au centre de Bruxelles, je travaillais très bien – quasi toujours dans les premières de la classe – mais je « foutais la merde »... Maman, très chrétienne, en a parlé à l'abbé Van der Biest¹, qui a proposé qu'on aille en internat, moi et mon frère qui « dealait »... Ce n'était plus possible que l'on reste à Bruxelles, selon maman, on avait trop de « mauvaises fréquentations ». Changement de cadre : direction l'internat à Maredsous. Après 2 ans là-bas, en 3^{ème} et 4^{ème} secondaires, je suis renvoyée de l'internat. Retour à Bruxelles. À nouveau, c'est l'abbé Van der Biest qui nous oriente vers un collège à Uccle où j'ai fini ma scolarité.

Pendant toute cette enfance, maman nous a permis de mettre la précarité de côté. Je n'ai jamais manqué de rien, j'étais comme une « reine », même si je voyais bien que mes amies s'habillaient chez Zara et nous, chez DOD ou au marché.

PARTIE II - PARCOURS ÉTUDIANT

Remise en question et « cheminement de la médiocrité »

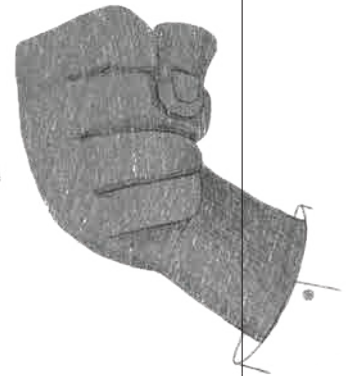
Au début de mes études supérieures, je ne savais pas qui j'étais, je ne savais pas ce que je voulais... Même si j'ai eu accès à une bourse d'études, j'avais toujours besoin d'argent de poche. J'ai commencé à travailler à mi-temps, un peu partout : dans la vente, l'Horeca, ... J'ai quasiment fait toutes les boutiques et les restaurants de Bruxelles ! **Pour moi, c'était tout simplement impossible de combiner les études et le travail : ce sont deux mondes si différents !** D'un côté, cela donne une motivation : « je ne voulais pas être vendeuse ! », mais au niveau temporel et physique, quand tu rentres à 18h complètement crevée, c'est difficile de se mettre à étudier. Épuisée, tu n'as pas la tête à te mettre dans les bouquins ! Et au moment des examens, impossible d'annoncer à son employeur – « finalement, je ne peux pas venir cette semaine ! ». Mes amis, soit au CPAS, soit dont les parents subvenaient à leurs besoins pour leurs études, partaient avec un avantage : ils pouvaient juste se concentrer sur leurs études. Alors que moi, j'avais vraiment la tête ailleurs... Si c'était à refaire...

Mais voilà, j'ai raté mon année et je me suis rendu compte que ce n'était pas la fin du monde. Je suis un peu rentrée « dans ce cheminement de la médiocrité », comme j'aime le dire (rires) : on rate une deuxième fois, une troisième fois ! J'ai fait 2 ans en sciences po. J'étudiais juste les cours que j'aimais bien, à savoir 75% des cours, mais cela ne fonctionne pas comme ça !

«L'AIDE DU CPAS, C'EST RÉSERVÉ AUX PERSONNES QUI EN ONT ABSOLUMENT BESOIN... DONT JE FAIS PARTIE!»

Du coup, j'ai voulu devenir journaliste (mode) : j'ai réussi en 1^{ère}, 2^{ème}, mais après, je n'ai pas terminé. Je suis partie dans une école wallonne de journalisme et je n'ai pas du tout aimé. J'avais cette sensation que mes priorités n'étaient pas du tout en ordre ! J'ai l'impression d'avoir perdu du temps, surtout quand je me compare à mes amis.

→ Lire page suivante



1 Surnommé « le curé des Marolles ». Source : <https://fr.wikipedia.org/>

Crise covid & aide sociale

Actuellement, **je termine mon bachelier dans une école de promotion sociale en relations publiques**. Enfin, j'ai l'impression de savoir un peu plus où je suis, où j'irai. Avant le confinement, en mars 2020, j'habitais encore chez ma maman : « maintenant, tu dois penser à ton avenir : soit tu travailles soit tu te consacres à tes études ! », m'a-t-elle lancé, tout en ne m'aidant plus financièrement. J'ai alors demandé de l'aide au CPAS, ce qui me permet de me concentrer sur mes stages et mes études. Ce n'était pas une démarche si évidente, **pour moi, c'était réservé aux personnes qui en avaient absolument besoin... Je me rends soudain compte que j'en fais partie !**

J'ai eu de la chance – j'ai « profité » de la situation (crise Covid et confinement, ndlr) pour être aidée. J'étais momentanément chez une amie parce que je me disputais, même physiquement, avec maman, cela n'allait plus. Le CPAS ne pouvait pas venir contrôler ma situation. Du coup, j'ai été directement aidée. Et j'ai très vite trouvé un kot avec une terrasse (470 euros/mois avec charges), j'ai vraiment de la chance. Je suis hyper reconnaissante envers le CPAS de m'aider à hauteur de plus de 1000 euros par mois, c'est énorme ! D'un autre côté, je me dis que j'ai quand même travaillé depuis mes 16 ans... **Et je me rends compte que ce n'est vraiment pas suffisant ! Mon père m'aide, moi et mon petit frère, à hauteur de 100 à 200 euros tous les 2 mois. Sinon, c'est hyper difficile de joindre les 2 bouts :** en plus du loyer (470 euros/mois), pour une bonne connexion Internet et le téléphone, c'est le forfait maximum (80 euros/mois), il faut manger, etc. (la santé, c'est 135 euros annuel, les transports sont gratuits via le CPAS, ndlr). Concernant le coût des études, j'ai eu une mauvaise surprise : je pensais que le CPAS allait m'aider, mais j'ai appris que je devais d'abord faire la demande au service social de l'école. Je n'étais pas inscrite les 2 premiers mois, je ne savais pas, s'en est suivi toute une bagarre administrative pour me faire réinscrire. J'ai failli être désinscrite, c'était horrible ! Avant l'aide du CPAS, j'ai travaillé 2 ans pour payer le minerval. Nous étions plusieurs étudiants à être dans le cas. Je n'ai pas trouvé de soutien du côté de l'école de promotion sociale, c'est même plutôt le contraire... Mais c'est ma dernière chance, donc je m'accroche !

Je suis maintenant en 4^{ème} année : il me reste encore deux cours, mon Travail de Fin d'Etudes et un stage de 6 mois. Je devrai juste me serrer la ceinture 2 ou 3 mois pour payer un dernier minerval. A partir de 25 ans, on est déjà considéré comme étant adulte pour le CPAS, ce que je comprends, c'est donc vraiment ma dernière chance !

PARTIE III – PERSPECTIVES & RETOUR SUR EXPERIENCE

Dès que je termine mes études, je trouve un travail pour ne pas rester au CPAS - j'ai eu la chance de faire des beaux stages durant mes études, ce qui peut m'aider dans ma recherche d'emploi – et même avec un 35 heures dans la vente ou dans l'Horeca, je toucherai davantage ! En parallèle, je souhaite entamer un master en management, mais en cours du soir, plus jamais en cours

du jour ! C'est une formation très large, mais qui, je pense, peut m'aider : apprendre à gérer des budgets, davantage sur le terrain. Pour le moment, je ne suis pas en couple et je n'ai pas d'enfant, donc je peux encore me le permettre. **Pour me rattraper et être fière de moi !**

« AU FOND, ON EST PLUS PROCHE DE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE QU'ON NE LE CROIT »

Avec du recul, si j'avais un message à dire à la Edith qui sort de secondaires et qui entame ses études, c'est ceci : « apprend à gérer ton argent et fais-toi aider par tes parents, que ce soit financièrement, mais aussi émotionnellement, humainement ! ».

Entre la fin des secondaires et le choix des études supérieures, on est totalement lâché et on ne sait pas quoi faire avec tant de liberté. On a besoin d'être guidés. Malgré des parents qui me poussaient à faire des études, je manquais de confiance en moi à cet âge-là ! Et c'est un moment qui peut durer longtemps... La bourse, c'est bien, mais c'est 1000 euros que tu reçois au milieu de l'année : moi, personnellement, je l'ai mise dans mon ordinateur la 1^{ère} année. L'année d'après, pour un téléphone et des chaussures de sport... A refaire, je mettrais davantage de côté pour avoir un peu de réserve durant l'année et ne pas devoir travailler les jours de semaine. Quand tu travailles, tu rates un cours, deux cours : « tu travailles pour tes études ou pour pouvoir aller boire un verre avec tes amis ? »...

A refaire, j'irais plus vite demander de l'aide au CPAS. Aujourd'hui, cela m'aide clairement : j'ai réussi en 1^{ère} session parce que je n'avais que les études sur lesquelles me concentrer ! **Ou bien, c'est peut-être juste moi qui ne sais pas bien gérer travail et études ?** Parfois, je me pose encore la question... Chapeau à ceux qui y arrivent, mais je ne sais juste pas comment ils font... **Au fond, on est plus proche de la précarité étudiante qu'on ne le croit.** Je dirais à tous les étudiants qui viennent de la classe moyenne ou prolétaire : « faites attention, renseignez-vous sur toutes les aides qui existent. Et soyez fort ! Parce qu'il en faut de la force psychologique, financière, ... ». Pour ma part, je crois que je vois enfin le bout du tunnel !

LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Parce que l'étudiant est avant tout un citoyen semblable aux autres dont « le statut et les conditions de vie sont à l'image de la société »¹, diverses et variées, nous préférons parler « des précarités étudiantes » plutôt que d'une seule et unique précarité. Les témoignages d'Edith, Sylvain et Caroline, trois histoires singulières, mais communément reliées par des obstacles à « être étudiant », viennent le confirmer.

A travers eux, on prend le temps de s'attarder sur cette petite portion d'étudiants précarisés - qui ne cesse d'augmenter ! - qui met en lumière les failles de notre système de protection sociale (difficultés financières sans mécanisme de sauvetage, problèmes pour se loger, se nourrir,...). Et qui reproduira trop souvent de mêmes obstacles dans leurs vies d'adulte : difficultés d'accès au marché du travail, contrats de travail temporaires et faibles salaires, non-accès aux allocations de chômage, etc. (lire J. Girès, J. Paume, p.14)

A partir des précarités étudiantes, ce sont les questions des **inégalités sociales et de l'accès aux droits qui sont réinterrogés. Avec cette question, à la clé : quels rôles peuvent jouer le travail social et les politiques sociales pour tendre**

**« QUELLE DÉFINITION
DONNERIEZ-VOUS À LA
"PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE" ?
... LA COLLE ! »**

vers une société plus juste et plus égalitaire ? C'est à partir de cette réflexion que le CBCS et le Forum - Bruxelles contre les inégalités ont organisé l'événement « **L'autre crise : 80.000 étudiants précaires, on fait quoi ?** »², le 15 octobre 2021. Une journée d'ateliers et de conférence-débat qui a rassemblé à la fois **des acteurs d'établissements scolaires et des acteurs du social-santé**. L'objectif ? Croiser les regards à partir de ces professionnels qui accompagnent l'étudiant précarisé, mais qui ont trop rarement l'occasion de se rencontrer pour faire émerger des pistes et améliorer leur situation en tant que citoyen. Mais avant de se plonger dans le cœur du sujet, revenons sur **trois constats**, essentiels pour comprendre les obstacles, enjeux et perspectives qui se dégagent au fil des pages de ce dossier :

- 1 • Précarités étudiantes, une définition insaisissable
- 2 • Non-démocratisation de l'Enseignement supérieur
- 3 • Eclatement des aides, sous-financement et responsabilisation de l'étudiant.

CONSTAT N°1

Précarités étudiantes, une définition insaisissable

Lors des interviews réalisées pour ce dossier, inlassablement, nous avons posé cette question : « quelle définition donneriez-vous à la « précarité étudiante » ?... **La colle ! Nous avons eu droit à toute une série d'ébauches de définition**, mais aussi à beau-

→ Lire page suivante

Coup de projecteur sur 3 aides financières existantes

On l'a vu, les aides sont dispersées, fragmentées. Ce n'est pas l'objet de cette revue d'en dresser un panorama exhaustif. Mais pour faciliter la compréhension de la problématique de la précarité étudiante, voici un focus sur trois aides majeures et leurs conditions d'octroi : l'allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles, appelée plus communément 'bourse d'études' ; les aides financières des services sociaux des établissements scolaires et le revenu d'intégration sociale du CPAS.

Lire pp. 8-9

coup de dérobades : « c'est que, ce n'est pas notre porte d'entrée de travail, même si elle fait partie de notre public... », « j'ai toujours été mal à l'aise avec cette question »,...

Au fond, les différents acteurs du social font le même constat que les chercheurs (Etude, pp.37-44). En réalité, la définition de la « précarité » se révèle plutôt problématique. Dans l'usage quotidien, le terme de « précarité » est presque systématiquement employé de manière équivalente à celui de la « pauvreté ». Il a également tendance à parfois se substituer à ceux d'« exclusion », de « misère » ou encore de « marginalité ». Pourtant, bien qu'elles rendent toutes compte d'un certain nombre de phénomènes sociaux, ces expressions courantes réfèrent à des réalités bien différentes³.

Le terme « précarité », en d'autres mots, on croit le connaître et, en même temps, il nous échappe... Il se dévoile, en partie, derrière les mots des étudiants qui témoignent dans les pages de ce dossier : pour Edith, « l'aide du CPAS était réservée aux personnes qui en avaient absolument besoin », avant de se rendre soudain compte qu'elle est « plus proche de la précarité étudiante qu'elle ne le croit ». Ou à travers cette confiance de Sylvain qui réalise que, depuis ses déboires avec le CPAS, « toute cette énergie déployée pour faire valoir [ses droits] n'est pas naturelle. Et Caroline qui constate qu'avant le divorce de ses parents, elle n'avait aucun lien avec la précarité. Et puis, « boum ! Les budgets ont été divisés par deux ! ». Voilà qu'apparaissent quelques particularités de la physionomie générale de la précarité : contrairement à son acolyte « pauvreté », elle traduit « une situation provisoire, une transition vers une meilleure ou pire condition. (...) La précarité doit donc être considérée comme un facteur de risque de pauvreté. (...) Elle intègre l'évaluation d'un « risque potentiel » pour la population repérée comme précaire de **basculer dans une situation de pauvreté. La précarité renvoie nécessairement à une situation d'instabilité, elle-même porteuse d'une incertitude quant à l'avenir. (...) Au même titre que la pauvreté, la précarité est multidimensionnelle.** (...) les notions de « pauvreté » et de « précarité » coexistent, tout en se recoupant : la pauvreté est le produit de précarités cumulées, **le résultat de l'échec ou de l'insuffisance des mécanismes de lutte contre la précarité.**

« L'OBJECTIF? CROISER LES REGARDS À PARTIR DE CES PROFESSIONNELS QUI ACCOMPAGNENT L'ÉTUDIANT PRÉCARISÉ »

Quand l'étudiant ne dépend plus de sa famille, mais d'heures de jobs à enfiler sur la semaine et/ou de sollicitations à entreprendre, notamment vers le dernier rempart de la sécurité sociale ; et quand ce dernier rempart ne répond pas, on ne peut que constater l'échec des politiques sociales. Sylvain, le résume en ces mots : « Lors de la première vague de Covid-19, quand on parlait dans tous les médias des 'invisibles', je me suis vraiment senti concerné. Encore aujourd'hui, je ne suis dans aucun circuit de la sécurité sociale ! »

CONSTAT N°2

Une non-démocratisation de l'enseignement supérieur

« Mes amis, soit au CPAS, soit dont les parents subvenaient à leurs besoins pour leurs études, partaient avec un avantage : ils pouvaient juste se concentrer sur leurs études. Alors que moi, j'avais vraiment la tête ailleurs... » (Lire témoignage d'Edith, p.5)
« De larges inégalités sociales structurent la société belge qui se traduisent inévitablement par des conditions de vies étudiantes inégales ». J. Girès et J. Paume, dans leur contribution p.14, proposent de mesurer à quel point **les inégalités socio-économiques entre les familles se traduisent en inégalités entre les étudiant-es.**

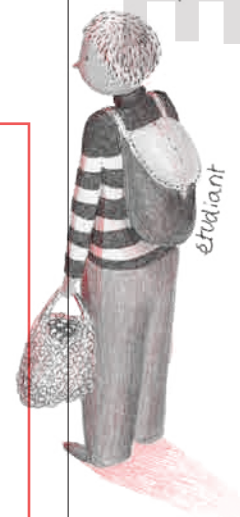


L'allocation d'études

L'allocation d'études est une aide financée octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux étudiants de condition peu aisée, notamment de l'enseignement supérieur. Les allocations d'études ne sont pas octroyées automatiquement, mais sont conditionnées par différents critères, tels que la finançaibilité, l'âge, la situation financière, le cursus académique et la nationalité de l'étudiant(e). Pour analyser la situation financière des étudiants candidats et déterminer s'il convient ou non d'attribuer une allocation d'études, la Direction des Allocations et Prêts d'Etudes (DAPE) se base sur une grille d'analyse structurée selon des plafonds de revenus maxima et minima, en fonction des personnes à charge du ménage. Certains contestent ce seuil pour des raisons purement administratives ; d'autres pour des raisons de conviction : ceux-ci estiment qu'il s'agit d'une « exclusion des plus pauvres » cachée derrière le prétexte d'une « lutte à la fraude ». Autre aspect vivement critiqué : les délais de traitement des dossiers. Les étudiants ne connaissent ni la décision ni le montant éventuel de leur bourse pendant un long laps de temps. La gratuité temporaire sonne dès lors comme un glas au-dessus de leur tête.



#CONTEXTE



Ces inégalités sociales ont bien entendu des conséquences directes sur la capacité des étudiant-es à s'impliquer dans leurs études. Comment être dans de bonnes conditions pour réussir lorsque l'on ne possède pas les moyens d'acheter le matériel scolaire ou informatique adéquat? Quand on vit dans un stress permanent de recherche d'un logement ou d'une demande d'allocation d'études qui reste sans réponse? (lire encadré) Quand on est épuisé par les 10 heures de job enfilés dans la semaine?... Si un constat fait l'unanimité, c'est bien celui de la non-démocratisation de l'enseignement supérieur: «Face aux défis de la paupérisation de la société, il est attendu de l'enseignement supérieur qu'il agisse en tant qu'« ascenseur social ». Pourtant, il est régulièrement pointé pour son caractère socialement inégalitaire: alors qu'une de ses raisons d'être est l'**émancipation individuelle des jeunes**, il est critiqué pour engendrer une reproduction des inégalités sociales plutôt que de permettre à ceux-ci de graver les échelons». (Etude, p.34)

«COMMENT ÊTRE DANS DE BONNES CONDITIONS POUR RÉUSSIR QUAND ON EST ÉPUIsé PAR LES 10 HEURES DE JOB ENFILÉS PAR SEMAINE?»

Les aides financières des services sociaux des établissements

De nombreux étudiants, qu'ils bénéficient d'une allocation d'études ou pas, sollicitent une aide financière auprès du service social de leur établissement d'enseignement supérieur. Cette aide est rendue possible grâce à l'octroi, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de subsides sociaux annuels aux établissements. Ces subsides sociaux sont calculés sur base du nombre d'étudiants finançables au sein des établissements. Leurs montants diffèrent selon le type d'établissement. Dès lors, un(e) étudiant(e) ne vaut pas un(e) autre en ce qui concerne le financement des besoins sociaux des étudiants. Tout comme pour les bourses d'études, l'étudiant(e) demandeur(euse) doit respecter un certain nombre de conditions pour bénéficier d'une aide auprès du service social. Critères d'attribution et décisions d'octroi des aides font l'objet d'une délibération du « Conseil social » de chaque établissement. Puisqu'il n'y a pas de règles valables pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, il existe une très grande hétérogénéité des conditions d'accès aux aides financières émanant des services sociaux. Par conséquent, des différences de traitement sont observables entre les établissements.

→ Lire page suivante

Plutôt qu'à une disparition des inégalités, M. Michiels, Chargé d'étude à la Ligue des Familles souligne leur déplacement (lire p.52) : « sur les 30 395 étudiants entrés en premier bloc, en Haute Ecole, en 2017-2018, seuls 12 507 seront diplômés après 3 ans. Ainsi, si de plus en plus d'étudiants ont l'occasion de démarrer des études supérieures, le chemin jusqu'au diplôme reste très sélectif. Lorsqu'on sait que les étudiants qui travaillent pour payer leurs études ont 43% de chances supplémentaires de rater, difficile de ne pas faire le lien avec la précarité étudiante ».

Ces inégalités de réussite induisent **un sentiment de honte face à l'échec et de responsabilisation individuelle** : « je souhaite entamer un master en management (...) pour me rattraper et

« CES INÉGALITÉS DE RÉUSSITE INDUISENT UN SENTIMENT DE HONTE FACE À L'ÉCHEC ET DE RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE »

être fière de moi ! », témoigne Edith. Après, « **c'est peut-être fier moi qui ne sais pas bien gérer travail et études ? Parfois, je me pose encore la question... Chapeau à ceux qui y arrivent, mais je ne sais juste pas comment ils font** », confie-t-elle.

Le revenu d'intégration sociale du CPAS

Il existe un certain nombre de conditions à respecter pour être considéré comme « étudiant(e) de plein exercice » au sens du droit à l'intégration sociale, notamment avoir épuisé ses droits aux prestations de sécurité sociale. Cela signifie que qu'il doit avoir fait valoir le droit aux allocations familiales et le droit à une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Se pose la question du rôle du CPAS dans l'orientation académique du jeune qui devrait revenir logiquement à l'établissement d'enseignement supérieur qui dispose bien souvent de multiples outils pour ce faire. Autre difficulté : incompréhension du décret Paysage de la part des CPAS. Ce décret a modifié leur pratique concernant l'octroi ou la prolongation d'un statut étudiant (réussite ou échec de l'étudiant). Le constat est sans appel : tant en Wallonie qu'à Bruxelles, les étudiants sont de plus en plus nombreux à demander de l'aide au CPAS.

CONSTAT N°3

Un éclatement des aides et un sous-financement aux effets pervers

Lors de l'événement du 15 octobre, « L'autre crise : 80.000 étudiants précaires, on fait quoi ? », « Lucas Van Molle, représentant de la Fédération des Etudiants Francophones (lire interview p.56), a dénoncé combien, **actuellement, l'étudiant précaire doit être le secrétaire de sa propre situation**. Il existe un tel éclatement des aides sociales qu'il doit entreprendre des démarches multiples pour, d'une part s'y retrouver dans les aides auxquelles il a droit et, d'autre part, tenter de les obtenir :

« Une inefficience du système global d'aide financière est à mettre en évidence, en raison d'une grande hétérogénéité des pratiques et logiques des acteurs, par ailleurs professionnels et cohérents dans leur domaine. Faut de interconnexion entre eux et de règles précises ou harmonisées, les procédures, les conditions d'octroi, les montants, les modalités de versement et même les traitements des demandes ne sont pas harmonisés, créant par conséquent des différences de traitement entre les étudiants d'un acteur à l'autre. **Cette illisibilité engendre l'obligation pour l'étudiant.e d'introduire des demandes parallèles avec des dossiers distincts. La complexité des procédures administratives peut engendrer un renoncement à l'aide** » (Etude, pp.75-76).

Pour comprendre cette disparité des aides, un coup d'œil sur le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, lui-même caractérisé par « une organisation institutionnelle complexe » est éclairant : **6 universités, réparties en 2 réseaux, 19 Hautes Ecoles appartenant quant à elles à 3 réseaux, eux-mêmes subdivisés en plusieurs catégories. A cela s'ajoute 16 écoles supérieures des Arts, appartenant à 3 réseaux...** Bien que tous financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'existe pas d'harmonisation globale de fonctionnement entre tous ces établissements.

A cela s'ajoute un **système de financement dit de l'« enveloppe fermée »** : à partir d'une somme allouée à l'enseignement supérieur et fixée par décret, les établissements se voient accorder un budget précis, non réévalué en fonction de la croissance économique du pays. « Cette subvention plafonnée est répartie entre les établissements en fonction de leur nombre d'étudiants ». L'étude rappelle qu'en l'espace de deux décennies, « le nombre d'étudiants a fortement augmenté (plus de 35%) » sans qu'il y ait une réponse structurelle apportée, « conduisant mécaniquement à un sous-financement, voire à un « définancement » de l'enseignement supérieur ». **Avec deux effets pervers pointés** : « une logique de concurrence exacerbée entre les établissements, cherchant à tout prix à faire croître leur population afin de stabiliser ou d'augmenter leurs allocations » d'une part ; « la détérioration progressive de l'encadrement des étudiants dans leurs cursus en raison de cette enveloppe fermée », d'autre part. (Etude, p. 27)



© Bertrand Vandecise — Manifestations étudiantes à l'U.B., mars 2021

« ACTUELLEMENT, L'ÉTUDIANT PRÉCAIRE DOIT ÊTRE LE SECRÉTAIRE DE SA PROPRE SITUATION »

Ces deux effets induits par le définancement soulignent l'urgence de « considérer les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur comme un investissement sociétal » : « Une formation de l'enseignement supérieur peut être considérée comme « un investissement, aussi bien pour les étudiants que pour les pouvoirs publics et la société dans son ensemble ». Pour les pouvoirs publics, les bénéfices directs et indirects peuvent représenter presque cinq fois la mise de départ », rappelle l'étude sur les conditions de vie des étudiants. (p.28)

L'actuelle Ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny (MR), a insisté, en clôture de l'événement du 15 octobre 2021 que le refinancement de l'enseignement supérieur était en marche, mais avec les marges de manœuvre que permettent cette enveloppe fermée : 50 millions d'euros supplémentaires en 2022, 70 millions en 2023, 80 millions en 2024... Et une promesse

d'augmentation du taux d'encadrement par étudiant. Elle compte travailler à partir de 3 leviers d'action : les allocations d'étude, les subsides sociaux et le minerval. A suivre, donc.

A présent, munis de ces éléments de contexte, nous voilà prêts à « gratter » la surface visible des précarités étudiantes pour les comprendre et penser le changement.

-
- 1 Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Rapport final, Van Cutsem M. et al., avril 2019, p.8. La plupart des éléments théoriques de cette introduction proviennent de cette étude (223 p.) Commanditée par le précédent Ministre de l'enseignement supérieur, J.C. Marcourt (PS), elle constitue une ressource incontournable sur la question, même si les chercheurs regrettent le manque de données suffisantes pour apprécier finement cette réalité des conditions de vie étudiante à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - 2 Actuellement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on estime que plus d'un étudiant sur trois peut être qualifié de précaire. Ce qui équivaut, très approximativement, à 80.000 individus, d'où le titre de l'événement.
 - 3 Lire à ce sujet l'excellent entretien « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie », Serge Paugam, Guillaume Le Blanc, Sandrine Rui, Presses Universitaires de France, « Sociologies ». Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-sociologie.htm>

ÊTRE ÉTUDIANT ET PRÉCAIRE : 'BURN OUT' À HAUT RISQUE !

Le service d'aide psychologique PsyCampus¹, une maison de maître bruxelloise comme une autre, se situe à deux pas de l'Université Libre de Bruxelles sans s'y intégrer complètement. A juste distance géographique, la bâtisse semble signifier qu'entre ses murs, la discrétion est assurée.

« La précarité est loin d'être la porte d'entrée de nos discussions », précise toutefois Laurent Belhomme, coordinateur. Depuis 23 ans, il observe, écoute, échange avec les étudiants.

Dans son bureau, mais aussi hors les murs. D'une parole à l'autre, les jeunes retissent les fils de leur histoire : entre fragilités psychologiques, épuisement physique, inconfort de vie, ... Dans un espace vierge de toute injonction. Entretien.

BIS: En tant que psychologue, quel est votre regard sur la précarité étudiante ?

Laurent Belhomme: La précarité est un facteur fragilisant à considérer parmi d'autres. Elle s'inscrit dans une logique d'intersectionnalité² : si vous êtes un étudiant en situation de précarité avec un handicap, éventuellement racisé, ... Les intersections s'empilent et le jeune est mis en difficulté au-delà de ce à quoi il est capable de faire face. **La précarité est un des aspects qui va faire peser dans la balance.** C'est en cela qu'elle rejoint la santé mentale.

Comment les étudiants abordent-ils cette question de la précarité ?

Ils ne viennent pas ici pour réfléchir à comment mettre en place une aide matérielle ! Ils viennent plutôt pour nous parler d'un épuisement, d'un sentiment de tristesse, de solitude... Nous réfléchissons ensemble pour tenter de comprendre sa situation.

D'où provient cet état de mal-être ?

Plus souvent que par le passé, nous constatons qu'il est lié à une situation matérielle difficile **sans que le lien soit fait par l'étudiant lui-même avec sa situation de précarité !** Par exemple, un jeune va nous confier : « Je viens vous voir parce que j'ai vécu une rupture affreuse, je n'arrive pas à récupérer, je pleure tout le temps ». Au fil de quelques séances, on se rend compte que c'est un étudiant qui vit dans une situation matérielle très difficile, qui travaille tout le temps. Cette relation, c'était l'élément qui l'aidait à tenir le coup.

Comme si leur situation de précarité et leur état psychologique n'étaient pas liés...

Oui, et la société n'aide pas à faire le lien entre les deux.

Imaginez que l'étudiant vous explique : « cette année, ça y est, j'ai trouvé un job, le CPAS m'aide, je peux enfin souffler ! Et malgré tout, je ne sais pas ce qui se passe, je n'arrive pas à travailler, je suis débordé, je m'en veux, j'ai l'impression de ne pas être fait pour ce type d'études, les autres y arrivent... »

« LA PRÉCARITÉ EST UN FACTEUR FRAGILISANT À CONSIDÉRER PARMI D'AUTRES »

La société va lui renvoyer cette idée. Mais quand vous décomposez la situation, **cet étudiant traîne de multiples casseroles derrière lui** – histoire relationnelle difficile, maladies, traumas, inquiétudes pour des proches, ... - ce qui demande une certaine forme de ressources et d'investissement pour pouvoir contenir, accueillir ces difficultés.

En d'autres termes, il serait plus proche d'une forme de « burn out » qu'un autre...

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne va pas aller de l'avant ! **Il est obligé de jouer avec la limite ou de renoncer. Mais si un imprévu vient s'ajouter, il a plus de risque de basculer dans le rouge.** En réalité, affronter des difficultés crée du potentiel et des ressources : s'adapter à des situations difficiles permet de développer des forces très importantes. Mais si on s'en tient uniquement à cette lecture, **on fait fi des blessures et des cicatrices antérieures qui l'ont déjà contraint à puiser dans ses ressources...**

Ce serait réduire toute situation au « quand on veut, on peut ! »...

On ressent que ce leitmotiv est déjà bien intégré par les étudiants qui posent souvent un regard dénigrant sur leurs propres difficultés. **Or ce serait malhonnête de dire qu'il y a égalité**

des chances. La précarité a beaucoup augmenté parce que la population étudiante s'est diversifiée : les étudiants viennent aujourd'hui de divers endroits du monde, de toutes les classes sociales, des plus modestes aux plus favorisées, de tous bords politiques, etc. Une lecture positive est de dire « les étudiants en situation précaire ont maintenant accès aux études supérieures »... Mais l'étudiant qui doit avoir un job pour subvenir à ses besoins et trouver un lieu de vie - et éventuellement pouvoir envoyer de l'argent à sa famille à l'étranger - **n'est absolument pas dans la même situation que celui qui peut se concentrer avant tout sur ses études !**

Et la crise Covid-19 n'a fait qu'accentuer cet écart de situation...

Forcément, avec la perte de leurs jobs, c'est devenu ingérable pour toute une série d'étudiants. Depuis, nous avons plus de demandes en situation de crise : quelque chose qui craque et soudain, la personne n'est plus capable de faire face. Comme si ce n'était plus possible de rester sur tous les fronts. Ou alors, ils ont tenté de le faire et quelque chose a cédé sous la forme de dépressions ou de formes plus agitées.

D'après les résultats d'enquête auprès d'étudiants, 50% se disent en dépression...

Cela ne veut pas dire que c'est toujours une dépression en termes cliniques, mais cela montre une tendance à la **généralisation d'un mal-être**. Les 4 dernières années avant la crise Covid-19, nous avons eu une augmentation des demandes de 70 % du public de manière globale, pas seulement étudiante. Auparavant, les chiffres augmentaient de manière linéaire, ici c'est exponentiel !

Que faites-vous pour accompagner le jeune ?

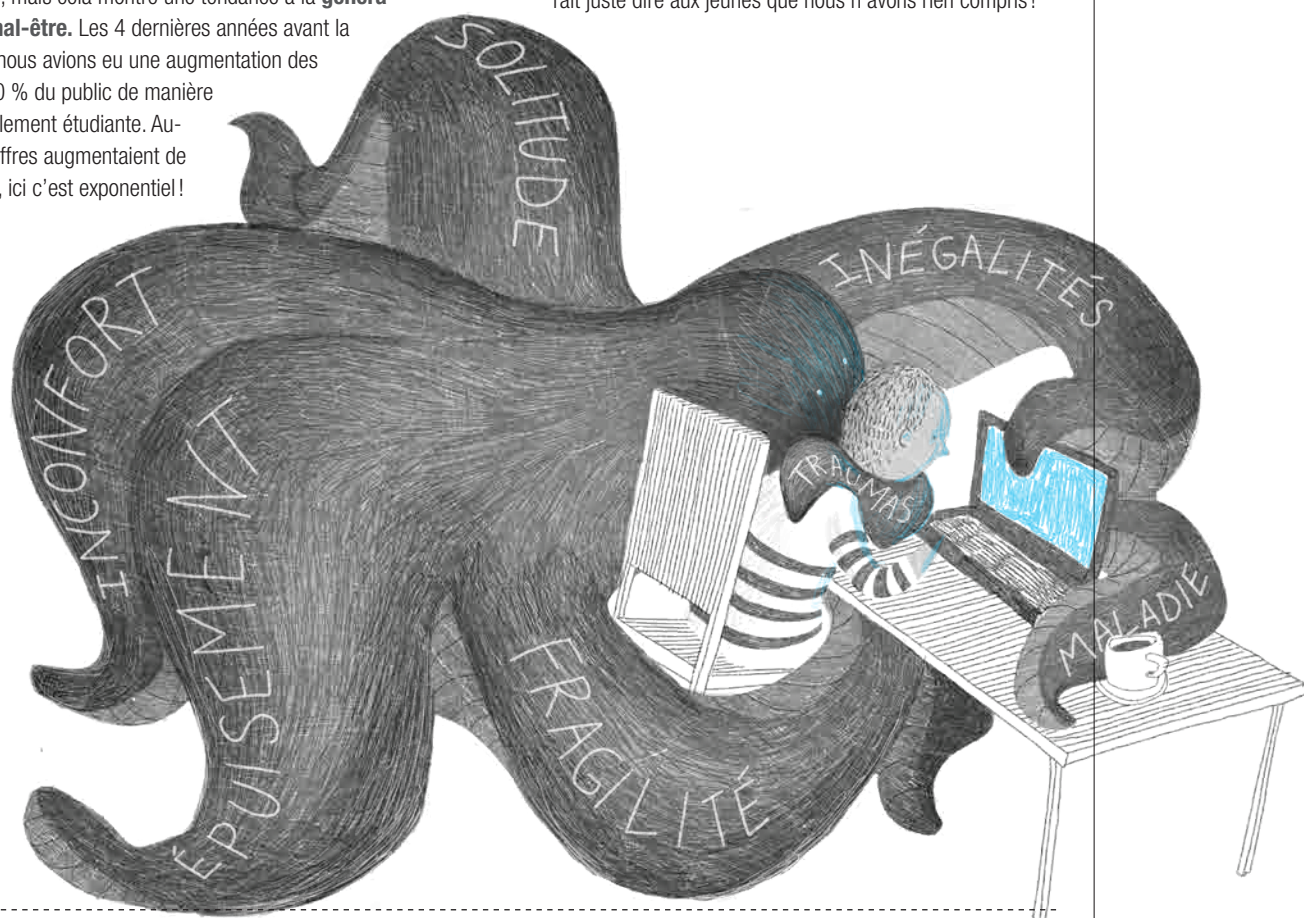
A la suite d'une recherche-action réalisée à PsyCampus, les jeunes mettaient en avant qu'ils avaient trouvé une manière d'être écoutés qu'ils ne trouvaient pas ailleurs : une écoute qui pose des questions pour comprendre ce qu'ils vivent, mais ne juge pas, ne donne pas d'avis. Ce qu'on propose ne suffit pas, ne solutionne pas, mais c'est important de proposer cette écoute quelque part !

Vous revendiquez cette écoute en santé mentale, sans solution clé sur porte...

Oui, préserver cette idée **d'un espace qui n'est pas vectorisé par un objectif immédiat**, qui n'est pas saturé de sens et de manières de fonctionner. Un lieu où on peut déposer, où on ne sait pas ce qui va se passer, où il peut arriver quelque chose d'imprévu, de nouveau, de non induit. **On laisse un terrain vierge.**

Pour l'avenir, comment résoudre la saturation de vos services ? Nombreux sont les étudiants qui se confrontent à des listes d'attente de plusieurs mois...

Nous recevons beaucoup d'aides pour initier de nouveaux projets³, mais pas pour faire le cœur de notre métier : **l'accompagnement à long terme !** Vouloir faire sans cesse des « projets-éclair » revient au fantasme sous-jacent du « on va tout régler très vite ! ». Or ce n'est pas dans cette direction que nous devons aller, ce serait juste dire aux jeunes que nous n'avons rien compris !



1 Leurs services ne sont jamais totalement gratuits, même si le montant peut être tout à fait symbolique.

2 Intersectionnalité : L'intersectionnalité ou intersectionnalisme est une notion employée en sociologie et en réflexion politique, qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification, domination ou de discrimination dans une société. Source : wikipedia.org/

3 Aujourd'hui, les pouvoirs publics n'augmentent plus le financement de l'associatif pour faire mieux ce qu'il fait déjà. Tous les nouveaux financements sont liés à des nouveaux projets qui, sur papier, doivent impérativement « innover ». Lire à ce sujet : « L'appel à projet : une nouvelle manière de réduire l'action associative ? », analyse de Jacques Moriau, sociologue, dans le BIS n°174, octobre 2016.

LES INÉGALITÉS D'ACCÈS ET DE CONDITIONS DE VIE À L'UNIVERSITÉ

La pandémie de Covid-19 a visibilisé la question de la « précarité étudiante ». La crise sanitaire a en effet eu un impact économique sur les étudiant·es, notamment du fait de la perte de leur travail pendant les épisodes de confinement pour beaucoup de jobistes. Les difficultés économiques ne constituent cependant pas un phénomène nouveau pour cette population, même si leur ampleur a sans doute été accentuée par la crise. Pour observer ce phénomène, nous abordons dans cet article la problématique des inégalités de conditions de vie estudiantines à l'Université. Les résultats ont été produits dans le cadre d'une enquête menée en novembre 2020 sur les difficultés économiques et matérielles rencontrées par les étudiant·es de l'ULB¹.

Il faut commencer par relever un élément important : **les étudiant·es universitaires constituent un public relativement favorisé dans son ensemble**. Les ressources économiques et sociales sont en effet inégalement réparties dans la société, et le système d'enseignement belge est connu pour être fortement hiérarchisé et ségrégué, impliquant que la population ayant accès à l'Université est déjà le fruit d'une sélection sociale : on y trouve plus d'enfants de familles aisées que dans le reste de la société². Par exemple, en 2011, les Belges entre 21 et 25 ans dont la mère a fait des études universitaires sont 69,1 % à suivre des études, alors qu'ils/elles ne sont que 12,4 % à y accéder lorsque celle-ci a au plus un diplôme du primaire³. **La question de la « précarité étudiante » concerne ainsi de facto un public qui a plus de ressources que celui ne faisant pas d'études supérieures au même âge**. Ce dernier est pourtant confronté lui aussi à des phénomènes préoccupants, et sans doute plus impactants à terme : difficultés d'accès au marché du travail, contrats de travail temporaires et faibles salaires, non-accès aux allocations de chômage⁴, etc.

Cela ne signifie pas pour autant que certain·es étudiant·es universitaires ne rencontrent pas des obstacles qui peuvent mettre à rude épreuve leurs possibilités de réussite. **Ce sont d'ailleurs en partie les mêmes obstacles qui empêchent certain·es jeunes d'entamer des études supérieures**. Nous abordons ainsi dans cet article deux éléments qui mettent à mal l'accès aux études supérieures : le premier est la prise en charge financière de la vie étudiante, qui repose en grande partie sur des ressources familiales ; le deuxième est constitué par les larges inégalités sociales qui structurent la société belge, et se traduisent inévitablement par des conditions de vies étudiantes inégales.

La jeunesse : entre autonomie et dépendance

L'âge des études supérieures est souvent appréhendé comme une période intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, pendant laquelle les étudiant·es bénéficient d'une grande autonomie sans devoir assumer des contraintes professionnelles ou familiales.

Si cette étape paraît « naturelle », elle est en réalité une construction historique récente. Avant la Seconde Guerre mondiale, la transition entre l'enfance et le statut d'adulte était assez immédiate : on quittait le domicile parental pour s'installer en couple et occuper un emploi. Cette trajectoire a cependant été largement bouleversée, notamment par l'allongement de la scolarisation : la massification de l'enseignement supérieur a été l'un des facteurs qui a décalé l'entrée dans l'âge adulte et a créé cette période intermédiaire que constitue la vie étudiante, auparavant réservée à la jeunesse bourgeoise. Cet état de fait est manifeste en Belgique : les individus de 20 à 24 ans sont près de la moitié à être scolarisés en 2018⁵.

Seulement, cette configuration a besoin d'être financée. Il existe bien des bourses, des services d'aide sociale dans les établissements d'enseignement supérieur ou encore les CPAS pour aider financièrement les étudiant·es les moins favorisé·es, mais les conditions pour bénéficier d'une aide sont très restrictives et l'ampleur de ces aides est insuffisante pour que les étudiant·es soient efficacement protégé·es de difficultés financières et matérielles, nous le verrons. **La faiblesse des dispositifs d'aide est en réalité adossée à la conception selon laquelle ce sont les familles qui doivent prendre en charge le coût des études supérieures**. Celui-ci est élevé, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de payer un minerval, mais souvent de financer un départ



«CONTRAIREMENT À CE QUE L'ON PENSE, LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES ÉTUDIANT·ES UNIVERSITAIRES AUGMENTENT AVEC L'ÂGE»

du domicile parental, et toutes les dépenses que cela engendre, dont le logement et l'alimentation constituent certainement les plus élevées. Or, il est difficile pour beaucoup de familles de faire face à ces frais sans problème, qui plus est lorsque celles-ci comptent plus d'un enfant.

Contrairement à ce que l'on pense, les difficultés financières des étudiant·es universitaires augmentent avec l'âge : notre enquête montre que les étudiant·es de 25 ans rencontrent plus de difficultés que ceux/celles de 18 ans. Ce résultat révèle certainement que le soutien financier des familles ne suit pas l'augmentation des dépenses impliquée par l'autonomisation progressive des étudiant·es (notamment leur départ du domicile parental), concomitante de leur avancée en âge. De fait, les familles n'ont pas toujours les moyens suffisants pour offrir une vie confortable à leurs enfants qui

poursuivent des études supérieures. Bien entendu, ces difficultés sont très variables selon les ressources dont disposent les familles. **Si le financement d'années d'étude universitaire n'est pas toujours simple pour les parents, elle devient beaucoup plus difficile, voire impossible, pour les familles les plus pauvres,** ce qui explique les grands écarts que l'on observe dans les conditions d'étude à l'Université, nous allons le voir, mais aussi le fait qu'elle soit moins fréquentée par un public défavorisé.

→ Lire page suivante

- 1 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 4284 étudiant·es de l'ULB (sur un total de 32 575). Le rapport complet est accessible sur la page de l'Observatoire de la vie étudiante de l'ULB : <https://www.ulb.be/fr/l-ulb-s-engage/love>.
- 2 En Belgique, 52 % de la population entre 30 et 34 ans n'a pas de diplôme du supérieur en 2020.
- 3 Résultats issus du census 2011.
- 4 Depuis 2015, les personnes de moins de 21 ans non titulaires d'un diplôme du secondaire supérieur (ou équivalent) n'ont par exemple plus droit aux allocations d'insertion.
- 5 <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/69096873-en.pdf>, p.163.



© Bertrand Vandeloise — Manifestations étudiantes à l'ULB, mars 2021

Inégalités des conditions de vie et d'étude à l'Université

Nous proposons ainsi de mesurer à quel point les inégalités socio-économiques entre les familles se traduisent en inégalités entre les étudiant-es. L'analyse des difficultés rencontrées lors de la vie universitaire n'est pas évidente. **Le revenu n'est pas un bon indicateur, dans la mesure où beaucoup d'étudiant-es n'ont tout simplement pas de revenus, vivant aux frais de leurs parents.** De plus, pour ceux/celles qui ont des revenus, leur niveau est très bas comparé à l'ensemble de la population, de sorte que si l'on prenait le seuil de pauvreté comme référence (1 284 euros par mois pour une personne isolée en 2020), on considérerait que près de 95 % des étudiant-es universitaires sont pauvres, ce qui n'aurait pas de sens. De ce fait, notre approche est basée sur la mesure des conditions de vie, ce qui permet de mieux capter les inégalités pendant la période de vie estudiantine.

Le tableau 1 synthétise des résultats marquants issus de notre enquête. Il distingue les étudiant-es selon leur origine sociale : « aisée », « moyenne » ou « populaire »⁶. **Le tableau montre la proportion d'étudiant-es à vivre différentes situations problématiques par le biais d'indicateurs ayant pour objet les conditions de vie lors des études** ; il a ainsi pour visée de présenter les inégalités entre les étudiant-es selon leurs ressources familiales. En outre, nous avons indiqué pour chacune de ces trois catégories la proportion d'étudiant-es dont les parents sont de nationalité africaine (Maghreb compris), afin de souligner que les phénomènes de précarité sont bien « racialisés » en Belgique ; nous aborderons ce point dans la suite.

Tableau 1 : Conditions de vie des étudiant.es selon leur origine sociale

| Origine sociale | Aisée | Moyenne | Populaire | Population totale |
|--------------------------------------|-------|---------|-----------|-------------------|
| Parents de nationalité africaine | 10% | 17% | 40% | 21% |
| Privation matérielle sévère | 3% | 5% | 13% | 7% |
| Pas les moyens de boire un verre | 8% | 13% | 23% | 15% |
| Pas de moyens d'acheter les syllabi | 11% | 17% | 29% | 19% |
| Logement bruyant | 6% | 9% | 18% | 11% |
| Ordinateur inadapté (ou non possédé) | 9% | 10% | 17% | 12% |

Comment lire ce tableau ?

Prenons la première colonne nommée « Privation matérielle sévère ». Nous avons demandé aux étudiant.es s'ils/elles pouvaient se permettre financièrement :

- 1 • de boire un verre avec des proches au moins une fois par mois
- 2 • de participer régulièrement à des activités de loisirs (cinéma, sport...);
- 3 • de dépenser une petite somme par semaine pour des besoins personnels;
- 4 • de partir en vacances au moins une fois par an;
- 5 • de chauffer son logement suffisamment
- 6 • d'acheter les ressources nécessaires pour les études (syllabi, livres...).

→ Lire page suivante

Précarité des étudiant.es étranger.es

L'une des particularités de l'Université par rapport aux Hautes Écoles est d'accueillir une proportion élevée d'étudiant.es étranger.es venu.es en Belgique spécifiquement pour réaliser des études supérieures. L'ULB comptabilise par exemple près d'un tiers d'étudiant.es de nationalité étrangère, dont beaucoup n'ont pas fait leurs études secondaires en Belgique. La majorité provient de pays européens, surtout la France, mais l'on compte aussi une plus petite part d'étudiant.es originaires de pays pauvres, principalement le Cameroun, le Maroc et le Congo.

Les étudiant.es venant de ces pays pauvres sont ceux/celles qui rencontrent nettement le plus de difficultés pendant leurs études à l'Université. Ils/elles connaissent bien entendu des difficultés financières inhérentes au fait d'avoir changé de pays, notamment le coût d'un déménagement international et l'éloignement du domicile familial, les privant d'un soutien parental direct. Mais le problème majeur auquel font face ces étudiant.es découle bien entendu des immenses inégalités de richesse entre la Belgique et leur pays d'origine, impli-

quant que l'aide familiale qu'ils/elles peuvent recevoir, convertie en euros, est insuffisante pour vivre correctement en Belgique, quand bien même ces étudiant.es n'ont pas de difficultés financières dans leur pays d'origine.

Les étudiant.es étrangers n'ont en outre pas les mêmes droits que les Belges. Les bourses ne leur sont pas accessibles à moins d'avoir déjà passé 5 ans sur le territoire, et demander une aide du CPAS a de fortes chances d'entraîner une perte du droit de séjour. Par ailleurs, pour certains d'entre eux/elles, ils/elles doivent s'acquitter de frais d'inscription majorés. C'est le cas des Marocains, pour qui le minerval s'élève à 4175 € par an, contre maximum 835 € pour les Belges. Cette situation a bien entendu des implications majeures sur les conditions de vie pendant les études. Les étudiant.es issus des pays pauvres, principalement d'Afrique et du Maghreb, sont 28 % à être dans une situation de « privation sévère » (contre 4 % des Belges). Plus précisément, ils et elles sont 26 % à déclarer ne pas avoir les moyens de chauffer leur logement (contre 5 % des Belges) et 49 % à ne pas pouvoir s'acheter leur matériel scolaire (contre 14 % des Belges). Ces étudiant.es sont donc de loin ceux et celles qui sont dans la plus grande difficulté matérielle.

Tableau 2: Rapport des étudiant.es au travail salarié, à l'aide sociale et au Covid-19 selon l'origine sociale

| Origine sociale | Aisée | Moyenne | Populaire | Population totale |
|--------------------------------------|-------|---------|-----------|-------------------|
| Travaille 10h par semaine ou plus | 12% | 18% | 18% | 16% |
| Travail nécessaire pour vivre | 11% | 18% | 19% | 16% |
| Bénéficie d'une aide du CPAS | 4% | 6% | 15% | 7% |
| Le Covid-19 a eu un impact financier | 53% | 62% | 67% | 61% |

La privation matérielle sévère désigne la situation dans laquelle se trouve un.e étudiant.e qui ne peut pas se permettre au moins cinq de ces dépenses. Le tableau montre ainsi que les étudiant.es d'origine populaire sont plus de 4 fois plus souvent que les étudiant.es d'origine aisée dans cette situation préoccupante (13 % contre 3 % à rencontrer une situation de privation sévère). Le tableau affiche dans les colonnes suivantes d'autres indicateurs plus concrets, pour donner davantage de corps à ces différences : ne pas avoir les moyens de boire un verre ou d'acheter les syllabi nécessaires au cours – deux des indicateurs utilisés pour créer l'indice de privation sévère – ainsi que le fait d'être dans un logement bruyant et d'avoir un ordinateur inadapté (ou de ne pas avoir d'ordinateur du tout) pour suivre les cours en ligne. Dans tous les cas, ces situations sont bien plus souvent rencontrées par les étudiant.es d'origine populaire – 2 à 3 fois plus par rapport aux étudiant.es d'origine aisée.

« LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES QUE VIVENT LES FAMILLES ONT UN IMPACT SUR LA RÉUSSITE ACADÉMIQUE. »

Ces inégalités de condition d'étude reflètent en réalité des inégalités de ressources familiales. Par exemple, le logement plus bruyant qu'occupent les étudiant.es d'origine populaire tient notamment à la difficulté pour leur famille d'accéder à un logement assez grand pour éviter la cohabitation dans les mêmes pièces de vie ou le partage à plusieurs des chambres à coucher.

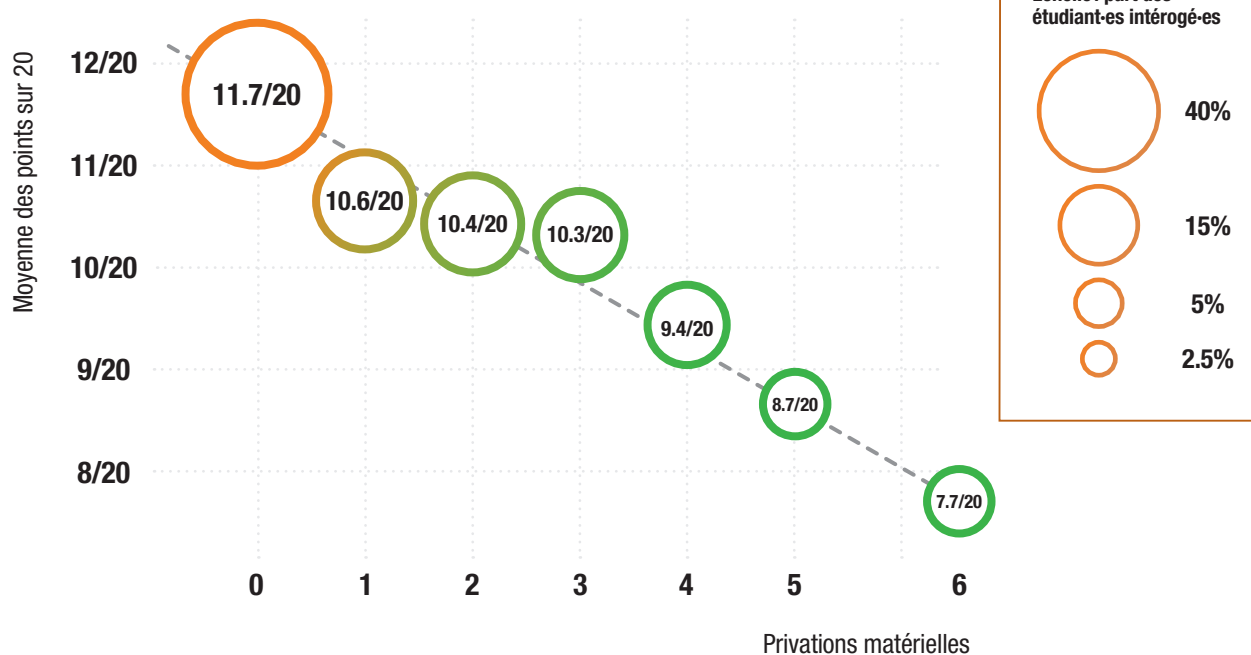
Comme le montre le tableau 1, ces inégalités de condition de vie ne sont pas neutres du point de vue de l'origine géographique des familles : les étudiant.es défavorisé.es ont 4 fois plus souvent que les plus aisé.es des parents de nationalité africaine. Cela tient à deux phénomènes. Le premier est que la Belgique est aujourd'hui encore un pays dans lequel on trouve une ségrégation ethnique importante. On remarque une surreprésentation de personnes issues des migrations africaines parmi les populations les plus pauvres, lesquelles sont plus susceptibles d'occuper des emplois peu valorisés, d'habiter des logements trop petits, et donc de rencontrer des difficultés à offrir un cadre d'étude idéal à leurs enfants. Le deuxième est que les universités accueillent des étudiant.es migrant spécifiquement pour réaliser des études supérieures, en partie au départ de pays pauvres d'Afrique. Cette situation spécifique aux universités est détaillée dans l'encadré suivant.

Les inégalités de ressources des étudiant.es impliquent assurément un autre rapport aux études. Le tableau 2 montre que les étudiant.es d'origine populaire travaillent plus souvent 10 heures ou davantage par semaine pendant l'année académique que celles/ceux d'origine aisée. Ils/elles ne sont cependant pas plus souvent dans cette situation que les étudiant.es issus des classes moyennes⁷. Peut-être cela tient-il au fait qu'ils/elles peuvent plus souvent bénéficier d'une aide sociale, contenant l'engagement dans un travail salarié, mais n'évitant pourtant pas de vivre des difficultés, nous l'avons vu. On remarque également que les étudiant.es d'origine populaire qui travaillent le font plus fréquemment par nécessité financière que ceux/celles d'origine aisée (19 % contre 11 %). **Par voie de conséquence, les étudiant.es d'origine populaire, dont les familles possèdent moins de ressources et pour qui un apport financier extérieur par le biais d'un travail salarié paraît plus souvent vital, ont logiquement davantage été impacté.es par la crise sanitaire.**

Inégalités sociales et inégalités scolaires

Ces inégalités sociales ont bien entendu des conséquences directes sur la capacité des étudiant.es à s'impliquer dans leurs études. En effet, comment être dans de bonnes conditions pour réussir lorsque l'on ne possède pas les moyens d'acheter le matériel scolaire ou informatique adéquat (surtout avec la numérisation croissante des dispositifs de cours), lorsque l'on travaille dans un logement trop petit ou bruyant, ou encore que l'on ne peut pas se permettre de boire un verre avec des camarades de classe ? **Le graphique 1 est éclairant pour montrer la relation entre les conditions de vie étudiante et les résultats scolaires : il met en regard le nombre de privations vécues par les étudiant.es (celles qui ont été présentées précédemment) avec la moyenne des points en première session.**⁸ On voit que les étudiant.es ne vivant aucune privation parmi celles que nous avons mesurées ont une moyenne de 11.7/20. Parmi eux/elles, on trouve une surreprésentation d'étudiant.es d'origine aisée. À l'opposé, les étudiant.es vivant 4, 5 ou 6 privations ont en moyenne une note inférieure à 10/20 (respectivement 9.4, 8.7 et 7.7/20). Parmi eux/elles, on trouve une surreprésentation d'étudiant.es défavorisé.es. Dans le graphique, la surface des cercles indique la proportion des étudiant.es qui composent notre échantillon pour chaque situation de privation (il y a plus d'étudiant.es ne vivant aucune privation que d'étudiant.es faisant face à 6 privations), et la ligne pointillée rouge désigne le seuil des 10/20. La ligne grise, quant à elle, représente la relation tendancielle entre les privations et la moyenne des points. On constate ainsi que **les inégalités sociales et économiques que vivent les familles**, impliquant des conditions d'études fort dissemblables entre étudiant.es, **ont un impact sur la réussite**

Graphique 1 : Moyenne des points selon les privations matérielles



Source: Enquête sur les conditions de vie étudiantes à l'ULB, 2020 (OVE-ULB / IGEAT-ULB)

académique, même si les médiations entre ces éléments sont sans doute complexes. Ces inégalités réduisent de fait l'accès aux diplômes pour les étudiant-es d'origine populaire s'inscrivant malgré tout à l'université, ceux/celles-ci ayant plus de chance d'être éliminé-es à cause de leurs résultats scolaires. Les résultats présentés montrent assez nettement qu'une politique d'aide à la réussite doit largement prendre en compte les inégalités socio-économiques si elle veut être efficace.


Pour un développement de la protection sociale des étudiant-es

Nous l'avons vu, les conditions de vie inégales des étudiant-es doivent beaucoup aux inégalités sociales dans leur ensemble, impliquant que les familles ont des capacités très différentes à soutenir leurs enfants pendant les études supérieures ; pour certaines familles démunies, c'est même impossible. **Le financement de cette période étudiante pourrait être pris bien plus largement en charge par les pouvoirs publics** ; cela permettrait d'une part de fournir un revenu suffisant pour vivre aux étudiant-es en difficulté financière, et d'autre part de faciliter l'accès aux études à celles et ceux qui ne le font pas aujourd'hui par manque de moyens. Aujourd'hui, la Communauté française et les CPAS endossent le rôle de soutien public aux étudiant-es fragilisés-es. L'aide de la Communauté française est cependant trop faible pour que les étudiant-es puissent en vivre, et le fait que les CPAS soient de plus en plus sollicités pour fournir une allocation aux étudiant-es les font dévier de leur fonction première d'assistance résiduaire agissant comme dernier filet de sécurité. **L'aide du CPAS est par ailleurs potentiellement contraignante (obligation de travail, validation du projet d'étude) et stigmatisante.** Une aide structurelle bien plus développée et moins conditionnée permettrait ainsi des situations d'étude dignes pour les étudiant-es en difficulté,

mais ouvrirait également l'accès à l'enseignement supérieur aux catégories qui sont aujourd'hui encore exclues. Il paraîtrait également important de penser une aide sociale accessible aux étudiant-es étranger-es originaires de pays pauvres sans que cela ne les expose au risque de perte de leur droit de séjour, ou à tout le moins qu'une réflexion soit engagée concernant le montant de leurs frais d'inscription, afin que ces derniers n'accroissent pas la précarité qu'ils et elles rencontrent déjà pendant leurs études.

« UNE AIDE STRUCTURELLE BIEN PLUS DÉVELOPPÉE ET MOINS CONDITIONNÉE PERMETTRAIT DES SITUATIONS D'ÉTUDE DIGNES POUR LES ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ ET UN ACCÈS POUR CEUX QUI EN SONT EXCLUS. »

- 6 L'origine sociale des étudiant-es est déterminée grâce au diplôme de leur mère, qui est un bon indicateur de la situation sociale et économique d'où sont issus les étudiant-es.
- 7 Attention cependant : ces chiffres doivent être interprétés avec prudence étant donné que l'enquête a été menée pendant la crise sanitaire. Une partie des étudiant-es ont de ce fait perdu leur travail, dans une ampleur peut-être différente selon leur origine sociale.
- 8 La moyenne des points est standardisée par niveau d'étude, la manière de noter des enseignants changeant sensiblement selon que le cours soit donné en Bachelier ou en Master.

A photograph of a crowd of people. In the foreground, the back of a person's head is visible, featuring a haircut with horizontal stripes of black and orange hair, resembling a tiger's stripes. The background is filled with other people, some wearing face masks, suggesting a public gathering or event.

« LA PRÉCARITÉ [EST] UNE PROCÉDURE
D'INCLUSION PARADOXALE, PUISQUE LE
PRÉCAIRE EST CET INCLUS EXCLU, CELUI
QUI ÉTANT ENCORE DEDANS PAR L'UNE DE
SES PROPRIÉTÉS SOCIALES ET QUAND MÊME
AUSSI POSSIBLEMENT, POTENTIELLEMENT
DEHORS CAR SON ASSISE PAR LES NORMES
N'EST PLUS ASSURÉE »

« LES NOUVELLES FORMES DE PRÉCARITÉ. REGARDS CROISÉS ENTRE LA
PHILOSOPHIE ET LA SOCIOLOGIE », [HTTPS://WWW.CAIRN.INFO/](https://www.cairn.info/)



UN DISPOSITIF D'AIDES DIVERS, FRAGMENTÉS, INSUFFISANTS

Les aides financières pour les étudiants existent : l'allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles, appelée plus communément 'bourse d'études', mais aussi le Revenu d'Intégration Sociale octroyé par le CPAS, les subsides sociaux accordés par les Service d'Aide aux Etudiants des établissements scolaires.

Même si un travail se met en place pour clarifier les missions de chacun et mieux se comprendre, entre les missions des uns et des autres, c'est toujours un peu « le ping-pong » ! (lire pp.26-33)
Des frontières floues, des publics qui ne rentrent dans aucune case, un manque de vision globale et cohérente de ce qui existe et à qui s'adresser, ...

Pour pallier à ces manques face à une précarité qui explose, d'autres initiatives voient le jour. Focus sur deux d'entre elles, l'Agence Immobilière Sociale Bruxelloise et l'épicerie sociale étudiante « Free Alma ». (lire pp.36-38)

#COMPRENDRE



SYLVAIN* – ÉTUDIANT, 26 ANS

*Prénom d'emprunt

PARTIE I - L'ENFANCE

Je suis Bruxellois, mais né dans le Hainaut. Je viens d'une famille de trois : mes parents et moi. Quand j'avais 5 ans, on est partis à Bruxelles avec ma maman et on a vécu à 2 jusqu'en 2015. J'ai eu de moins en moins de contact avec mon père. Il ne paie plus de pension alimentaire depuis une dizaine d'années. Le jour où j'ai découvert qu'il vivait très bien, j'ai dit « ciao » tant qu'il ne m'aura pas remboursé toutes les heures d'éducation qu'il me doit ! (rires.) Par contre, je reste en contact très régulier avec mes grands-parents paternels : ils ont pris en charge une partie de mon éducation et m'aident beaucoup financièrement.

« ON N'EST PAS PRIVILÉGIÉS, MAIS ON GAGNE TROP POUR ÊTRE PAUVRES ! »

Ma maman vient d'un milieu pauvre, elle est la seule de sa famille à avoir fait des études. Elle voulait être médecin, mais à l'époque, elle n'avait pas le bagage scientifique. Elle a étudié sciences politiques et a travaillé dans toute une série de boulots, mais qui ne lui plaisaient pas vraiment. Elle a repris des études dans le domaine du soin à 35 ans. **Ce n'était pas toujours facile : au niveau social, on tenait.** On a toujours habité dans des appartements « une chambre », on dormait dans le salon, on se refusait certaines activités. Mais cela ne nous a pas empêché de vivre une vie tout à fait classique. On ne s'est jamais retrouvés au dépourvu, sans argent. On a toujours eu un médecin de famille, de quoi manger... **Les privations, je ne les ai pas vécues.**

Ma mère a toujours eu un rapport compliqué avec les instances sociales : quand elle faisait des demandes d'aide sociale en tant qu'étudiante, **elle n'y avait jamais droit** alors qu'elle vivait seule avec sa mère, ma grand-mère maternelle, femme de ménage, avec 5 enfants, dont 3 à charge. A notre arrivée à Bruxelles, ma maman a retenté une demande d'aide sociale qui a été refusée : **on n'a pas eu droit à un logement social parce qu'avec son salaire, elle gagnait trop !** Du coup, j'ai un peu grandi avec cette idée : « On n'est pas privilégiés, mais on gagne trop pour être pauvres » !

J'ai fréquenté une école catholique bourgeoise dans le nord de Bruxelles. Je pouvais sentir des différences avec les autres gamins, mais cela ne m'a pas traumatisé ! J'ai toujours eu des facilités à l'école. Mes grands-parents paternels sont tous deux allés à l'université. Depuis tout petit, j'ai grandi dans un environnement où c'était très important d'apprendre ses leçons.

PARTIE II – MI-TEMPS ÉTUDIANT, MI-TEMPS JOBBER

C'était une évidence pour moi d'entrer à l'université, mes parents étaient tous deux passés par là. Le collège nous encourageait à aller vers Saint-Louis, mais après quelques journées « cours ouverts », j'ai fait mon choix sans hésiter : je me suis inscrit à l'ULB ! Je m'y suis vraiment senti à ma place, surtout en master. Finalement, j'ai fait des études en droit public et administratif. Ce qui m'attirait, c'étaient pourtant les sciences politiques. Le choix s'est davantage fait sur l'idée qu'il fallait gagner des sous ! Ce qui m'intéressait, c'étaient les droits des prisonniers, les droits humains plutôt que la criminalité. Je me suis fort engagé dans des associations étudiantes. En 2019-2020, je me suis inscrit à un second master en sciences sociales, en parallèle du premier. Cette nouvelle orientation m'ouvrait plein de nouvelles perspectives, me rapprochait de ma première envie de faire Sciences Po. Quand j'ai terminé mon master en droit en août 2019, il me restait une année. Je me suis lancé en me disant que j'allais me planter, et puis, sans faire des résultats excellents, j'avais quand même réussi 8 examens sur 11. J'avais encore un stage obligatoire à réaliser. Je n'avais pas les moyens de le faire à l'étranger, la majorité des étudiants s'en vont et en profitent pour débiter leurs entretiens en vue du mémoire. Je n'avais pas non plus les grades pour demander une bourse ou pour être financé.

« LES JOBS ME SERVENT À PAYER TOUT L'EXCÉDENT DU LOYER »

J'ai donc entamé mon stage à Bruxelles à mi-temps dans une association qui forme les professionnels du social dans l'aide et l'intégration aux réfugiés ; l'autre mi-temps, j'ai continué à faire des jobs étudiants. **Je ne pouvais pas me permettre de rester 3 à 4 mois sans job !** Depuis l'âge de 15 ans, je travaille. D'abord uniquement l'été, puis j'ai commencé à bosser plus à partir de 2015. J'avais 20 ans et j'ai commencé à vivre seul. Ma maman, tombée malade – maladie de type orpheline des poumons -, est partie vivre à la campagne pour sa santé. Elle me versait 25 euros par semaine correspondant aux allocations familiales. Je suis longtemps resté domicilié chez elle, par crainte de perdre ces allocations. Grâce à toutes sortes de jobs que je faisais à mi-temps (caissier, serveur, classement de dossiers,...), je vivais très correctement : je gagnais entre 400 et 500 euros par mois, ce qui me permettait de payer le téléphone, Internet, l'alimentation, les vêtements, les loisirs, faire quelques voyages,... Et mettre un peu de côté. Les jobs me servaient à payer tous mes frais, en dehors de mon loyer.

→ Lire page suivante

Au fond, c'est une jeune vie d'adulte à gérer. Et c'est clair qu'entre les jobs, **mais aussi le ménage, les lessives à faire à la maison et les implications scouts et associatives à l'extérieur, les études passent tout en-dessous des priorités.**

CRISE COVID, PERTE DE JOBS, & DEMANDE DE RIS

Le moment où les choses étaient censées se simplifier – je n'avais plus qu'un parcours à faire – je pensais aborder mon quotidien avec plus de légèreté... **Et c'est là que je perds pied.** (lire l'interview Psy Campus)

«LA DEMANDE DE RIS: LE PIRE MOMENT DE TOUTE MA VIE»

Mars 2020

On doit se confiner et je perds mes jobs! Ce premier confinement, je l'ai passé tout seul, mon co-locataire s'est installé ailleurs. Dur, dur, dur... (silence). Une fin d'année super chaotique. J'ai vraiment été débordé. Je me suis retrouvé à la sortie du confinement avec mon mémoire à réaliser.

Juin 2020

Je peux aller faire mes enquêtes, j'ai le matériel qu'il me faut pour écrire mon mémoire.

Début juillet 2020

Sur conseil d'un de mes potes qui vient d'être engagé comme juriste dans un CPAS, **j'entre une demande de RIS.** Je voulais terminer mon année en août et entamer une spécialisation. Je n'avais jamais fait la demande auparavant. Jusque-là, j'avais eu droit à une bourse qui payait le minerval dont on a été privés pendant 2 ans quand maman est tombée malade (situation fiscale incorrecte qui a mis 2, 3 ans à être réglée, ndlr). La première prise de contact avec le CPAS est négative : ma mère s'entend dire que « cela n'ira pas, vous gagnez trop ! ». Mon co-locataire me dit d'insister, de remplir un dossier et de demander à être entendu !

14 juillet 2020

Première audition au CPAS. Ma mère et un ami m'accompagnent et m'attendent dehors. **Et là, c'est atroce. C'est un des pires moments de toute ma vie!** Ils étaient une dizaine face à moi. J'aurais pu demander un accompagnement, mais je ne l'ai pas fait. **Je devais me justifier sur ma demande, sur mon projet de vie et professionnel plutôt que sur mon état de besoins :**

-« Ce que j'aimerais vraiment faire dans la vie, c'est de la recherche. Mais j'ai dû travailler pendant mes études, j'ai été impliqué dans des associations,... J'ai obtenu mon diplôme, mais avec des notes insuffisantes pour m'ouvrir les portes de la recherche pour lequel le parcours académique est primordial. Je ne suis pas naïf, je sais que ce choix de carrière est difficilement accessible, je suis prêt à m'orienter vers l'associatif si ce

premier choix ne fonctionne pas. Mais éthiquement, le travail en entreprise, ce n'est pas pour moi ».

- « Monsieur, votre projet de vie est louable, mais il y a un principe de réalité : ce n'est pas à la communauté de payer pour votre spécialisation et vos choix d'études. Vous avez déjà un diplôme, vous pouvez trouver un travail, dans une banque par exemple ! Ou bien aller chercher un revenu du côté de votre père ? Nous vous rappelons que le droit à l'insertion sociale est un droit résiduaire et qu'il faut d'abord aller chercher ailleurs ».

Ils m'ont dit aussi qu'ils avaient déjà pris une décision avant même que j'entre dans la salle. **C'est ce qui a été le plus violent de leur part, c'était dénier tout l'intérêt de ma demande ! On me renvoyait : « que faites-vous là ? »... On m'a rarement autant fait comprendre que je n'étais pas à ma place !** Je suis sorti de là anéanti. **J'ai eu cette image de moi à la rue :** mon contrat de bail touchait à sa fin, en août. Comment retrouver un logement alors que j'étais officiellement sans revenu ?

Deux semaines plus tard, je reçois pourtant dans ma boîte aux lettres la décision officielle du CPAS : on m'accorde le RIS de mi-juillet à mi-septembre, pour 2 mois ! Il me restait 3 examens, un travail et un mémoire à rendre. J'étais encore plein de bonne volonté à ce moment-là. Sauf qu'en août, je me retrouve complètement dépassé par tout le travail à accomplir. Je prends conscience que je vais rater mon année... Je suis dans un tel brouillard de fin de session ! Début septembre, je tente d'expliquer ma situation à l'assistante sociale du CPAS : « Si vous avez eu des soucis de santé, demandez une prolongation de session, **faites ce qui est en votre pouvoir pour ne pas rater !** ». C'était une injonction, la veille des délibérations, dans un moment où je n'étais plus en mesure de rien. Je n'osais plus ouvrir mes mails, j'étais paralysé par le stress et par la honte. J'avais déjà raté une année de bachelier, mais c'était parce que je faisais trop de trucs

«DEPUIS MES DÉBOIRES AVEC LE CPAS, JE RÉALISE COMBIEN TOUTE CETTE ÉNERGIE DÉPLOYÉE POUR FAIRE VALOIR MES DROITS N'EST PAS NATURELLE.»

à côté. **Me retrouver face à mon travail étudiant et ne plus en être capable, c'est ce qui était le plus dur !** Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait : j'étais dans un état de panique intense, dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit ! Mais mettre le mot dépression sur ma situation restait difficile.

Le CPAS refuse de prolonger mon RIS. Implicitement, je reçois le message : « il a raté son année, c'est bien la preuve qu'il ne faut plus l'aider ! On ne va pas l'encourager à continuer des études ! ».

PARTIE III – PERSPECTIVES & RETOUR SUR EXPERIENCE

Au-delà de ma détresse, je décide de ne pas me laisser faire et je prends contact avec la **Street Law Clinic de l'ULB**. (lire l'interview p.46) J'ai un premier entretien avec des étudiants juristes et une avocate. L'avocate me conseille de demander une révision de la décision (recours juridique interne) – première voie de recours – et de contacter un avocat pro deo (aide juridique gratuite) pour contester dans le même temps la décision devant le tribunal du travail. Je demande à être entendu par téléphone pour la révision de la décision : lors de cet échange, j'ai compris combien le CPAS de province était déconnecté de la réalité bruxelloise que je

«MA SITUATION DE PAUVRETÉ, J'Y AVAIS DÉJÀ PENSÉ, MAIS C'EST VRAIMENT À TRAVERS MES ÉTUDES ET LECTURES QUE J'AI RÉALISÉ QUE JE FAISAIS PARTIE DE LA CLASSE SOCIALE DES PAUVRES.»



vivais : « ici, les étudiants continuent pourtant à trouver un job ! », s'étonnent-ils.

J'ai retrouvé un job étudiant de janvier à juin 2021 dans un grand magasin. Avant, je n'avais quasiment plus de revenus, hormis la pension alimentaire de mon grand-père. Et ma maman qui m'aidait un peu, mais sur sa maigre réserve.

Dans un moment de colère, je me suis quand même inscrit à ma spécialisation, mais je n'avais plus droit à aucune bourse, vu que j'avais déjà un diplôme ! Je n'avais plus le courage de contester, j'ai laissé tomber... **Depuis mes déboires avec le CPAS, je réalise combien toute cette énergie déployée pour faire valoir mes droits n'est pas naturelle.** C'est une réflexion que je me fais depuis quelques semaines. Aujourd'hui, j'ai une vraie colère ! Toute ma confiance en moi est partie...

J'attends maintenant le recours devant le tribunal du travail, le 15 septembre 2021. (Une décision du tribunal du travail a condamné son CPAS, ndlr).

Ma situation de pauvreté, j'y avais déjà pensé, mais c'est vraiment à travers mes études et lectures scientifiques que **j'ai réalisé que je faisais partie de la classe sociale des pauvres ! Que je l'avais toujours été ! Et que ce n'était pas normal de travailler entre 10h et 15h par semaine pour pouvoir aller faire la fête avec ses copains et avoir une vie décente.** Ce n'était pas non plus par hasard si je m'étais dirigé vers des études de droit en me disant : « j'aurai besoin de ce diplôme ! ». Et que la recherche ne m'était pas apparue comme une possibilité jusque-là !

Au-delà de toutes ces difficultés, au fil de mon parcours étudiant en droit et de mes implications dans l'associatif et le politique (Cercle du Libre Examen), **je me suis créé un solide réseau qui me permet d'avoir accès à l'information.** Parce que faire une demande d'aide sociale, une demande de réduction de minerval, c'est compliqué ! Il faut d'abord avoir fait une demande de bourse auprès de la FWB. Pour une demande de bourse à la FWB, il faut une attestation d'inscription. Si la situation administrative n'est pas directement très claire, c'est déjà la galère !

Pour régler la précarité étudiante ? Si le Conseil social du CPAS auquel j'étais inscrit n'avait pas été étiqueté MR/CDH, j'aurais peut-être eu plus de chance de voir ma demande aboutir ? Déjà commencer par harmoniser les pratiques divergentes des CPAS ? Et nous donner plus de sous ? Nous donner l'accès au chômage ? Il y a un vide juridique qui est glaçant : actuellement, à la sortie des études¹, si on n'a pas de travail, on n'existe pas !

Lors de la première vague de Covid-19, quand on parlait dans tous les médias des « invisibles », je me suis vraiment senti concerné. Encore aujourd'hui, je ne suis dans aucun circuit de la sécurité sociale !

1 Pour obtenir le droit au chômage après ses études, il faut avoir moins de 25 ans, or avec l'allongement des études, c'est rare que le jeune ait eu le temps de faire un an de stage d'insertion pour ouvrir son droit avant ses 25 ans !

AIDES & ACCOMPAGNEMENTS EXISTANTS: PAROLES DE PROFESSIONNELS

Le quotidien des services d'aide aux études révèle une volonté d'accompagner au mieux les jeunes, au plus près de ce qu'ils vivent, de leur réalité, de faire lien entre les différentes facettes de la précarité – financière, mais aussi pédagogiques, santé et santé mentale,... Des heures d'écoute, d'analyse de demandes d'aide, de soutien. Très vite, apparaissent aussi les manques et les failles des politiques d'aide actuelles : profils mal ou non pris en compte - familles monoparentales, étudiants hors union européenne,... - frontières floues entre les missions des services d'aide assurés par les établissements d'enseignement supérieur (certaines aides directes liées aux études, réduction du minerval,...) et les autres types d'aide (Revenu d'Intégration sociale du CPAS, les allocations d'études (bourse) de la Fédération Wallonie-Bruxelles,...

Qui prend quoi en charge ? Qui est l'interlocuteur légitime des étudiants en situation de précarité ? On ne sait plus, on se marche sur les pieds, parfois au détriment des jeunes. En filigrane de cette série de regards posés sur l'accompagnement et les aides existantes : une tension entre l'aide sociale individualisée, au cas par cas, et une nécessité d'harmonisation et de cohérence globale du système d'aide.

4 regards croisés : le CPAS d'Ixelles, le Service Social de l'ICHEC & GARSS HE SA (Groupe d'Actions et de Réflexion des Services Sociaux des Hautes Ecoles et des Ecoles Supérieures des Arts), le Service d'aide aux étudiants (UCLouvain), le service social étudiants (ULB).

REGARD N°1 - CPAS

« Être un étudiant précaire, c'est déjà être un étudiant 'riche' » !

Pour les professionnels rencontrés au CPAS d'Ixelles, au regard des autres publics dont ils s'occupent, « un étudiant qui a besoin de moyens pour faire des études supérieures n'est pas pauvre ! ». Voilà qui est dit. Au-delà d'une question de (re)définition des termes « pauvreté » et « précarité » (lire intro, p.7), c'est aussi l'histoire bien connue de « l'augmentation de la précarité, de la pauvreté, de l'exclusion et de l'isolement qui frappe une partie importante de la population bruxelloise »*. Une histoire qui se traduit en une explosion de dossiers qui s'empilent sur les bureaux d'assistants sociaux déjà débordés. Résultat : une aide résiduelle, censée être le dernier filet de sécurité sociale, devient aujourd'hui le premier pour des publics tels que les étudiants précarisés...

Un après-midi de juillet, à l'entrée du CPAS d'Ixelles, en période de crise Covid, barrières et agents d'accueil rendent le premier contact malaisé :

- Eux : « *Qu'est-ce que vous faites là ? Vous avez déplacé la barrière !* »
- Moi : « *Heu non, c'était ouvert par ce côté... J'ai rendez-vous à 15h* »
- Eux : « *Vous restez derrière la barrière !* »



* Lire la note de vision politique de l'Inter-Fédération Ambulatoire, p. 3, en ligne sur www.cbcs.be/

D'autres autour de moi semblent avoir davantage l'habitude. Les bras en appui sur les balustrades, ils lancent leurs questions, mais avec peu de résultat : « J'ai besoin d'une attestation pour l'ophtalmologue pour avoir mes nouvelles lunettes... ». « C'est trop tard aujourd'hui, demandez à votre assistante sociale qu'elle vous envoie ça par mail ! », leur rétorque l'agent. Peu après, on me fait signe de rentrer. Pour toute compagnie, cinq chaises distancées les unes des autres par des autocollants rouges en croix et des néons à la lumière blafarde qui tentent désespérément de servir à quelque chose... Sans regret, je délaisse cet accueil désert pour rejoindre un bureau à l'ambiance plus conviviale. Entretien avec **Marie-Anne Kestens, Emmanuel Massaut, référents en activation sociale et Véronique Piret, coordinatrice du service social général dont une cellule Jeunes (18 -25 ans).**

BIS: Depuis votre poste d'observation, quel est votre regard sur la précarité étudiante ?

V. Piret : Selon moi, l'ensemble des personnes qui émargent au CPAS sont dans des situations précaires : être forcé de vivre avec un Revenu d'Intégration Sociale (RIS) de 1000 euros par mois revient à devoir faire des choix : payer le loyer ? La facture de gaz ? Les frais de santé ? ... Alors, oui, les étudiants sont précaires, mais tout notre public l'est !

Existe-t-il une spécificité de ce public étudiant ?

V. Piret : Le point commun est qu'il échappe à la disponibilité sur le marché de l'emploi pour pouvoir suivre des cours. Tant qu'il est dans un processus d'études, il est moins précaire que les 30 % qui sont ici, en activation sociale¹. Il est déjà inscrit dans un projet qui va lui ouvrir des portes. Pour moi, être un étudiant précaire, c'est déjà être paradoxalement un étudiant « riche » ! C'est un public qui se débrouille, comprend le système, a l'habitude d'utiliser les nouvelles technologies, ... Nous avons beaucoup plus de difficultés avec les plus pauvres, les sans domicile fixe, qui vivent encore plus la fracture numérique depuis la crise Covid.

M.-A. Kestens : Il y a autant d'étudiants que de situations de précarités étudiantes : le jeune qui a des parents avec des revenus humbles, celui qui émigre seul en Belgique, ... Le premier va trouver un job plus facilement, dans ce cas, on pourrait parler de précarité financière bourgeoise. Pour le second, c'est autre chose : on ne peut pas vivre avec 1000 euros !

Concrètement, comment procédez-vous avec l'étudiant pour examiner leurs droits ?

V. Piret : Nous travaillons sur base d'une enquête sur les ressources : nous calculons d'abord le RIS, relativement technique à évaluer (en fonction de la catégorie dans laquelle il se trouve : famille à charge, isolé, ... allocations familiales, jobs étudiants, kot, ...), puis nous analysons le projet d'études. Si l'étudiant sort de secondaire pour faire sa première, ça roule ! Mais si l'étudiant a

Les CPAS et la loi organique du 8 juillet 1976

La loi du 8 juillet 1976 crée et définit le Centre Public d'Action Sociale : l'aide sociale dont il est question désormais diffère de l'assistance par sa philosophie. Il ne s'agit plus de "faveur" mais d'un droit universel accordé au nom de la dignité humaine par une société qui estime de son devoir d'aider les plus démunis :
Art 1: Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) art 57: Le centre a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité (...) Les missions des CPAS ne sont pas détaillées par la Loi organique laissant ainsi une grande autonomie à chaque CPAS pour concrétiser ce droit. Et l'aide peut prendre des formes extrêmement variées : aide financière, avances sur pensions alimentaires, mise à l'emploi, médiation de dettes, aide psychosociale, logement, aide médicale, soins à domicile, ... Le CPAS est également compétent pour accorder le droit au Revenu d'Intégration Sociale (qui a succédé au MINIMEX) qui, lui, est défini très strictement par la Loi du 26/05/2002. Le CPAS est administré par un conseil dont les membres (de 9 à 15 membres selon le nombre d'habitants de la commune) sont élus par le conseil communal.
Source : <https://www.vivreenbelgique.be/>

déjà raté plusieurs fois, le projet peut être refusé...

En termes de chiffres, combien sont-ils à venir chercher de l'aide ?

M.-A. Kestens : Nous n'avons pas de rapport d'activités par classe d'âge. Mais c'est un phénomène de plus en plus systématique, voire structurel...

Considérez-vous que ce n'est pas la mission du CPAS ?

M.-A. Kestens : c'est une obligation de l'Etat de financer des projets d'étude, mais cela ne devrait pas passer par le CPAS. Le CPAS s'occupe du pauvre. Un étudiant qui a besoin de moyens pour faire des études supérieures n'est pas pauvre ! Ce n'est pas notre boulot de s'occuper de ces publics « ordinaires ».

V. Piret : Nous sommes l'aide résiduelle par rapport aux autres filets de la sécurité sociale, à la solidarité familiale. Nous sommes le dernier rempart : ils doivent d'abord aller chercher toutes les autres aides.

E. Massaut : la sécurité sociale, dans tous les domaines, se décharge : chômage, allocations handicap, mutuelles, ... Alors que le CPAS, dernier filet de sécurité devient souvent le premier ! C'est une réalité qu'on ne peut cacher. Et les moyens ne suivent pas !

¹ Pour rappel, le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est conditionné à une activation. Depuis 2017, le public CPAS qui ne peut être activé ni par une formation ni par un travail est orienté vers l'activation sociale : lui sont proposées des activités de santé, logement, sport, culture, ... pour en faire des citoyens participatifs.

—> Lire page suivante

Suite à la crise Covid, vous avez pourtant reçu des subsides supplémentaires...

V. Piret: Nous avons reçu des millions et des millions! C'est positif, notamment pour les étudiants qui n'avaient plus de job. Mais il y a aussi toutes sortes de nouveaux publics - comme les étudiants français par exemple - qui viennent s'ajouter. Nous payons des ordinateurs, des arrêts de loyers, des factures d'électricité,... Mais aussi toute une série de petites aides supplémentaires qui varient d'un CPAS à l'autre, voire d'un assistant social à l'autre!

Il y a un manque de vision globale des politiques sociales...

M.-A. Kestens: la Belgique est morcelée et tous les niveaux de pouvoir créent des subsides et des projets à l'échelle communale, régionale, fédérale. Chaque niveau de pouvoir offre différents services et manque de cohérence globale. A titre d'exemple, nous avons reçu des milliers d'euros pour l'aide alimentaire, mais sans coordonner la manière dont on pouvait les utiliser, sans clarifier le type de projets à soutenir, etc. Or, sans moyens humains supplémentaires, le CPAS ne peut apprécier les situations et distribuer correctement ces aides. Cela représente énormément de travail pour l'assistant social!

V. Piret: il faudrait d'abord que les politiques se concertent sur ce qu'on doit faire de l'argent, au risque de ne plus rencontrer le cœur de notre mission. Et on ne met rien en place pour arranger la situation des gens de manière structurelle. Il manque un vrai plan de lutte contre la pauvreté.

E. Massaut: Comme si le travail social se résumait à donner de l'argent aux gens... Non, le travail social, c'est bien plus que ça!

« ET ON NE MET RIEN EN PLACE POUR ARRANGER LA SITUATION DES GENS DE MANIÈRE STRUCTURELLE. IL MANQUE UN VRAI PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ. »

Quelle serait l'alternative, selon vous ?

E. Massaut: Simplifier la loi. Actuellement, nous sommes à 85 % d'administratif pour 15 % d'accompagnement. Invertissons ce rapport: moins de procédure bureaucratique et plus d'accompagnement!

M.-A. Kestens: Je suis pour une allocation universelle pour les étudiants... Et sans contrôle! C'est sans doute là le plus dur pour le jeune! Quel jeune n'a rien à cacher? C'est déjà les mettre dans une situation de tension!

C'est une relation de méfiance qui s'installe.

V. Piret: On va vraiment fouiller dans la vie des gens! On va très loin. Dans l'analyse des extraits de compte, on voit beaucoup de choses, toute leur vie. Les extraits, on ne les demande plus systématiquement, mais si on a une suspicion, on peut encore le faire.

Le travailleur social est-il enfermé dans un rôle de contrôle ?

V. Piret: Le ministère renvoie des dossiers parce qu'il manque par exemple la copie de la carte de banque (or le numéro de carte a déjà été encodé des millions de fois dans l'ordinateur!). Pendant ce temps, la personne n'est pas payée. L'assistant social n'a aucun pouvoir d'agir face à la situation et c'est pourtant lui qui se prend la violence. Le CPAS se réfugie derrière des procédures - le PIIS notamment² - qui mettent à mal à la fois l'intérêt de la personne et du travailleur social lui-même!

C'est toute cette violence institutionnelle qui est à questionner...

M.-A. Kestens: Nous devrions pouvoir nous concentrer davantage sur cette souffrance que génère la précarité, sur tout ce qui touche au psychisme de ces gens...

V. Piret: On en revient à la précarité: l'accès au logement se dégrade presque d'heure en heure! Avant, une personne sans-abri allait en maison d'accueil pendant un mois pour trouver un logement, maintenant, elle n'en sort plus!

Les inégalités sociales se creusent et sont là bien avant l'entrée en école supérieure...

V. Piret: Oui, on galère beaucoup plus avec les jeunes qui ne vont pas à l'école. Qui sont suivis par des agents de justice, par exemple.

M.-A. Kestens: On observe encore plus de souffrance et de drames auprès des jeunes enfants dont personne ne veille à la scolarité primaire - parents toxicomanes, dans l'extrême pauvreté,... - et qui, inscrits dans cette précarité, seront en décrochage scolaire, en échec. Ces enfants-là n'obtiendront jamais leur CESS! Ils passent très souvent par la case CEFA (enseignement en alternance), prison,... On ne les verra jamais dans les Hautes Ecoles!

² Le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) est un "contrat" que le CPAS conclut avec le demandeur d'aide. Concrètement, c'est un accord que le demandeur d'aide et le CPAS signent à travers lequel le demandeur s'engage à réaliser des efforts ou démarches pour améliorer sa situation, sous peine d'être sanctionné.

REGARD N°2 - SERVICE D'AIDE AUX ÉTUDIANTS, UCLouvain

Pour le service d'aide aux étudiants de l'UCLouvain, la précarité étudiante recouvre « tout ce qui peut empêcher l'étudiant d'entamer ou de poursuivre son projet d'étude : les freins peuvent être d'ordre financiers, sociaux, psychologiques, de santé... », précise Florence Vanderstichelen, directrice du service*. Les problématiques sont multiples, raison pour laquelle le service a fait le choix d'une approche multidisciplinaire. Les étudiants viennent demander une aide pour poursuivre leur projet d'étude, voire leur projet de vie », résume-t-elle. Ce qui ne veut pas dire que son service prend en charge tous les aspects de la vie quotidienne de l'étudiant : « on peut contribuer à la lutte contre la précarité, mais pas l'organiser ! », rappelle-t-elle. Entretien.



* Elle est aussi membre de la Commission vie étudiante de l'Ares et du Conseil Supérieur d'Allocations d'Études



« ACTUELLEMENT, C'EST COMME SI NOTRE SERVICE SOCIAL DEVAIT PRENDRE EN CHARGE TOUTE LA VIE DES ÉTUDIANTS! »

BIS : A qui s'adresse votre service social d'aide aux étudiant ?

F. Vanderstichelen : Tout étudiant de l'UCLouvain a accès à l'ensemble de nos services, c'est un principe d'équité. Nos équipes s'occupent tant de questions sociales et financières, que de questions de santé, de handicap ou encore de soutien à l'engagement étudiant dans la vie extra académique. On ne devrait pas trop limiter la question de la précarité étudiante à la précarité sociale et financière... A titre d'exemple, un étudiant international, isolé, qui n'a ni les codes académiques ni l'accès à un job pour financer ses études pourra être reçu par l'un de nos psychologues, mais aussi par un de nos assistants sociaux sur ses questions financières, par l'équipe pédagogique sur ses difficultés à étudier,...

Quelques chiffres à propos de ces accompagnements sur une année ?

Des centaines de consultations pour des milliers d'étudiants... Mais donner des chiffres exacts, on ne le fait plus, au risque de donner à comparer des pommes et des poires ! Par contre, je peux vous dire que **plus de la moitié des étudiants aidés financièrement sont issus de familles monoparentales !**

Existe-t-il d'autres publics cibles ?

J'en pointe 4 autres. Les étudiants en demande d'une allocation d'études : quasi 1000 étudiants en sont exclus parce qu'ils ont des revenus inférieurs au plancher des revenus pris en compte pour ouvrir ce droit à l'allocation d'études. **Il y a les étudiants qui émargent au CPAS,** de plus en plus nombreux, résultat d'une paupérisation grandissante des familles et des modèles familiaux qui se fragilisent. Ensuite, **les étudiants internationaux des pays hors Union européenne venus étudier sur fonds propres :** « Pour obtenir leur visa, ils signent une déclaration selon laquelle ils ont les moyens d'assumer leur subsistance et qu'ils ne feront pas appel à l'aide publique »¹. Sans bourse, ils peinent à trouver des jobs étudiants. Au challenge académique déjà immense s'ajoute le challenge financier ! Pour les candidats réfugiés, s'ajoute encore l'angoisse d'être régularisé, l'inconfort de vivre dans un centre (éloignés géographiquement du campus, partage de la chambre à plusieurs, connexion Internet médiocre, pas d'ordinateur portable, ...). Enfin, nous avons **les étudiants visés par le décret de l'enseignement supérieur inclusif.** Un accompagnement pédagogique et l'aménagement des études nous sont imposés, mais sans moyens supplémentaires. Or ce public est en grande précarité de santé et en augmentation constante.

→ Lire page suivante

Comment travaillez-vous avec ces publics ? Quel pouvoir d'action et de transformation de ces situations de précarité ?

Au sein de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales ou Covedas², il existe des liens très structurés pour faire avancer ces types de problématiques. Concernant les étudiants qui émargent au CPAS par exemple, **tout un travail est mis en place pour améliorer la compréhension du nouveau décret Paysage³ auprès des travailleurs sociaux** : expliquer l'évolution des critères académiques de l'enseignement supérieur – système de crédits qui ne fonctionne plus par année de réussite, etc. **Nous devons aussi travailler ensemble sur l'équité entre les différents CPAS pour qu'ils soutiennent tous les étudiants. Et pour que les étudiants et les familles osent aller au CPAS, parce qu'il y a là encore des freins...**

Le monde académique reste aussi un lieu de reproduction des inégalités sociales. Comment y remédiez-vous ?

Nous avons un programme appelé « **démocratisation de l'enseignement** ». Chaque année, en équipe pluridisciplinaire, **nous repérons une dizaine d'étudiants** – ils sont peut-être beaucoup plus, mais ce sont les moyens dont on dispose – qui, sans un accompagnement de proximité, n'ont ni les moyens ni les codes pour mener à bien leur projet d'études. Le programme consiste à prendre en charge tout le coût des études et l'accompagnement social, psychologique, ... Il ne faudrait pas qu'un étudiant ne s'inscrive pas à l'université parce qu'il se dirait que ce n'est pas pour lui ! Mais c'est loin d'être seulement une question sociale et financière, c'est aussi une question culturelle.

La crise Covid a mis un coup de projecteur sur les besoins financiers, sociaux et culturels. Des soutiens particuliers ont-ils été mis en place ?

Nous avons aidé tous les étudiants qui ont perdu leur job étudiant et qui se sont retrouvés en précarité sociale et financière. Nous savions déjà que les étudiants internationaux travaillaient pour financer leurs études, mais **nous avons été interpellés par le nombre d'étudiants belges dans cette situation**. Ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle : c'est une manière d'acquérir de multiples compétences et de ne pas faire appel aux aides de l'université.

Tout dépend jusqu'où l'étudiant doit puiser dans ses ressources pour subvenir à ses besoins plutôt qu'à ses études ?

Effectivement, comme l'exemple cité des étudiants internationaux qui doivent jobber et ont déjà trop à gérer par ailleurs. On ne peut rester insensible face aux étudiants qui n'y arrivent pas, et naturellement, nous contribuons à lutter contre cette précarité étudiante.

Mais nous devons toutefois faire attention à un glissement de compétences...

Que voulez-vous dire par là ? Pouvez-vous préciser la mission de votre service d'aide aux études ?

Comme son nom l'indique, nous soutenons le projet d'études et prenons en charge les frais liés à ce projet : **nous intervenons sur le surcoût lié aux études. Actuellement, c'est comme si notre service social devait prendre en charge toute la vie des étudiants !** Il n'est pas dans les compétences des établissements d'études supérieures d'organiser la précarité menstruelle ou l'aide alimentaire : on peut aider, collaborer avec d'autres acteurs, orienter, financer, ... mais pas plus !

« LES MEILLEURS ACTEURS SONT LES ACTEURS DE PROXIMITÉ. »

Des exemples de partenariats de ce type ?

L'aide alimentaire aux étudiants nous paraît importante depuis 10 ans déjà. En ce sens, nous avons créé **l'épicerie solidaire des Vents du Sud à LLN avec le CPAS d'ottignies-LLN**. Avec nos partenaires et services sociaux sur le site de Woluwe, nous avons aussi créé **Free Alma, une autre épicerie sociale** que nous finançons avec une série d'autres établissements supérieurs (lire p.38). A Mons, nos collègues ont co-créé, dans le cadre de la pandémie, une aide alimentaire avec des acteurs locaux. Ce sont des formes d'aide qui se sont intensifiées pendant la crise Covid. Nous avons aussi organisé des magasins de seconde main, des « échangeries », une crèche pour les enfants d'étudiants internationaux, etc. Nous multiplions nos moyens d'aide sous ces formes-là.

Il y a donc un équilibre à trouver entre aide directe et soutien en collaboration avec des partenaires extérieurs à l'université ?

Pour lutter contre la précarité, **les meilleurs acteurs sont les acteurs de proximité**. Et donc la manière dont chaque établissement d'enseignement supérieur connaît et adapte les aides à son public. Elles doivent toujours être différenciées après une analyse de la demande et de la situation de l'étudiant. Je m'oppose totalement à l'idée de mesures linéaires de gratuité pour tous !



1 Extrait de son intervention lors de l'audition au Parlement bruxellois.

2 La Covedas réunit des responsables des services sociaux et des représentants des étudiant·es et du personnel des établissements d'enseignement supérieur. Elle traite une multitude de thématiques liées aux conditions de vie des étudiant·es et aux politiques sociales menées par les établissements. www.ares.bel

3 Le décret « Paysage », aussi connu sous le nom de décret « Marcourt » (PS), est entré en vigueur durant l'année académique 2014-2015 afin de réformer l'enseignement supérieur. Le concept d'années d'études est modifié et laisse place à une organisation par cycle (à savoir : 180 crédits pour un bachelier, 60 crédits pour un master en un an, 120 crédits pour un master classique). L'actuelle Ministre de l'Enseignement supérieur, V. Glatigny (MR), via sa réforme du décret, a souhaité notamment réduire cette possibilité pour l'étudiant d'allonger son cursus. En savoir plus : www.student.bel

REGARD N°3 - SERVICE SOCIAL ÉTUDIANT, ICHEC

« Nous avons les moyens financiers et les idées, mais le temps manque »

« L'étude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ a apporté toute une série d'éléments de réponses », souligne Nadia Muller, responsable du Service Social de l'ICHEC et membre du GARSS HE SA*. Mais elle regrette l'absence d'un Observatoire de la vie étudiante, à l'image de la France, pour disposer notamment de données croisées sur la question.² Son service social, au-delà d'une mission première qui consiste à accorder des financements aux étudiants, veut absolument éviter d'être limité à ce rôle financier... Quitte à jouer des parties de ping-pong avec les autres types d'aides. Et ce, pour rester au plus près des besoins réels de l'étudiant !



* Groupe d'Actions et de Réflexion des Services Sociaux des Hautes Ecoles et des Ecoles Supérieures des Arts

BIS: Quelles sont les missions du Service Social de l'ICHEC ?

Le financier est une porte d'entrée qui permet de comprendre la situation de l'étudiant, de l'informer sur ses droits : certains ne sont pas au courant qu'ils peuvent habiter en famille et prétendre à un RIS ou à une bourse d'étude ! Le service social n'est pas juste un lieu où venir pour des problèmes financiers, c'est un espace où déposer ce qu'on vit : problèmes de logement, mais aussi de matériel informatique, de job, de santé, de solitude, ... La porte est ouverte, nous avons des permanences sans rendez-vous !

Vous collaborez étroitement avec les CPAS...

Un vrai partenariat, nous n'y sommes pas : les politiques sociales, différentes en fonction de la majorité politique de chaque commune, compliquent le travail ; il y a autant de CPAS que de communes ! Mais nous échangeons à ce sujet avec la Fédération des CPAS et la Covedas. (voir note 2, p.30)

A partir de ces lieux, comment faites-vous pour améliorer la situation ?

A partir de certains freins rencontrés - c'est toujours un peu le ping-pong entre les aides du CPAS et les nôtres - nous tentons de clarifier les missions de chacun : dans quel cas l'étudiant doit-il d'abord faire sa demande au CPAS ? Dans quel cas peut-on intervenir directement ? Qui intervient pour quoi ? Le service social en Haute Ecole est censé intervenir pour les frais d'études... Mais qu'est-ce qu'un frais d'étude ? Il y a toute une série de postes pour lesquels les frontières ne sont pas claires ! Un kot, est-ce un frais d'étude ?

Pour l'alimentation, intervient-on ou pas ? Est-ce plus intéressant pour l'étudiant d'aller au CPAS pour financer son ordinateur ou chez nous ? ... Ce flou crisper parfois la collaboration avec les CPAS qui nous renvoient : « vous intervenez pour tout et pour rien ! ».

Le CPAS se définit comme l'aide résiduelle, dernier filet de sécurité pour quiconque passe entre les mailles du filet...

Bien sûr, si l'étudiant a droit à un RIS, nous n'intervenons pas en priorité ! Nous sommes les derniers maillons de la chaîne en termes d'aide, quand il a épuisé tous ses autres droits : nous sommes l'aide résiduelle (CPAS) résiduelle...

A partir d'une telle définition, les interventions des uns et des autres sont à réinterroger au cas par cas ?

Beaucoup de dossiers nécessitent d'échanger sur qui intervient sur quoi. Pour éviter des court-circuitages, négatifs pour l'étudiant ! Par exemple, quand le CPAS récupère l'aide de la Haute Ecole adressée à un étudiant parce qu'il aurait déjà eu droit à leur aide ! Parfois, face à la longueur des délais de traitement des dossiers, il nous arrive de nous substituer au CPAS pour davantage « coller » à la réalité de l'étudiant. Parfois, nous allons au tribunal du travail pour contester la décision du CPAS. L'idée est d'éviter toutes ces complications... Mais toute une série de collaborations se déroulent aussi très bien !

Quels sont les autres acteurs avec qui vous collaborez fréquemment ?

Nous sommes beaucoup en contact avec l'Association pour la Solidarité Etudiante en Belgique (ASEB) et les épiceries sociales, avec les Centres de Planning Familial, les Services de Santé Mentale, les habitats de type intergénérationnel, l'Agence Immobilière Sociale Etudiante (lire interview p.36), ... La problématique du logement est extrêmement présente ! Avec notamment ce public spécifique des étudiants étrangers non européens : sans garant, ils n'ont pas la possibilité d'obtenir un kot ou quelconque autre logement. Pour cette raison, on voit les adresses fictives de domiciliation devenir un marché lucratif : elles se monnaient parfois aujourd'hui à plus de 1000 euros ! Des étudiants se retrouvent aussi dans la rue...

Une autre demande qui ne fait qu'augmenter : les besoins en santé mentale...

Oui, nous sommes submergés de demandes, avec cette difficulté de délais d'attente pour obtenir un rendez-vous auprès d'un professionnel, les Services de Santé Mentale étant eux-mêmes saturés. Résultat : de plus en plus de Hautes Ecoles font appel à un psychologue engagé en interne. Mais tout dépend de la politique sociale de chaque établissement : il y a ceux qui engagent, ceux qui envoient l'étudiant chez un privé et paient la différence de coût par rapport à un service de santé mentale, ...

Chaque Haute Ecole définit-elle ses montants et les types d'aide à octroyer ?

Oui, à partir du budget versé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque Haute Ecole est souveraine : le conseil social de chaque établissement - composé de membres de la direction, du personnel et de 50% d'étudiants - définit sa politique sociale et ses propres

→ Lire page suivante

critères d'octroi d'aide financière. Résultat : une même situation ne va pas aboutir au même type d'aide ou au même montant selon que l'on soit dans telle ou telle Haute Ecole ! On s'est déjà souvent posé la question d'harmoniser ces critères d'octroi...

Qu'est-ce qui empêche d'harmoniser ces aides entre les différentes Hautes Ecoles ?

Dans la situation actuelle, l'avantage est que nous allons très loin dans l'analyse des dossiers individuels. Nous tentons de « coller » au plus près de la situation et au plus près des coûts nécessaires à la formation suivie. C'est une forme de consensus : gardons cette autonomie pour éviter d'être maintenus par des critères trop rigides fixés dans des arrêtés ! Critères qui sont loin d'être toujours dans l'intérêt de l'étudiant, on le voit bien actuellement avec le système des allocations d'étude... Nous ne sommes pas en demande d'harmonisation parce qu'on redoute les frustrations que cela peut créer !

Cette situation n'est-elle pas un frein pour trouver des solutions communes à des problématiques identiques telles que la santé mentale ?

Nous connaissons les pratiques des uns et des autres, nous travaillons en nous inspirant des expériences positives. Selon moi, les obstacles pour travailler ensemble ne sont pas les différentes politiques sociales des écoles, mais plutôt un manque de temps et une gestion de travail héritée du passé. D'un seul assistant social par école, les services sociaux sont passés à deux, puis trois, ... sans penser la coordination de leur service ! Après être restés des années la corde au cou, les services sociaux des Hautes Ecoles ont été refinancés (refinancement des services d'aides aux étudiants après Covid, ndlr). Aujourd'hui, nous avons les moyens financiers et les idées pour le faire, mais le temps manque partout : qui va coordonner ? Qui va pouvoir analyser les projets individuels et collectifs les plus intéressants ? Des lieux comme le GARSS (lire encadré) ou la Covedas sont des lieux où on tente d'y réfléchir...

Vers quelles pistes s'orientent les discussions ?

Lors d'une des dernières réunions du GARSS, nous avons émis l'idée d'actionner une possibilité de mutualiser des subsides sociaux de plusieurs établissements d'enseignement supérieur - subventions reçues de la Fédération Wallonie-Bruxelles - pour l'engagement de psychologues. D'autres établissements ont déjà choisi d'engager des éducateurs pour proposer des activités collectives à des étudiants confrontés à un trop grand isolement. Après, c'est une question de choix : investir dans l'aide financière et orienter vers l'extérieur pour le reste ? Ou offrir d'autres services en interne ?

1 Van Cutsem M. et al., *Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rapport final, avril 2019. Etude commanditée par le précédent ministre de l'Enseignement supérieur, J.-C. Marcourt (lire note p.11)*

2 *Il existe une enquête de la la Commission Vie Etudiante, Démocratisation et Affaires Sociales (Covedas), mais qui date de 2016. www.ares.bel*

3 *Pour lire plus à ce sujet, l'asbl Alias a mené une enquête exploratoire sur les étudiant.es HSH et trans. Lire plus à ce sujet : <https://bxb1.bel/dossiers/dossiers-redaction/l'association-alias-fait-le-point-sur-la-prostitution-etudiante-des-hommes-et-des-persommes-trans-et-sur-le-chemsex/>*

Actuellement, l'étudiant choisit souvent la débrouille...

Oui, certains arrivent à étudier et à jobber. Et se tournent vers nous seulement en dernière année pour un soutien dans le cadre des stages ou du mémoire. D'autres ont honte ou ras-le-bol de demander de l'aide. Un étudiant, récemment, m'a avoué se prostituer parce qu'il en avait marre de devoir demander partout. Et qu'il a besoin de l'argent plus rapidement. Il m'a avoué le faire depuis longtemps, notamment en Erasmus.³ L'idée est que les conditions soient améliorées pour que l'étudiant puisse se concentrer sur ses études.

C'est tout l'enjeu d'un enseignement supérieur qui offrirait les mêmes chances pour tous...

La qualité de l'enseignement secondaire, l'environnement familial et social jouent un rôle prépondérant sur cette question ! Dans le cadre du décret Paysage (voir note p.), des moyens ont été alloués pour améliorer la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur : des ateliers de méthodologie existent dans certains établissements pour les étudiants de première année supérieure. Il existe aussi une offre de blocus assistés, mais loin d'être finançables par tous ! Là aussi, il y a quelque chose à faire pour démocratiser ces pratiques et donner les mêmes chances de réussite à tous ! Parce qu'avoir un job, c'est bien, mais quand on voit des étudiants qui combinent un travail de nuit, de jour... Un étudiant n'est pas censé avoir une double, triple vie à côté de ses études.

Le GARSS, c'est quoi ?

« Le GARSS, créé à l'initiative d'assistants sociaux, est une association de fait qui rassemble les Hautes Ecoles qui le souhaitent en Communauté française, raconte Nadia Muller, l'une des 4 coordinatrices. Il a un caractère informel, contrairement à la Covedas par exemple qui a un mandat politique sur les questions de précarité ». Son rôle ? A la fois être un observatoire des politiques sociales étudiantes, un lieu d'échange de pratiques et de formation. « Le groupe se réunit 2 à 3 fois par an : pris par les réalités du terrain, on fait en fonction de nos possibilités ». Pourquoi créer une telle structure ? « Il y a plus de 20 ans maintenant, des travailleurs sociaux de services d'aide aux étudiants se sont dit 'on veut un lieu où se parler !' A l'époque, les services sociaux des Hautes Ecoles disposaient de très peu de moyens. Il y avait un travailleur social par établissement. Avec pour conséquence, un travail chacun dans son coin, avec un fort sentiment d'isolement dans des lieux scolaires où la spécificité du travail n'est pas le social ! Or, dans le travail social, on a envie de travailler ensemble, de s'appuyer sur les forces des uns et des autres. D'où, cette idée de se réunir pour se trouver un peu moins seuls face aux problématiques qui nous concernaient. A l'époque, très peu d'organes représentatifs existaient... Et avoir un rôle d'interpellation ? « A nos débuts, on a émis des avis que nous avons envoyés aux cabinets existants... Et avoir un rôle par rapport aux allocations d'étude, sur le positionnement conseils sociaux, le secret professionnel, ... ».

REGARD N°4 - SERVICE SOCIAL ÉTUDIANT, ULB



Le Service Social Etudiants de l'ULB a déserté le bâtiment administratif commun à tous. Pour avoir un accès plus discret, il a rejoint les services psycho-médico-sociaux, plus à l'abri des regards. Xavier Boeve, responsable, explique : « d'après une enquête de mes collègues de l'Observatoire de la vie étudiante de l'ULB (lire p.14), pousser la porte d'un service social reste difficile pour un jeune : ils ne se disent pas assez précarisés, pas assez pauvres,... On devrait d'ailleurs peut-être aussi changer de nom », s'interroge-t-il. L'équipe composée de 12 personnes – la moitié de l'équipe est assistant social, l'autre moitié fait partie de l'équipe d'accueil et administrative – a une double mission : poser un regard financier sur la situation de l'étudiant et l'informer sur les aides existantes. Ici, on veille à l'accès aux études soit via un financement en interne soit on oriente vers l'extérieur : CPAS, demande d'intervention majorée vers la mutuelle,... « On tente aussi de nouvelles manières de communiquer, on est loin d'avoir des solutions toutes trouvées ! », admet le responsable. Entretien.

BIS: Comment définiriez-vous la précarité étudiante ?

Xavier Boeve : Pour moi, la précarité étudiante, c'est la précarité déjà inscrite avant d'arriver aux portes de l'enseignement supérieur. J'ai toujours trouvé difficile de parler de précarité étudiante parce qu'elle ne concerne pas seulement le statut d'étudiant : les personnes ont besoin d'aller au CPAS, qu'elles soient étudiantes ou non. Nous, on va aider par rapport aux études, aux syllabus, etc. mais il y a toute une partie pour laquelle on ne pourra pas intervenir.

Et l'information sur les aides existantes fait défaut...

Oui, les CPAS font d'ailleurs le même constat ! Depuis la crise, on peut donner rendez-vous à l'étudiant par visioconférence. Parfois, on doit leur fournir un ordinateur et la connexion Internet. Mais à la rentrée, on va continuer à leur donner le choix ! Ce qui n'efface pas la peur de certains de s'adresser à nous par rapport à leur titre de séjour. D'autres ne souhaitent pas apporter certaines preuves administratives nécessaires, tel un avertissement extrait de rôle de leurs parents. Par gêne, par méconnaissance de ce que c'est ou parce qu'ils sont tout simplement en rupture de lien avec eux !

Quelle part représente ces étudiants précaires sur l'ensemble du public étudiant ?

Cette année 2020-2021, dans notre service, nous avons eu 8400 étudiants dont 500 émargent au CPAS. Au total, il y a 35.000 étudiants cette année à l'ULB, ce qui représente 24% ou un quart.

Parallèlement à ces freins du côté de l'étudiant, il existe aussi un certain flou entre les interventions financières des différents services d'aide...

Selon moi, aide académique et aide à la vie quotidienne devraient davantage se compléter. La disparité de collaboration avec tel ou tel CPAS, les règles qui varient selon l'assistant social, l'orientation politique de la commune, mais aussi le manque de communication avec le service d'allocation aux études de la Fédération Wallonie-Bruxelles,... compliquent le travail. On tente de trouver des subterfuges, par exemple donner une aide en « one shot » pour éviter qu'elle soit déduite par le CPAS, pour éviter au final que l'étudiant y perde... On a aussi parfois des problèmes linguistiques et ruraux : le jeune dépend du CPAS de sa commune de domiciliation or il vit à Bruxelles. Résultat : il ne fait pas la demande par gêne parce que tout le monde se connaît dans son village !

« AU REGARD DE TOUTES LES DÉMARCHES QUE DOIT EFFECTUER L'ÉTUDIANT, ON PEUT SE POSER LA QUESTION D'UN SERVICE NATIONAL ET PAR RÉGION. »

Ne faudrait-il pas rassembler l'ensemble de ces aides en un seul et même lieu pour en simplifier l'accès et le traitement ?

Au regard de toutes les démarches que doit effectuer l'étudiant, on peut se poser la question d'un service national et par région tel les CROUS en France¹ : chaque ville a son institution, non liée à un établissement d'enseignement, mais qui s'occupe de tous les étudiants sur ce territoire et qui va donner l'accès à la bourse d'études, etc. Et le RSA – équivalent du RIS belge - existe, en parallèle. Ce qui est sûr, c'est que plus l'information circulera entre ces différents services, moins il y aura de marge d'erreurs... Actuellement, on tâtonne, on tente de piquer les infos les uns des autres, entre collègues... Parfois, le montant obtenu par l'étudiant est plus élevé que ce qu'on envisageait, et c'est tant mieux ! Mais d'autre fois, ce n'est clairement pas à son avantage !

¹ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires : <https://www.crous-bfc.fr/cnous/>

INFOR JEUNES BXL : « L'ÉTUDIANT PRÉCAIRE VIT DANS L'INCERTITUDE DE SES DROITS »

« Je suis étudiant et je n'ai pas payé mes droits d'inscription avant la date limite. Mon inscription n'est pas prise en compte... Est-ce que je peux introduire un recours ? Comment payer mon bail ? Qu'est-ce qui se passe avec mon PIIS signé avec le CPAS ? »... Voilà comment un étudiant peut très facilement glisser vers la précarité face à une série de problèmes qui s'imbriquent les uns dans les autres... Encore plus si l'étudiant vient d'un pays hors de l'Union européenne ! Infor Jeunes Bruxelles¹, service d'informations généralistes, anonyme et gratuit, permet de faire le lien entre ces différentes questions : il traite le jeune dans sa globalité, en toute indépendance par rapport aux différents établissements scolaires. Explications avec François Deblander, coordinateur du service Information à Infor Jeunes Bruxelles et Karim Jguirim, juriste.



Infor Jeunes Bruxelles, c'est une équipe composée d'assistants sociaux, de juristes, d'éducateurs,... Disponible tous les jours de la semaine, dans le cadre de permanences avec ou sans rendez-vous, mais aussi par mail, par téléphone, par tchat... Bref, un lieu où on peut poser toutes ses questions ! « Certains viennent même avec leur petite liste », explique François Deblander, coordinateur. Au fil du temps, Infor Jeunes Bruxelles a développé une sacrée expertise en interne. Même si, au vu de la complexité grandissante des demandes, leur rôle consiste aussi beaucoup à orienter vers des services spécialisés. Pour le coordinateur d'Infor Jeunes BXL, un étudiant précaire est un jeune qui « n'a pas vraiment le choix de ses études à cause d'une série de contraintes financières et de limites imposées par le CPAS. Le jeune est aussi beaucoup plus en danger dans la réussite de son projet : » moins de temps disponible - temps consacré aux jobs et autres démarches - il risque d'être poussé vers la sortie parce qu'il n'est plus 'finançable'.² Son collègue, Karim Jguirim, juriste sur les aspects de contentieux dans les études, insiste sur l'interconnexion entre les différentes questions posées par le jeune : « C'est là qu'on voit la concurrence qui se joue entre le job et les études ! Beaucoup d'acteurs ne se concentrent par exemple que sur les études alors que tout est lié et que le point de départ devrait être le jeune ». Entretien.

BIS: Quel est le public touché ? Avec quels types de questions ?

François Deblander : Nous touchons environ 25.000 jeunes par an à travers nos permanences. La plupart des jeunes sont rencontrés une fois, sauf pour les demandes spécialisées, juridiques,... qui nécessitent un suivi. Par ailleurs, nous réalisons des animations collectives, notamment dans les écoles. Les questions les plus récurrentes concernent l'enseignement secondaire et supérieur (bourses d'étude, finançabilité, minerval...), la recherche de formations en promotion sociale, en alternance, le travail étudiant (réglementation, recherche, premier emploi,...), la protection sociale (chômage, CPAS, questions familiales, mutuelles,...). Nous réalisons un grand nombre de brochures, publions des articles sur notre site Internet... En Belgique, la réglementation est tellement compliquée – que ce soit en termes de droit au RIS, au chômage,... – que certains jeunes sont contraints d'aller en justice pour pouvoir activer leurs droits (erreurs de traitement de dossiers, perte de droits,...).

Comment accompagnez-vous le jeune face à cette complexité institutionnelle et administrative ?

François Deblander : Nous les informons sur leurs droits ! Et nous tentons de repérer les meilleurs relais possibles parmi la

multitude d'associations qui travaillent dans le social à Bruxelles – impossible de les connaître toutes ! – pour les orienter en fonction de leurs questions. Dans chaque antenne, on développe aussi des partenariats : Service Jeunesse de la commune, une AMO, l'EFP (centre de formation en alternance à Bruxelles), le SIEP, etc.

« QUAND LE JEUNE EST DANS UNE SITUATION DE PRÉCARITÉ, SOUVENT, IL EST EN TRAIN DE RECULER DANS SES DROITS. »

Karim Jguirim : Quand le jeune est dans une situation de précarité, souvent, **il est en train de reculer dans ses droits**. Il est dans l'insécurité, dans l'incertitude par rapport à ses droits. Pour les aspects de contentieux, la première chose est de voir un avocat, d'activer ses droits pour occuper le terrain. **Mais plus l'étudiant est précarisé, plus l'accès à la justice est un frein !** Tout d'abord, les avocats n'ont pas tous un rôle social, loin de là. (lire l'interview p.46) Même si le jeune a droit, en théorie, à un avocat Pro Deo via le BAJ³, beaucoup n'en trouveront pas et le risque financier est réel⁴. Ensuite, la liberté académique est une liberté très protégée qui peut véritablement conduire à de l'arbitraire et à des abus, la matière est souvent technique et les délais sont très courts.

Enfin, il y a aussi, dans certains cas, une sorte de renoncement : le jeune « courbe l'échine » en regard de ses expériences antérieures, de son vécu et de ses craintes, légitimes ou non, d'être réévalué par un enseignant dont il aura, d'une certaine manière, remis en cause l'autorité. **Résultat : la précarité fait qu'on ne défend pas ses droits !**

Quelles sont vos relations avec les établissements d'enseignement supérieur ? Avez-vous une collaboration étroite sur ces questions ?

Karim Jguirim : Nous n'avons pas de liens organisés. Les Hautes Ecoles, les Ecoles supérieures des Arts et les Universités nous identifient néanmoins. Elles renvoient parfois des étudiants vers nous, de manière informelle. Nous ne sommes pas en opposition avec ces acteurs mais les intérêts ne sont pas toujours concordants ! **C'est une question d'indépendance : nous renseignons et assistons le jeune sans être dans la militance contre les institutions**. Sur base de cette indépendance, je peux parfois conseiller à l'étudiant de faire un recours en justice contre l'établissement ! En réalité, notre indépendance est une garantie pour ces jeunes.

Pourriez-vous donner un exemple concret ?

K. Jguirim : Certaines écoles ont une volonté d'internaliser leurs services aux étudiants. Tel service social affecte un assistant social pour déterminer, par exemple, les aménagements raisonnables nécessaires pour compenser tel handicap : un TDA/H, une dyslexie ou une situation médicale particulière. Or, bien souvent, il existe des logiques internes de rapports de force où tel enseignant, reconnu dans son milieu, estimera qu'il n'est pas concevable que son examen d'anatomie, de physiologie ou d'orthodontie soit aménagé ; ils se présentent comme les garants d'une certaine excellence académique. **C'est compréhensible. Néanmoins, à défaut de véritable contre-pouvoir ou de balises claires, c'est bien souvent l'enseignant qui imposera sa volonté**. Et c'est loin d'être un exemple isolé !

Par ailleurs, **informer correctement l'étudiant n'est pas neutre non plus** et implique une charge de travail supplémentaire. **Cela nécessite d'avoir du temps et des ressources que les établissements n'ont pas nécessairement**.

Quel impact a eu la crise Covid sur les jeunes qui viennent vous voir ?

François Deblander : La question du chômage temporaire a pris beaucoup de place. Les demandes se sont encore complexifiées alors que l'accessibilité des services (CPAS, organismes de paiement pour le chômage,...) s'est réduite. Les délais d'attente pour le traitement des dossiers ont explosé ! Par ailleurs, les cours à distance semblent avoir accentué le décrochage scolaire des jeunes les plus en difficulté. La numérisation de l'enseignement a amené de nouveaux problèmes et de nouvelles questions.

Infor Jeunes BXL a-t-il un rôle d'interpellation à partir de tous ces constats ?

François Deblander : D'autres centres Infor Jeunes actionnent davantage ce rôle. À Infor Jeunes BXL, nous rejoignons plutôt des mouvements, des cartes blanches sur des sujets qui nous préoccupent. Certains membres de l'équipe souhaitent cependant qu'on endosse un rôle plus subversif, cela pourrait évoluer à l'avenir !

Karim Jguirim : dans ma pratique juridique, je constate l'importance de maîtriser la matière pour analyser les chances d'aboutir de tel ou tel dossier... Il existe par exemple aussi des situations pour lesquelles la jurisprudence n'est pas favorable, mais dont le cas pourrait conduire à modifier cette jurisprudence ; on parle de cas stratégiques. **Vous sentez que vous allez pouvoir faire quelque chose pour créer une nouvelle jurisprudence ou la renverser et ouvrir la voie à davantage de droit et de justice !**

1 Infor Jeunes Bruxelles - Centre d'information jeunesse - Rue Van Artevelde 155, 1000 Bruxelles - <https://ijbxl.be>. Le service d'information crée des antennes un peu partout dans Bruxelles. Objectif : toucher les jeunes les plus fragilisés qui circulent moins dans le centre-ville.

2 La Communauté française fixe des conditions quand elle finance l'étudiant au-delà du droit d'inscription (minerval) : si l'étudiant rate plusieurs fois son année, elle ne finance plus. Quand l'étudiant n'est plus finançable, il perd son droit à se réinscrire.

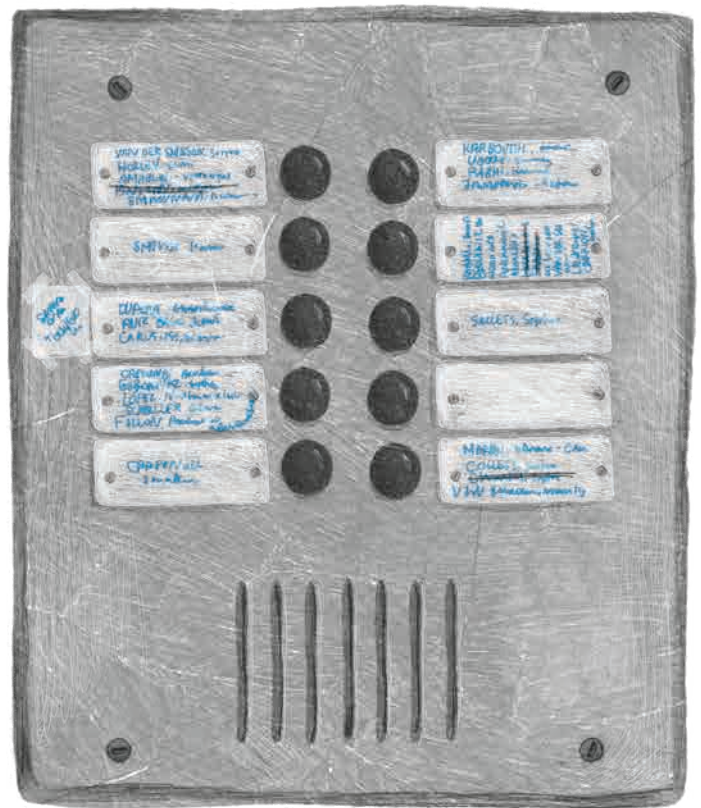
3 Le bureau d'aide juridique (BAJ) dépend de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. Il favorise l'accès à la justice en permettant à certaines catégories de personnes de bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat dans toutes les matières juridiques.

4 Si l'étudiant perd, il peut payer une indemnité de procédure qui sera entre 700 et 1.440 euros, selon la juridiction choisie, auxquels s'ajoutent des droits de greffe ou d'huissier compris entre environ 250 et 400 euros.

DANS L'OcéAN DE LA CRISE DU LOGEMENT BRUXELLOISE, UNE PLANCHE DE SALUT POUR ÉTUDIANTS: UNE AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE

Une Agence Immobilière Sociale Etudiante? Il en existe une en Belgique! Tout comme une Agence Immobilière Sociale (AIS) classique, elle est subsidiée par la Région de Bruxelles-Capitale, et ce depuis 2016. Elle gère la location de logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les met en location à un prix abordable. Avec cette spécificité de s'adresser aux étudiants précaires.

Le job de Cédéric Dautrelepont, directeur de l'AISE bruxelloise, est de dénicher les logements, assurer la location et la gestion quotidienne. Pour ce faire, il a diverses conventions de partenariat avec des services sociaux des Hautes Ecoles, des universités, des CPAS, des associations d'aide à la jeunesse,... (Refuge, Home Victor du Pré, les Capucines, Les Sentiers de la Varape, Infor Jeunes,...). **Priorité aussi donnée aux étudiants envoyés par les associations qui aident les jeunes en difficulté ainsi que les PMR¹ et porteurs de handicaps. Les conditions requises pour avoir droit à un logement: avoir 35 ans maximum, être sans revenus supérieurs au seuil d'admission pour un logement social et être inscrit dans l'enseignement supérieur de plein exercice. « Le plein exercice est une notion floue », fait remarquer le directeur, « personne ne peut m'en donner une définition claire... La promotion sociale, par exemple, est-ce du plein exercice? En l'absence de définition claire et précise, nous tentons d'aider au maximum les étudiants dans le besoin ». Malgré un parc immobilier qui a doublé ces deux dernières années, avec près de 400 unités de logement, l'AISE peine à faire face à une précarité croissante. Entretien.**



BIS: Quel est le profil des étudiants hébergés sur vos différents sites?

Cédéric Dautrelepont: La moyenne d'âge est de 21 ans. Nos étudiants locataires sont très majoritairement de jeunes célibataires, mais nous avons également quelques couples d'étudiants sans enfant et des mamans célibataires avec enfant. Un quart est inscrit à l'ULB ou à la VUB. Leur nombre ne fait qu'augmenter chaque année. 50 % de nos locataires sont jobistes; 35% dépendent du CPAS, et eux aussi sont de plus en plus nombreux; les 15% restants sont soutenus financièrement par leur famille, amis ou proches. Certains étudiants ont été rejetés par leur famille, pour des discriminations liées à l'identité de genre² par exemple.

Que leur proposez-vous ?

Nos logements sont majoritairement individuels, c'est ce que les étudiants préfèrent : des studios avec kitchenette et salle de bain privative. Nous proposons des baux d'un an contrairement aux 3, 6, 9 ans classiques dans les autres AIS. Cela induit un turn-over et un travail administratif lourd... On approche des 400 unités de logement. Les loyers des chambres oscillent entre 180 à 200 €/mois. Les loyers des studios sont à 300€/mois. Concernant les charges mensuelles, il faut compter entre 45 et 115 euros. Grâce à la FEDAIS³, nous avons pu obtenir des tarifs sociaux pour le gaz. Par contre, pour l'électricité, c'est plus compliqué.

400 logements, ce n'est pas rien... Mais est-ce suffisant ?

On est très loin du compte. En cette rentrée, tous nos logements sont occupés... Et nous avons une liste d'attente de 150 étudiants. A Bruxelles, on dénombre 100.000 étudiants par an qui font des études supérieures. Combien, parmi eux, devraient pouvoir avoir accès à un logement dans une agence telle que la nôtre ? Impossible d'obtenir des chiffres à l'heure actuelle. Les Hautes Ecoles et universités ne récoltent pas de statistiques à ce sujet. L'IBSA⁴ ne fournit pas non plus ces données. J'ai uniquement pu obtenir un chiffre : ils étaient 10.000 jeunes entre 18 et 25 ans inscrits au CPAS en Région bruxelloise en 2019 !

On vient de traverser une année difficile. Ressent-on les effets de la crise Covid ?

De nombreux étudiants qui devaient rentrer dans leur logement ont perdu leur job du jour au lendemain et se sont retrouvés sans le sou. Nous avons fort ressenti leur désarroi. Nous avons tout fait pour ne pas exclure pour raison d'impayés. Malheureusement, la crise a duré. Il a fallu un an et demi avant que les étudiants ne puissent retrouver un job. Nous avons obtenu de la Région des subsides complémentaires pour combler, en partie, les impayés et les vides locatifs qui nous mettaient en situation d'endettement.

Les AIS socialisent une partie du marché locatif. Est-ce facile de récupérer une partie du marché locatif auprès des propriétaires bruxellois ?

Oui, étonnamment ! En 2025, nous pourrions largement dépasser la barre des 1.000 logements en gestion à Bruxelles. Ce qui resterait en deçà des besoins en termes de logements pour étudiants précaires ! Pour les promoteurs, la formule AISE est très rentable car ce sont des logements de petite taille. Ils peuvent construire 4 à 5 studios par espace de 100 m², en bénéficiant d'autres avantages fiscaux. La valeur locative, entre 1500 et 1900 euros par mois, est supérieure à celle d'appartements. Ça laisse à réfléchir... Mais nous n'avons actuellement pas les moyens d'assurer une telle gestion quotidienne. Et puis comme c'est souvent du logement qui doit sortir de terre, l'urbanisme peut refuser certains projets.

En matière de gestion quotidienne, cela deviendrait donc ingérable ! Comment cela se passe actuellement ?

Globalement, cela se passe bien ! Un de nos soucis est la situation liée aux « garants fictifs ». Certains étudiants étrangers, d'origine africaine, paient des personnes hors Belgique pour qu'elles se portent « garantes » pour eux. Une fois en difficulté de paiement

ici, le garant a disparu, il était en réalité inexistant. C'est un vrai problème. Il n'y a pas de cadre juridique. Pour éviter cette situation, nous imposons maintenant que le garant vienne signer le contrat de bail avec l'étudiant et s'engage à subvenir à ses besoins. Autre souci rencontré : alors que la très grosse majorité de nos logements sont des logements individuels, certains jeunes hébergent des proches ou pratiquent à notre insu du RBNB ou du regroupement familial. Ce genre de comportement est inacceptable, nous pourrions passer pour des marchands de sommeil. Au lieu d'avoir les 20 personnes prévues dans un immeuble, nous constatons le double. On découvre alors des factures communes astronomiques que nous devons répercuter sur les locataires officiels.

ON ACCUEILLE DES ÉTUDIANTS DEVENUS SANS-ABRI.

Etes-vous le témoin direct d'une précarité croissante ?

Avec la pandémie, la situation ne s'est pas améliorée. Ce dont je suis convaincu, c'est qu'on est très loin du compte concernant le nombre d'étudiants précaires que nous devrions accueillir. Pour un étudiant le coût du logement est le poste le plus important sur le mois. L'alimentation vient ensuite. Oui, la situation est grave. On accueille des étudiants devenus sans-abri. Certains dorment au SamuSocial ou dans une voiture...

Quelles sont les perspectives pour les années à venir ?

Au niveau financier, nous serons toujours endettés pour les deux années à venir : nous ne pourrions prendre que peu, voire très peu de logements en 2022. En revanche, entre 2023 et 2025, les projets en cours devraient se concrétiser. Via des promoteurs, nous pourrions obtenir près de 500 nouveaux logements. Deux nouveaux projets de deux fois 200 logements en construction devraient démarrer près de la gare d'Etterbeek. Fin 2023, un nouveau bâtiment construit par un promoteur néerlandophone devrait offrir 44 studios le long du canal, à côté de l'Erasmus Hoogeschool van Brussel. Actuellement, avec notre partenaire 180° Consulting Belgium, nous réalisons une étude de marché pour évaluer le nombre d'étudiants nécessitant un logement social. Nous prévoyons de nouvelles conventions avec les Hautes Ecoles, Universités, CPAS et acteurs associatifs bruxellois...

Très concrètement, quels sont ces nouveaux projets ? Uniquement du logement ?

Non, nous aimerions aussi pouvoir faciliter l'accès aux jobs étudiants en démarchant les pourvoyeurs d'emplois locaux à proximité de nos immeubles et garantir des packs-jobs exclusifs pour nos locataires-étudiants. Par ailleurs, nous cherchons désespérément des logements rénovés sur les communes d'Ixelles, Uccle et Woluwe. Le foncier y étant plus cher que dans les autres communes, les propriétaires préfèrent louer à du privé plutôt qu'à une AIS.

1 Personne à mobilité réduite

2 LGBTQI+

3 Fédération des AIS

4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

« FREE ALMA », UNE AIDE D'URGENCE ET DE PROXIMITÉ !

Yannis Bakhouché était encore étudiant en médecine quand il lance l'Association pour la Solidarité Etudiante en Belgique (ASEB) avec l'idée de créer des épiceries solidaires pour étudiants. Et ce, à partir d'une double préoccupation : « d'une part, j'étais en contact avec des amis étudiants en extrême difficulté financière, notamment beaucoup d'étudiants étrangers, sans aucune aide sociale ; d'autre part, j'avais un grand intérêt pour la lutte contre le gaspillage alimentaire », se souvient-il. Dès 2011, il met en place au sein de l'ULB une association qui fait le lien entre les invendus alimentaires et les étudiants en demande. Dix ans plus tard, ce sont 5 épiceries sociales qui ont pris place dans différents lieux de Bruxelles : Erasme, Solbosch, Alma, Saint-Louis et Remblai.

En échange de 4 euros, l'étudiant se confectionne son propre panier pour la semaine à partir de produits invendus, mais aussi issus du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), de dons, de subsides sociaux des établissements scolaires, etc. « L'alimentation est souvent reléguée au second plan », explique l'initiateur du projet, « tant par les étudiants que par le politique qui débloque un budget global, mais ne réfléchit pas aux postes auxquels vont être attribués cet argent. Et très souvent, on ne le réserve pas à l'alimentation », constate-t-il. En 2020, ils étaient plus de 3000 étudiants à fréquenter les différentes épiceries bruxelloises.

Reportage à l'épicerie sociale « Free Alma »* & explications avec Yannis Bakhouché (ASEB) et Fathia EL Hammouchi, intervenante sociale à la Haute Ecole Léonard de Vinci et coordinatrice du projet.



« Free Alma » est un partenariat entre les écoles d'enseignement supérieur suivante : la Haute école Léonard de Vinci, l'UCLouvain Bruxelles et l'EPHEC, ceux-ci ont signé une convention de collaboration avec l'ASEB asbl

16h30, à la sortie du métro « Vandervelde », à Woluwé, je prends en filature deux jeunes filles munies de sacs de supermarché vides. L'une aux cheveux teints en rose, l'autre au sac à dos jaune, elles s'orientent vers l'Eglise de Notre Dame de l'Assomption, la contournent... Et descendent le chemin vers un local paroissial investi en épicerie solidaire, « Free Alma ». Aucune File d'attente, mais Fathia EL Hammouchi qui accueille, vérifie l'inscription et récolte les 4 euros qui couvrent les frais de fonctionnement du dispositif. Elle m'explique : « *le projet dispose d'une application web pour réserver son créneau horaire : de 5 minutes en 5 minutes, ils sont environ 150 à venir ici chaque mardi entre 16h et 18h30. Cette nouvelle organisation facilite le processus, et pour l'étudiant, et pour nous, on a dû s'adapter avec la venue de Mr Covid!* ».

L'assistante sociale est là depuis le début de l'après-midi pour préparer les lieux : décharger les invendus et autres ressources alimentaires des camions fournisseurs de l'ASEB, installer les tables, gérer la température des frigos, l'entretien du matériel, ... Et ajouter ses quelques achats supplémentaires : « *je tente de voir ce qu'il manque pour faire en sorte que le panier soit un peu plus complet grâce à des dons de particuliers* » ... Ce soir, à la table « jackpot » comme on l'appelle ici, les étudiants peuvent choisir entre du dentifrice, du savon vaisselle, des boîtes de thé, du nettoyant multi-usage ou un paquet de bonbons ! Fathia s'occupe aussi du suivi administratif, du lien avec les différents partenaires, de la précieuse équipe de bénévoles ! composée d'étudiants, de citoyennes qui avaient l'envie de s'impliquer dans un projet de



solidarité, de fidèles de l'église, ... « Père Philippe Berrached et Père Laurent Bodart aident activement lors des distributions et livraisons de marchandises, l'épicerie n'aurait pas pu naître sur le site Alma s'ils ne nous avaient pas proposé ce local pour y organiser les distributions », tient à préciser Fathia.

AU FIL DU TEMPS, LES OBJECTIFS DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE ÉVOLUENT.

Je poursuis ma visite le long des tables qui configurent le chemin à suivre tout en proposant des réserves alimentaires en tous genre : du lait, du café, du chocolat, des boîtes de haricots, ... Des frigos permettent aussi d'avoir quelques produits frais : yoghourts, vol-au-vent, boulettes sauce tomate, ... Et des cageots bleus, alignés les uns à côté des autres, proposent de nombreux fruits et légumes : carottes, endives, oignons, salades, épinards, ... Depuis la crise Covid, les étudiants ne peuvent plus se servir eux-mêmes. Ce sont les bénévoles qui sont là pour renseigner et distribuer : « ici, tu peux prendre 5 légumes et 4 fruits au choix », là, « 2 sacs de pain », indiquent, Nisrine et Corentin, 2 étudiants du kot à projets sur les questions d'écologie, « Kaptain Planète ». « On habite juste à côté ! Pour nous, c'est logique de nous impliquer dans ce type de projet qui se soucie notamment de l'anti-gaspillage ».

Sont là aussi pour orienter les étudiants, Kyran, bénévole, de Humani kot, Olivia, bénévole et mère au foyer qui fréquente la paroisse, Farah et Corinne, au chômage pendant le Covid, elles avaient envie de se rendre utile. « Comme je travaillais dans l'hôtellerie, j'aime suggérer des idées de recettes... », explique Corinne, « la semaine suivante, je leur demande s'ils ont testé, on crée un lien ! », confie-t-elle. Vers la sortie, la dernière table propose des fardes et intercalaires de récup', des masques Covid. Dans un coin de la pièce, une vieille armoire à classer des dossiers s'est transformée en bibliothèque solidaire. Au fil du temps, les objectifs de l'épicerie solidaire évoluent, de nouvelles idées et partenariats s'ajoutent au projet de départ. Au-delà d'une aide alimentaire, « Free Alma » devient un espace de partages : « quand un étudiant tombe en larmes à l'accueil parce qu'il ne peut pas payer les 4 euros, je le prends sur le côté, je le renseigne sur l'existence d'un service social étudiant dans son école », raconte Fathia. Une camionnette de la Plateforme Prévention Sida est venue proposer des tests de dépistage : « les jeunes étaient ravis, on aimerait le faire de manière plus régulière », confie encore l'assistante sociale. « Avant la crise Covid, nous avions aussi un coin avec des boissons chaudes pour se poser et créer une convivialité entre les étudiants des différentes écoles », ajoute-t-elle, « mais tout ceci n'est plus envisageable en ce moment ».

Une précarité sans signe distinctif, une aide sans condition

Autour de moi, j'observe ce défilé d'étudiants avec leur sac de courses alimentaires, leur sac au dos ou leur cabas à roulettes. La précarité ne se lit ni sur les visages ni sur les corps. Tous triment leurs histoires, plus ou moins difficiles, plus ou moins dures, comme un autre cabas à roulette, mais invisible celui-là. « La précarité, sans signe distinctif apparent, peut toucher tout étudiant, même ceux qui ont des revenus », rappelle Yannis Backouche, « une situation de ruptures avec les parents, un moment de dépassement face à une situation délicate durant son cursus universitaire, ... » Pour l'ASEB, « faire appel à un service d'aide alimentaire, c'est déjà violent en soi ! Si l'étudiant fait la démarche, on ne peut pas juger de son état de précarité », estime-t-il. Pour cette raison, l'ensemble des épiceries sociales étudiantes aident de manière inconditionnelle. L'étudiant doit juste répondre à un questionnaire (enquête sociale) qui est là pour justifier l'état de précarité auprès des fournisseurs, mais qui ne conditionne pas l'aide. « Au départ, les établissements scolaires voulaient que seuls leurs étudiants soient bénéficiaires de l'épicerie dont ils étaient partenaires.² Mutualiser les différents services sociaux a représenté un travail énorme », souligne Yannis Backouche, « il n'y avait pas de prise en compte globale de la situation de l'étudiant pour réfléchir à une seule solution adaptée au public étudiant sans tenir compte de l'institution d'où il vient ! ». Il était pourtant nécessaire de créer une alternative à l'aide sociale. « Pour les services sociaux d'aide aux étudiants, nous constituons une aide d'urgence

« LA PRÉCARITÉ, SANS SIGNE DISTINCTIF APPARENT, PEUT TOUCHER TOUT ÉTUDIANT, MÊME CEUX QUI ONT DES REVENUS. »

en attendant de recevoir la réponse positive d'une aide financière, par exemple », résume Yannis Backouche. Pour le médecin, « cela met en évidence les failles du système ». Il faudrait, selon lui, une réforme du système social d'aide aux étudiants. En ce sens, il milite pour un guichet unique qui fournirait une information adéquate sur les aides existantes, « ce qui permettrait, entre autres, d'éviter le non-recours pour ceux qui n'ont même pas connaissance des possibilités qui s'offrent à eux ».

1 Toutes ces tâches représentent environ un mi-temps de son travail, l'autre partie étant consacrée à recevoir les étudiants en entretiens individuels à la Haute Ecole Léonard de Vinci.

2 Des conventions ont été mises en place à la fois avec une série d'établissements (Universités, Hautes écoles, ...), avec des prestataires pour les invendus ainsi que des contrats avec des chauffeurs qui vont chercher les invendus et les amènent dans les différents lieux.





COMMENT TRANSFORMER L'EXISTANT POUR L'AMÉLIORER ?

Penser les alternatives de l'aide aux étudiants telle qu'elle existe actuellement semble inévitable. Mais à l'image du travail débuté par la Street Law Clinic pour démocratiser le savoir juridique, c'est une question d'étapes : « on a d'abord les mains dans le cambouis, on voit ce qu'on peut faire pour qu'il y ait une meilleure application du droit tel qu'il existe » (lire pp.46-51).

Pour La Ligue des Familles, « permettre à plus d'étudiant-e-s d'avoir accès aux allocations d'études tout en revalorisant celles-ci, c'est [déjà] permettre un changement de paradigme » (lire pp.52-55). Cela reviendrait à se rapprocher du modèle de fonctionnement des études supérieures au Danemark où l'accès est gratuit et une forme de « salaire étudiant » est versé à tous...

L'objectif, au final, sera celui de faciliter l'accès aux droits sociaux fondamentaux pour tous !



CAROLINE – ÉTUDIANTE, 26 ANS

PARTIE 1 : L'ENFANCE

Belge, Je suis née à Liège, j'ai vécu dans une maison à la campagne, avec mon petit frère, 4 ans plus jeune que moi. Mon père est ouvrier, ma mère employée, tous deux travaillent dans des Intercommunales. Pendant mon enfance, ma maman s'occupait de tout ; papa, alcoolique, mettait ses pieds sous le canapé après le boulot et on ne l'entendait plus. **Jusqu'à là, la précarité et moi, nous n'avions aucun lien !** A part peut-être cette angoisse qu'entretenait mon père avec elle : il avait galéré dans son enfance, alors c'était hyper important pour lui qu'on ne soit pas dans le rouge à la fin du mois ! Et que je fasse des études pour ne pas finir caissière... J'ai toujours connu cette pression : il avait réussi à grimper dans l'échelle sociale par rapport à ses propres parents, nous devions au moins garder ce niveau-là !

« MA FAMILLE A ÉCLATÉ À 18 ANS, LES BUDGETS ONT ÉTÉ DIVISÉS PAR DEUX. »

Et puis, boum, divorce ! Ma famille a éclaté à mes 18 ans, les budgets ont été divisés par deux. Quand ma mère a quitté mon père, elle m'a dit : « j'ai été maman pendant 18 ans, il est temps maintenant que je sois femme ! ». Je n'ai pas compris, pour moi, c'était un abandon. Elle a pourtant tout fait pour continuer à nous offrir le même train de vie. Comme elle n'y arrivait pas, elle se restreignait énormément dans ses libertés pour nous préserver. Aujourd'hui, je dis « merci maman ! J'aurais dû comprendre plus tôt... »

PARTIE II - PARCOURS ÉTUDIANT

Je pars faire des études de communication à Bruxelles. Mon rêve, c'est de devenir journaliste « reporter de guerre ». J'ai vite déchanté. Même si j'ai conscience de ma chance de faire des études supérieures, j'ai l'impression d'être dans la continuité de mes secondaires, sans vrai enthousiasme... Depuis mes 15 ans, je bosse en tant qu'étudiante. Avec cette idée qu'il faut « gagner son argent, le mériter », comme disait mon père. Tous les étés, les week-ends, je bossais : d'abord en boulangerie, levée à 5 heures du matin et payée 6 euros de l'heure en noir, puis dans des grandes surfaces, comme maître-nageuse, hôtesse, barmain, ouvrière à la chaîne... J'ai brassé large (rires !).

Les aides, je ne savais même pas que cela existait. Je savais juste qu'il y avait les allocations familiales : vers l'âge de 22 ans, mes parents me les ont versées pour payer ma nourriture.

Au fil du temps, **d'un besoin d'argent de poche, les jobs**

« PREMIÈRE ANNÉE: LES ÉTUDES SONT PASSÉES À LA TRAPPE »

sont passés au rang de nécessité pour la vie quotidienne : je payais mes études ; mes parents, pendant plusieurs années, m'ont payé le kot, les frais médicaux et les transports. Je mettais aussi de côté : dès que j'ai pu, j'ai ouvert un compte épargne. Quand je suis arrivée à Bruxelles, je sortais beaucoup, j'avais déjà mon indépendance financière, je voulais continuer à vivre confortablement. Du coup, **j'essayais de bosser un maximum, peu importe l'état dans lequel cela me mettait...** J'ai mis du temps à le comprendre ! La première année, les études sont passées à la trappe : entre mon baptême, les sorties, le boulot, ... Je l'ai réussie en deux ans.

En 1^{ère} Master « communication », je m'oriente vers l'Animation socioculturelle et l'Education Permanente. Et là, c'est une révélation ! Avant, c'est comme si j'avais vécu avec des œillères sur la société qui m'entourait : je ne savais pas ce que voulait dire capitalisme, féminisme, ... J'avais soudain beaucoup plus d'espace pour m'exprimer, c'était une première ! Mais j'ai aussi appris sur les inégalités sociales, économiques, culturelles, ... et sur les alternatives qu'il était possible de mettre en place. On devait mener des projets individuels, collectifs... Ce programme devrait, selon moi, être intégré dans les cursus scolaire dès la secondaire ! Juste pour apprendre le monde dans lequel on vit !

PERTE D'APPART', DE JOB, DE LIENS...

En 2^{ème} année de Master, je bossais dans un restaurant en semaine et le week-end. Je pouvais gagner entre 400 et 800 euros par mois, à la pleine saison. Je n'arrêtais pas, j'étais épuisée... J'ai vécu une rupture en février, une agression en rue, un souci de santé, ... Le 13 mars 2020, tout s'arrête, le Covid débarque, le confinement s'installe. Je perds mon job. Mon stage, dans une asbl, bascule en télétravail... Mes animations Evras, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à destination des jeunes s'arrêtent, je me retrouve seule derrière mon écran d'ordinateur à poursuivre le projet de communication sur la santé sexuelle réalisé par et pour les jeunes¹. Autant je me sentais en confiance et à ma place avec les gens, autant je doute tout le temps derrière mon ordi... Ma santé mentale est au plus bas.

D'avril à fin mai, je retrouve un job dans un supermarché. Mais je n'en peux plus de ce job de caissière, je finis à chaque fois en pleurs. Avant, j'avais un très bon contact client et j'aimais ça. En période de Covid, tout est plus compliqué : éviter l'affluence, veiller à ce que chaque client porte son masque, régler les différends, ...

—> Lire page suivante

Mais quand j'ai demandé au gérant de diminuer mes heures en caisse, je n'étais plus sur le planning des semaines suivantes ! Pour une fois que je tentais d'aménager quelque chose pour pouvoir continuer, je me fais virer ! C'était un coup dur de plus ! Ce cumul d'événements m'amène en juin, à la fin de mon stage, avec des envies suicidaires. Je ne tenais plus debout, j'ai pris peur... J'ai pensé aller dans un hôpital psychiatrique. A partir de là, me suis dit : « c'est fini, j'arrête de bosser ! ». J'avais comme besoin de me remettre sur pied.

NOUVEAU TOIT, BANGAL MAIS INESPÉRÉ

Il restait 2 mois avant la clôture du bail de l'appartement que nous partagions avec 2 potes. J'avais encore mon mémoire à faire : impossible de le rédiger en 2 mois, mais impossible aussi de payer tous les frais d'une année supplémentaire ! Avec 3 potes du Master, on savait qu'il existait 45.000 bâtiments vides à Bruxelles... Déjà engagés sur les questions de lutte pour le droit au logement, on décide de se renseigner sur le milieu inter squat. Après deux projets avortés, j'atterris finalement dans ce squat conventionné, anciennement habité par des fonctionnaires de la police. Repéré par La Voix des Sans-Papier, il a fallu une année de négociations avec la Régie des bâtiments, l'arrivée d'acteurs tels que la commune d'Ixelles et le CPAS pour aboutir à ce squat légal. Les différents appartements sont occupés par des personnes sans-papiers, précaires ou sans domicile fixe. On va recevoir un subsidé du CPAS, la convention court jusqu'à la vente du bâtiment.

En arrivant dans ce squat, nous avons dû régulariser les charges consommées hors contrat de 1000 euros. En hiver, le chauffage électrique consomme énormément, les charges sont élevées ! Or j'avais zéro rentrée d'argent ! Avec un demi-minerval de 500 euros encore à payer pour terminer mon mémoire - j'ai pu le payer grâce à mon compte épargne - et à 25 ans, fini les allocations, les transports... Alors, en mars 2021, j'ai fait ma demande de RIS au CPAS. J'étais très stressée, j'avais l'impression de devoir me vendre... Comme j'étais en année de clôture d'études, une aide m'a été accordée : « si vous n'arrivez pas à terminer vos études pour des soucis financiers, cela ne va pas ! », m'a-t-on dit. J'ai été

« ON S'IMAGINE TELLEMENT QU'ON NE VAUT RIEN QUAND ON EST PAUVRE PARCE QU'ON N'EST PAS RECONNU SOCIALEMENT. »

comprise, et par mon assistante sociale, et par la cellule formation ! Ce service du CPAS m'a fort soutenue dans la réalisation de mon mémoire : on a eu des rendez-vous, des échanges de mails, j'envoyais des passages de mon mémoire pour avis, j'ai pu aussi parler de santé mentale... Parce que c'était horrible pour moi cette année de mémoire : me retrouver face à mon ordinateur et à moi-même ! Je venais de passer 6 mois à aller à gauche, à droite. A faire des activités non rémunérées, mais qui m'apportaient

beaucoup : participer à des mobilisations citoyennes, faire de la récup', aider à déménager, vider le grenier... Des trucs de la vie où j'étais en contact avec d'autres personnes ! **Par contre, vivre en squat ne m'aidait clairement pas à me concentrer.** J'étais un peu la référente ici, j'adorais ce rôle, mais cela n'allait pas avec les études.

Au mois de mai, je suis partie un mois. J'ai fini par rendre mon mémoire début juillet 2021 ! J'ai été diplômée au mois de septembre, c'est un soulagement énorme ! J'avais jusque-là une forte pression parentale, j'étais en rupture avec mon père pour qui, mon mode de vie ici, consistait en une crise d'adolescence. Quand j'ai rendu mon mémoire, il m'a dit qu'il n'avait plus rien à dire. Quel soulagement d'être tolérée par lui !

« POUR ÉVITER DE TOMBER À LA RUE, J'AI COMPLÈTEMENT CHANGÉ DE MODE VIE. »

Pendant le confinement, j'ai aussi reçu un mail de mon école : le conseil social avait reçu de l'argent pour venir en aide aux étudiants ! J'ai fait une demande de bourse et j'ai obtenu 1000 euros par mois durant 3 mois, ce qui m'a vraiment beaucoup aidée ! Auparavant, vers la 3^{ème} bachelier, j'introduisais une demande de bourse qui était systématiquement refusée... Les salaires de mes parents étaient jugés trop élevés. Cette aide a été calculée sur base de mes dépenses, c'étaient des calculs personnalisés pour chaque étudiant. J'ai eu beaucoup de chance par rapport à d'autres... Je ne sais pas pourquoi.

PERSPECTIVES

Pendant le confinement, j'ai commencé à faire de la récup' alimentaire. On allait avec des potes - on était tous dans la merde ! - chaque semaine, à Free Remblai ou à Free Alma, des épiceries sociales. (lire p.38). J'ai commencé à cuisiner des repas, puis j'allais les distribuer en maraudes avec le mouvement citoyen « Pour Eux », créé pendant le confinement. Cela me faisait un bien fou ! Je me suis ouverte aux gens, aux diversités des points de vue et des vécus. Je voyais encore davantage combien j'étais née « le cul dans le beurre » et comme tout pouvait dégringoler d'un jour à l'autre... La plupart des personnes rencontrées, c'était ce qui leur était arrivé ! Pour éviter de tomber à la rue, j'ai complètement changé de mode de vie : j'ai commencé à vivre beaucoup plus simplement.

J'ai aussi déstigmatisé ce qu'était la pauvreté. On s'imagine tellement qu'on ne vaut rien quand on est pauvre parce qu'on n'est pas reconnu socialement. Mais la pauvreté peut amener à tellement d'autres découvertes ! Personnellement, j'ai eu de la chance de percevoir la précarité comme quelque chose de pas si grave parce que j'ai pu avoir accès à des alternatives. **Ce que j'ai pu faire grâce à mon statut de femme blanche avec papiers ! J'ai aussi eu la chance d'être soutenue par des aides, le CPAS, mais aussi de ne pas être exclue sociale-**

ment. C'est comme si ma vie avait doucement changé, avec la précarité qui est venue s'inviter dedans... D'où le squat – plus de loyer – et la récup', je ne fais quasiment plus de courses dans les supermarchés. Mon compte épargne, **je l'ai pour l'après, qui sera, je l'espère, un habitat groupé pour acheter collectivement une parcelle et cultiver des légumes.** Pour tendre vers l'autonomie. Mon objectif, aujourd'hui, c'est d'être le moins possible dépendante de l'argent et de l'Etat. J'ai envie de vivre avec le moins de chaînes possibles : contrat de travail, contrat de

« ON VIT DANS UNE SOCIÉTÉ QUI VA TELLEMENT VITE, TOUJOURS CE BESOIN D'ARGENT, ON EN VIENT À METTRE NOTRE SANTÉ MENTALE DE CÔTÉ! »

baill, compte en banque,...

J'ai une vision de l'argent très négative avec ce que j'ai vécu dans ma famille, puis moi-même, avec mes jobs, par la suite. Je devais toujours absolument avoir de l'argent! Au final, je pense qu'on peut en avoir de manière plus apaisée. Parce que tout ce qui a trait à l'argent m'angoisse énormément. C'est lié à mon histoire familiale. Quand je suis arrivée à Bruxelles, les dépenses étaient partagées entre mon père et ma mère. Chaque mois, je devais dresser la liste des frais du mois : noter toutes les dépenses pour lesquelles ils voulaient bien intervenir. Et j'avais l'un qui disait, « tu diras à ta mère de payer ça, ça et ça » ; l'autre, « tu diras à ton père... ». J'en finissais par détester l'argent! parce que c'était pour moi source de conflit perpétuel. J'ai fini par m'en détacher...

Aujourd'hui, j'ai envie de respirer un peu, cela fait beaucoup en un an... Actuellement, je continue à faire des animations EVRAS dans les écoles, sur les campus et j'adore ça, mais c'est bénévole, ce n'est pas une source de revenu. Cela ne rentre pas en compte dans ma recherche d'emploi. J'avais le projet de faire le tour des éco-lieux, des fermes, d'apprendre un peu sur le travail de la terre. Apprendre du vivant et créer des liens, toujours avec cette idée de tendre vers l'autonomie. D'où cette formation débutée dans une asbl à Haren : 5 parcelles de culture, des paniers de légumes. L'équipe m'a proposé de les aider 3 jours par semaine durant un an. Je ne suis pas rémunérée, mais je peux repartir avec des fruits et légumes quand je veux... C'est tout ce qu'il me faut! Et grâce à cela, le CPAS continue à m'accorder le RIS, c'est considéré comme une formation. Vu que j'ai été diplômée après mes 25 ans, je n'ai pas le droit au chômage.

Maintenant que je suis dans les alternatives, je ne veux pas retourner dans le système classique. Je pourrais m'y retrouver, encore une fois, en situation hyper précaire! Et j'aurais beaucoup plus de mal à m'en remettre. Après ça, j'espère partir, ne plus toucher du CPAS, et trouver des moyens de subsistances grâce à des animations, le travail de la terre,... On vit dans une société qui va tellement vite, toujours ce besoin d'argent, on en vient à mettre notre santé mentale de côté!

Un conseil à transmettre? Connaître les aides et avoir la chance d'y accéder. Je suis bien aujourd'hui, mais parce que j'ai eu cette chance-là!



1 vidéos et podcasts « Moules frites » : <https://www.o-yes.be/moules-frites/>

LA STREET LAW CLINIC : « KNOW YOUR RIGHTS, CLAIM YOUR RIGHTS ! »

« Je me demande si j'ai droit à... ». Du haut de ses 3 ans d'existence, la Street Law Clinic en droit social à l'ULB a déjà entendu de nombreuses fois ces mots de la bouche des étudiants qui la fréquentent. Cette clinique juridique s'ancre dans la mouvance de la Street Law : approche née aux Etats-Unis dans les années 1970, elle vise à apprendre aux étudiants en droit à communiquer en langage clair à des publics vulnérables. La Street Law Clinic bruxelloise a pour particularité de mettre les compétences de ces futurs juristes, avocats,... au service d'étudiants en situation de précarité, à la recherche de leurs droits.



Elise Dermine est professeure de droit du travail à l'ULB et fondatrice de la Street Law Clinic ; Antoine Grégoire est avocat et coordinateur de la clinique et Sophie Gérard est chercheuse au Centre de droit public et social à l'ULB et coordinatrice de la clinique

Pour la première fois, le projet a reçu cette année des subsides, ponctuels mais précieux, de la Communauté française et de la Commission des affaires sociales étudiantes de l'ULB (la CASE). Ces subsides vont permettre d'aller un pas plus loin dans l'élaboration d'outils et de recherches. Vers une meilleure application du droit existant pour les étudiants... Et repenser plus largement l'accès aux droits pour tous.

Campus Solboch, à l'entrée de l'Université Libre de Bruxelles, dans la lumière d'automne. L'entretien du jour a d'abord l'allure d'un jeu de piste : trouver le Centre de droit public et social. Bâtiment H, niveau 3. Rapide repérage : à gauche, à droite, devant, derrière... Tout autour de moi, des étudiants. Logique, voire rassurant. Passée la bibliothèque universitaire, le bâtiment H se dresse en contrebas, l'air un peu las, un peu fané. A l'étage, ses dédales de couloirs desservent de petits bureaux, tous d'apparence fort identiques. « Ici, vous êtes à la Solvay brussels school of economics & management ». Ah, zut ! « Et la Street Law Clinic, vous connaissez ? »... Inconnue au bataillon. Enfin, la voilà. Un petit bureau comme les autres, discret et sans appareil. Un lieu inconnu pour beaucoup qui abrite pourtant un projet n'ayant pas à rougir de son action. Les 10 étudiants en droit lancés dans cette aventure depuis la rentrée académique se sont déjà frottés aux situations de précarité étudiante : ils réalisent un travail d'écoute dans le cadre de permanences, analysent les dossiers, préparent des documents, accompagnent

à des auditions devant le CPAS,... A travers ces situations de non-droit, c'est tout un système belge d'aide sociale et d'aide juridique qui montre ses failles à l'égard des personnes vulnérables. « Si le droit à l'aide juridique est consacré dans notre Constitution – droit fondamental pivot parce qu'il doit permettre aux individus de faire valoir leurs autres droits fondamentaux, force est de constater que beaucoup de personnes en situation de précarité ne connaissent pas leurs droits »¹, souligne Elise Dermine, fondatrice de la Clinique. Un petit espace de travail pour une clinique qui remplit d'ores et déjà un trou béant creusé par un accès à la justice à deux vitesses.

BIS: Vous travaillez tous les trois pour la Street Law Clinic. Pourquoi avoir lancé ce projet ? A partir de quels constats ?

Elise Dermine : Au départ du projet, nous avions une double préoccupation : pédagogique et sociétale. Tout d'abord, l'étudiant en droit est, tout au long de son apprentissage, immergé dans un langage d'expert, un langage technique. Or, dans la vie professionnelle, il est amené à informer des gens qui ne sont ni experts ni juristes. J'avais le sentiment que la formation des étudiants en droit faisait l'impasse sur l'apprentissage de la compétence à s'exprimer dans un langage qui soit compréhensible par tous. Des associations telles que Droits quotidiens, partenaire de la clinique, travaillent sur le sujet du langage juridique clair depuis de nombreuses années mais cela ne percole pas suffisamment dans l'enseignement universitaire. Voilà pour l'objectif pédagogique ! D'autre part, l'étudiant est peu sensibilisé à la question de l'accès aux droits. Dans sa tête, puisque le droit est dans la loi, les gens en bénéficient. Alors que, bien souvent, il faut faire des démarches pour faire valoir ses droits. On en vient à l'objectif sociétal de la clinique : mettre les compétences des étudiants au service de personnes éloignées de leurs droits, leur expliquer leurs droits pour qu'elles puissent les faire valoir !

→ Lire page suivante



La Street Law Clinic : 2 objectifs, 10 étudiants & un guide pour 2022 !

La Street Law Clinic poursuit 2 objectifs-clés : l'un, pédagogique et de recherche consiste à apprendre aux étudiants à communiquer clairement, à élaborer un travail de recherche et d'expertise en matière de droit de l'aide sociale ; l'autre, service à la société, consiste à mettre les compétences des étudiants au service de personnes éloignées de leurs droits. Depuis cette rentrée 2021, ce sont 10 étudiants en droit qui se lancent dans l'aventure. Ils sont formés à l'accès au droit et à la justice, à la méthodologie du travail social et à l'utilisation d'un langage juridique clair. « Jusqu'à ce jour, ce stage se fait sur base volontaire, il est non crédité, on ne doit pas leur mettre de cotation en fin d'année : c'est leur projet », précise Elise Dermine, co-fondatrice de la clinique. Ce qui permettrait, selon elle, une relation horizontale entre professeurs, chercheurs et étudiants. Pour Antoine Grégoire, l'un des coordinateurs de la clinique, « c'est une expérience unique dans un cursus qui forme des techniciens du droit, mais pas des citoyens ! ». Pour avril 2022, la clinique sortira un guide pratique qui répond à une série de questions à destination des étudiants, mais aussi des CPAS, des services d'aide sociale aux étudiants, etc. « On veut des fiches juridiques claires, qui expliquent le droit dans un langage accessible mais qui ne sont pas simplistes pour autant ! », précise, Antoine Grégoire. En partenariat avec Droits Quotidiens, elles sont transposées d'un langage technique à un langage juridique clair.

Cette difficulté d'accès aux droits existants, on n'en parle pas pendant les études ?

Elise Dermine : On enseigne les différentes matières - droit familial, droit social,... - mais on conduit peu souvent les étudiants à mener une réflexion critique sur le droit. Or ce dernier est très souvent coupé de ses destinataires. Les juristes ont dès lors un rôle crucial à jouer : ils doivent assurer le lien entre les bénéficiaires des droits et la loi.

« UNE FOIS QUE LA JURISPRUDENCE EXISTE, IL FAUT ENCORE VEILLER À CE QU'ELLE SOIT MIEUX PRISE EN COMPTE PAR LES CPAS ! »

Comment l'aventure de la Street Law Clinic a-t-elle démarré ?

Elise Dermine : on a débuté avec deux projets : premièrement, informer les étudiants sur leurs droits lors de permanences organisées en présence de Judith Lopes Cardozo, vjuriste qui tient des permanences en matière d'aide sociale au sein du service Infor Droits – Solidarité contre l'exclusion et, deuxièmement, rédiger des fiches en langage juridique clair à partir des questions fréquemment posées : « peut-on avoir un job étudiant ? est-ce que c'est obligatoire ? », etc. (sortie d'un guide prévue en 2022). Concernant ce second projet, nous constatons des pratiques divergentes parmi les CPAS. A partir de ce constat, on a décidé d'élaborer des fiches juridiques pour expliquer aux étudiants leurs droits dans un langage accessible et leur permettre de s'en emparer.

C'est donc un outil au service de l'étudiant ?

Elise Dermine : C'est l'idée de départ. Mais finalement, c'est un outil qui pourra aider plus largement un service social au sein d'une université ou d'une haute école, un CPAS, des assistants sociaux,... Il existe déjà un « guide des étudiants »² sur le site du SPP Intégration Sociale, mais qui donne des informations très générales sur la législation. Ici, l'objectif est d'aller plus loin, là où il y a des positions différentes selon les CPAS, pour favoriser une harmonisation des pratiques. Aujourd'hui, selon la commune dont l'étudiant relève, il peut y avoir des décisions différentes, ce qui crée des gros sentiments d'injustice ! A partir de ce constat, notre rôle est de travailler à une clarification de la portée de la loi...

Quels moyens avez-vous pour éviter ces différences de traitement d'une même situation ?

Elise Dermine : En mobilisant la jurisprudence des juridictions du travail et en veillant à la faire connaître. La loi repose sur des normes générales ; elle ne peut expliciter toutes les situations particulières. Pour cette raison, le droit est travaillé, des juges vont expliquer comment l'appliquer dans telle ou telle circonstance. C'est de cette manière que le droit se précise au fil du temps. C'est ce qu'on appelle la jurisprudence, dont l'étudiant peut se prévaloir : elle clarifie, précise l'interprétation qui doit être donnée par les CPAS de concepts parfois fort abstraits qui se trouvent dans la loi (Voir encadré).

Les décisions de justice permettent-elles d'assurer le respect de la loi par les CPAS ?

Elise Dermine : Oui, si ce n'est qu'en matière d'aide sociale, il y a deux obstacles à ce balisage : le premier est le manque de recours introduits par les allocataires sociaux. Résultat : très peu de dossiers remontent jusqu'à la Cour de cassation, or c'est la juridiction qui peut donner une interprétation définitive de la loi. Seconde difficulté : une fois que cette jurisprudence existe et est rendue visible, il faut encore veiller à ce qu'elle soit mieux prise en compte par les CPAS ! Certains d'entre eux ne tiennent pas compte des enseignements de la jurisprudence et développent ainsi des pratiques illégales.

Pourquoi certains CPAS ne prennent-ils pas en compte les évolutions de la jurisprudence qui sont venues clarifier la portée de la loi ?

Sophie Gérard : Parfois, c'est tout simplement une méconnaissance de la jurisprudence. Pour être au courant, cela nécessite, d'une part, un suivi de cette matière et, d'autre part, une diffusion de l'information jusqu'aux assistants sociaux. Ces derniers doivent prendre conscience de ces modifications et de ses implications dans leur travail... Tout cela peut mettre du temps ! Dans ce cas, les fiches peuvent être un incitant direct à modifier leurs pratiques.

Jurisprudence en droit social étudiant : compiler et informer

Jurisprudence, définition selon le dictionnaire Larousse illustré : « ensemble des décisions judiciaires et administratives, qui constitue une source du droit. Elle est constituée de l'ensemble des arrêts, décisions, jugements rendus par les cours et tribunaux, et qui font autorité du fait de leur concordance et de la continuité de leur application. Le niveau de la juridiction est aussi un critère pour faire jurisprudence ».

*En 2012, une étude financée par le SPP Intégration sociale * a compilé tous les jugements prononcés dans les greffes des tribunaux du travail pour s'appuyer sur ces décisions et préciser le droit : quelles sont les décisions de la majorité des tribunaux sur cette question ? Quelles sont les décisions majoritaires des cours ?... Depuis lors, plus rien ! « Par exemple, en termes de projet d'études, il y a la question de l'aptitude à réussir ses études », explique Elise Dermine, « si on arrive à préciser les situations concrètes dans lesquelles la condition est ou n'est pas remplie, cela peut aider d'autres étudiants quand ils sont dans une situation similaire à s'appuyer sur ce type de droit accordé ».*

L'objectif poursuivi : une harmonisation des pratiques. « Mais c'est un travail fastidieux », prévient-elle, « il faut aller fouiller dans les cartons et les ordinateurs des greffes pour les avoir ! ». Un futur chantier pour les étudiants de la Street Law Clinic ?

**« Aperçu de jurisprudence 2012 concernant le droit à l'intégration sociale et le droit à l'aide sociale » disponible sur le site SPP Intégration sociale. <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/aperçu-de-jurisprudence-2012-concernant-le-droit-lintegration>*

Antoine Grégoire : Mais parfois, dans certains cas observés, c'est aussi une politique d'un CPAS qui fait sciemment une application trop restrictive de la loi. Le problème est que la loi ne prévoit pas de sanction spécifique en cas de non-respect de la loi. Certains CPAS se disent qu'au pire, ils seront condamnés à payer ce qu'ils doivent ! Au vu du peu de recours actuels, ils savent que cela leur coûtera toujours moins cher que de se conformer à la législation existante. Dans ce cas, c'est l'étudiant qui, grâce aux fiches, pourrait lui-même devenir plus conscient de ses droits et introduire un recours (lire témoignage p.23).

Sans sanction, vous y croyez, vous, à une harmonisation des pratiques des CPAS ?

Elise Dermine : Tout d'abord, il faut préciser que l'existence de pratiques différentes entre CPAS n'implique pas nécessairement une illégalité. En effet, les CPAS disposent d'une certaine marge de manœuvre en vertu du principe de l'autonomie locale. Mais, dans certains cas, les CPAS peuvent être amenés à excéder leur marge d'appréciation et à violer la loi. Ce sont sur ces pratiques, illégales, qu'il faut agir. Et, sur ce point, l'introduction de recours individuels devant les juridictions du travail ne suffira pas. Différents éléments peuvent toutefois être mis en place pour aller dans cette direction. Un premier pas serait de renforcer le contrôle du respect de la loi effectué par le service d'inspection sociale du SPP Intégration sociale. Un autre serait de renforcer le contrôle collectif via les associations : toute une série d'associations pourraient entreprendre des actions collectives contre les CPAS récalcitrants ! Pour le droit du travail, ce sont les syndicats qui le font, mais dans le cas des étudiants, c'est un des rôles que peut porter le milieu associatif. Et il le fait déjà, en partie, avec les moyens du bord. On peut le soutenir grâce à l'expertise qui se construit petit à petit.

Un contrôle collectif aurait-il plus de poids ?

Elise Dermine : Que tout repose sur des dossiers individuels, c'est un problème aujourd'hui : le CPAS s'expose à ce qu'un individu lui réclame quelque chose, ce n'est pas pour autant qu'il va l'accorder aux suivants. Depuis peu, il y a une nouveauté dans le code judiciaire : une action d'intérêt collectif peut être introduite quand il y a violation d'un droit fondamental. Face à un CPAS qui méconnaît la jurisprudence et qui a déjà été condamné plusieurs fois dans des dossiers individuels, on pourrait peut-être envisager qu'une association introduise ce type d'action en se fondant sur une violation du

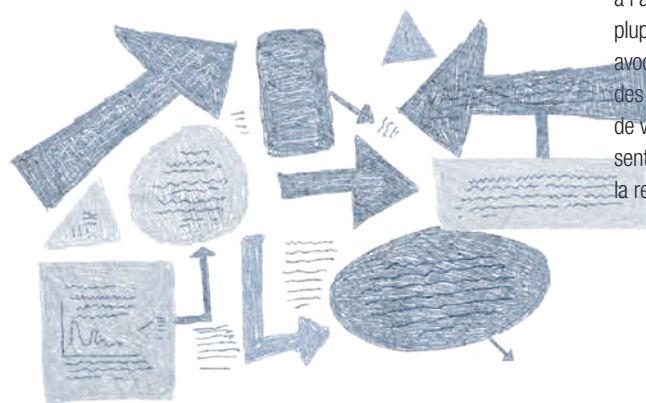
droit fondamental à l'aide sociale. C'est une option intéressante qui mériterait d'être creusée sur le plan juridique. Outre la voie judiciaire, il existe d'autres possibilités d'actions collectives : une carte blanche, un courrier adressé à certains CPAS, ... Différentes options sont possibles et d'ailleurs déjà exploitées par différentes associations. La difficulté reste d'identifier quels CPAS ont une pratique récurrente illégale. Cela nécessite de la concertation et de l'échange d'informations entre les différents professionnels du social. Les rapports d'inspection du SPP Intégration sociale sont une source précieuse d'informations sur ce point.

« UNE ACTION D'INTÉRÊT COLLECTIF PEUT ÊTRE INTRODUITE QUAND IL Y A VIOLATION D'UN DROIT FONDAMENTAL. »

Il y a un autre type d'obstacle en amont : l'étudiant se sentirait souvent trop peu légitime pour contester une décision d'un CPAS...

Sophie Gérard : Introduire une procédure en justice pour un étudiant, c'est une charge mentale, administrative, financière qui lui semble énorme !

Elise Dermine : Au Centre de droit public et social, Hélène Deroubaix³ fait sa thèse sur les questions de non-recours aux droits sociaux. Un premier constat : il y a un taux de non-recours de 60 % au revenu d'intégration : cela signifie concrètement que 60% des personnes qui pourraient prétendre à un revenu d'intégration ne le perçoivent pas en pratique. De manière générale, les recherches montrent que le taux de non-recours est très important pour les prestations assistantielles (ouvertes uniquement aux personnes en situation de pauvreté). Les principales raisons sont la crainte d'être stigmatisé – le CPAS reste une porte qui n'est pas facile à ouvrir pour beaucoup de gens -, le lot de démarches administratives à effectuer pour prouver qu'on répond aux conditions, ... S'il y a du non-recours au droit à l'aide sociale de la part des CPAS, on observe également, en aval, un taux de non-recours important au droit à l'aide juridique de deuxième ligne qui doit permettre aux personnes en situation de pauvreté de bénéficier de l'assistance gratuite ou partiellement gratuite d'un avocat pour introduire un recours en justice. Conclusion : beaucoup d'étudiants n'introduisent pas de demande d'aide sociale auprès d'un CPAS alors qu'ils y auraient droit (non-recours au droit à l'aide sociale) et, quand ils le font et essuient un refus du CPAS, la plupart ne contestent pas cette décision grâce à l'assistance d'un avocat (non-recours au droit à l'aide juridique de seconde ligne). Lors des permanences, beaucoup d'étudiants expriment aussi la crainte de voir se détériorer la relation avec leur assistant social. Ils ont le sentiment que le bénéfice de l'allocation va dépendre de la qualité de la relation avec le professionnel de l'aide.



→ Lire page suivante

L'accompagnement est souvent cité comme moyen de dépasser ces freins...

Sophie Gérard : Oui, il peut apporter un soutien moral, de la confiance, mais aussi des connaissances...

Antoine Grégoire : Ou être tout simplement témoin de ce qui se dit ! Il y a quelques semaines, suite au passage d'une étudiante à la permanence, un étudiant en droit de la clinique, encadré par Judith, a préparé avec la jeune fille l'audition devant le CPAS : analyse de son dossier, compilation d'une série de documents,... Les deux étudiants se sont rendus ensemble à l'audition... Dans l'après-midi du même jour, le CPAS avait révisé sa décision et accordé le revenu d'intégration !

C'est un vrai win-win... Tout le monde apprend !

Elise Dermine : Effectivement. L'étudiant en droit se confronte à des réalités concrètes de vie. Après ce type d'accompagnement réalisé, a minima, il aura pris conscience de l'importance d'un langage juridique clair. Mais nous avons aussi l'espoir que cela essaime : plus tard, ces étudiants peuvent devenir des juristes engagés ! Il y a clairement des vocations qui naissent suite à ces expériences... Du côté de l'étudiant en demande d'aide sociale, nous obtenons souvent de meilleurs résultats quand il est accompagné : on constate que les CPAS revoient plus facilement leur décision par exemple quand un mail est adressé à l'assistant social par la clinique ou quand l'étudiant est accompagné par la clinique lors de son audition par le CPAS en cas de demande de révision de la décision de refus d'octroi du revenu d'intégration ! Arriver avec des arguments juridiques à ce stade résout des problèmes en amont et évite des procédures judiciaires.

Antoine Grégoire : L'accompagnement par la clinique crée, recrée voire renforce aussi le dialogue entre l'étudiant et le CPAS : l'étudiant quitte le rôle du « non-savoir » par rapport à un assistant social ou à un CPAS qui détient le savoir. On remet de l'équilibre dans leur relation en donnant aux étudiants des arguments pour qu'eux-mêmes puissent être acteurs de leur situation...

Sans crainte que certains étudiants accompagnés s'improvisent juristes ?

Elise Dermine : C'est effectivement un risque : il faut éviter que des étudiants mobilisent mal des concepts juridiques dont nous leur avons parlé. Mais, au fond, il y a un tel déficit d'accompagnement que l'accompagnement par un étudiant en droit est déjà bénéfique, d'autant plus que nous veillons à la former en droit de l'aide sociale et qu'ils sont encadrés par une équipe spécialisée ! Les étudiants ne vont pas vers l'aide juridique gratuite même si, en théorie, ils y ont droit. Le recours à un avocat pro déo ne se fait pas pour aller demander un simple conseil et les associations d'aide juridique de première ligne sont trop peu nombreuses et souvent débordées ! On peut regretter que les prestations accomplies par les avocats pro déo dans le cadre de l'aide juridique de seconde ligne se cantonnent trop souvent dans l'introduction de recours judiciaires alors qu'il faudrait développer des approches non contentieuses – avis juridique, négociations informelles, règlement amiable, etc. – qui, en principe, font partie de l'aide juridique de seconde ligne.

Antoine Grégoire : Les prestations de ce type, pour un avocat pro déo, sont assez mal rémunérées. Et en matière de droit de l'aide sociale, concernant en particulier les étudiants, il y a relativement peu d'avocats. La clinique vient occuper un vide mais qu'elle ne saurait certainement pas combler à elle seule !

Est-ce la conséquence directe d'un accès à la justice de plus en plus difficile ?

Elise Dermine : C'est difficile de se prononcer sur la base de l'échantillonnage qu'on a devant nous. Mais les études réalisées sur l'accès à la justice des publics plus vulnérables indiquent combien le système actuel d'aide juridique ne rencontre pas suffisamment leurs besoins spécifiques : les avocats sont désignés pour un dossier et sont payés pour les prestations accomplies dans le cadre de ce dossier uniquement. Ils ne vont pas aller voir si la personne rencontre



© Bertrand Vandaele — Manifestations étudiantes à l'ULB, mais 2021

d'autres problèmes juridiques. Or, très souvent, il y a un enchaînement de problèmes sociojuridiques. Ajoutons que les avocats ne sont pas nécessairement formés, et ne sont pas rémunérés non plus, pour renvoyer vers d'autres professionnels s'ils constatent que leur client fait face à d'autres problèmes sociojuridiques qui nécessiteraient d'autres interventions. Cette segmentation du traitement des problèmes sociojuridiques ne favorise pas du tout une vision globale de la situation et ne permet souvent pas d'éviter l'enlèvement dans une situation de précarité.

Si on veut transformer la situation existante, vers quelles pistes s'orienter ?

Elise Dermine : En tant que Street Law Clinic, on a d'abord les mains dans le cambouis ! C'est une question d'étapes. On s'est d'abord attaché à résoudre des problèmes individuels : nous essayons d'informer correctement les étudiants sur leurs droits et leurs obligations face aux CPAS et les accompagnons dans leurs démarches quand ils rencontrent une difficulté. Dans un second temps, nous envisageons maintenant de dupliquer notre modèle dans d'autres universités car nous constatons que notre modèle fonctionne : il soutient le service social de notre université et les étudiants osent plus facilement s'adresser à leurs pairs, d'autres étudiants, quand ils rencontrent des difficultés. Pour que chaque étudiant puisse connaître ses droits ! Pour favoriser la collaboration entre les associations qui accompagnent les étudiants, nous avons pour projet, à moyen terme, de créer une cartographie de tous les services et institutions qui peuvent offrir une aide aux étudiants en situation de précarité, en ligne sur notre site . Objectif : faciliter le suivi, le renvoi vers d'autres professionnels. Cette cartographie viendra compléter celle réalisée par l'ULB qui se concentre sur les services internes à l'ULB.

Et pour améliorer l'accès aux droits des plus vulnérables de manière plus générale ?

Elise Dermine : Au sein de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones (OBFG – rebaptisé **Avocats.be**), un groupe de travail réfléchit depuis quelques années à un projet pilote en vue d'améliorer l'effectivité du droit à l'aide juridique des plus vulnérables. Avec pour objectif notamment de mieux collaborer avec les professions non juridiques et d'avoir une approche globale de sortie de crise de ces personnes les plus éloignées de leurs droits. Sur le modèle des maisons médicales - qui fonctionnent très bien dans le domaine des soins de santé et pourrait s'appliquer au domaine du droit et de la justice –, c'est une maison d'avocats spécialisés ainsi que des assistants sociaux qui pourraient assurer l'ensemble du suivi d'une personne. C'est le modèle que sont actuellement occupées à développer jeunes avocates au sein de Casa Legal, qui « réunit au sein d'un même lieu des avocats et un réseau de professionnels susceptibles de coopérer pour améliorer la défense et l'accompagnement psycho-social des personnes ».⁴

Est-ce possible de développer une telle approche dans le cadre du système juridique actuel ?

Elise Dermine : Non, en tant que chercheurs, nous avons expliqué combien il était difficile de développer une telle approche holistique des problèmes sociojuridiques des personnes vulnérables dans le cadre du système actuel d'aide juridique de seconde ligne. L'association Casa Legal ne peut ainsi fonctionner sur la seule base des indemnités perçues dans le cadre du pro deo. Afin de soutenir le développement de telles structures, nous proposons que les pouvoirs publics les autorisent à sortir du système de la rémunération à l'acte et que les avocats perçoivent une rémunération fixe. Nous proposons de sortir du système de désignation d'un avocat par problème juridique. C'est ici l'ensemble du cabinet qui serait désigné (plutôt qu'un avocat) pour une personne (et donc pour l'ensemble de ses problèmes juridiques). Cela permettrait d'éviter le découragement lié à la fragmentation et à la spécialisation de l'aide juridique. Très concrètement, nous recommandons la création de quatre structures-pilotes qui fonctionneraient comme des asbl (financées par les pouvoirs publics, mais dont le fonctionnement resterait autonome) : travail en équipes pluridisciplinaires avec une collaboration entre avocats et assistants sociaux, fort inscrites dans leur territoire, elles connaîtraient les autres associations géographiquement proches et offriraient une large palette de services préventifs et curatifs. Et auraient un plaidoyer politique fort !



- 1 Extrait de « Améliorer l'accès à la justice des plus vulnérables », dans *Santé Conjugée n°92* : « le pouvoir d'agir : saisissons-le ! », 2020. <https://www.maisonmedicale.org/>
- 2 *Guide des étudiants* » disponible sur le site SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/guide-des-etudiants>
- 3 *Hélène Deroubaix est chercheuse doctorante au Centre de Droit public. Elle réalise, depuis octobre 2020, une thèse consacrée aux enjeux juridiques du non-recours aux droits sociaux en Belgique.*
- 4 <https://casalegal.be>

LES PRÉCARITÉS ÉTUDIANTES – POINTE DE L'ICEBERG DES PRÉCARITÉS

Depuis plusieurs années maintenant, la précarité étudiante fait l'objet d'une attention politique et médiatique renforcée. Cette précarité n'est pas nouvelle. Mais, la détérioration de la situation, combinée à une promesse de démocratisation de l'enseignement supérieur non réalisée, a poussé, entre autres, les organisations étudiantes de lutte contre la pauvreté et de défense des familles à se mobiliser autour de cette thématique. Cette contribution est l'occasion de revenir sur les raisons de cette mobilisation, sur les causes de la précarité étudiante et sur les solutions pour y répondre.

L'accès aux études dans le viseur

Il est indispensable, dès lors que l'on se bat pour la démocratisation de l'enseignement, **d'envisager la problématique de la précarité étudiante à travers le prisme du droit à l'accès au savoir et aux études.** Bien que l'accès aux études supérieures soit encore conditionné par les origines socio-économiques – et c'est encore plus vrai pour l'université – de plus en plus d'étudiant·es se retrouvent dans des situations de précarités objectives et subjectives. Alors, si cette situation impacte les familles aisées, combien de jeunes issus de familles populaires sont-ils à n'avoir jamais eu accès aux études supérieures en raison de leur coût ? Lors des entretiens qualitatifs menés en marge de nos enquêtes sur les frais scolaires, nous observons régulièrement ce véritable phénomène d'autocensure. Ces jeunes refusent de faire peser ces coûts sur leur famille et se détournent alors des études supérieures en faveur d'autres choix. Le coût des études tue ainsi dans l'œuf leur projet de vie.

Dès lors, se battre contre la précarité étudiante, et donc **mener un combat en faveur de la réduction du coût des études revient à mener un combat pour l'accessibilité au savoir pour le plus grand nombre, et n'a de sens que dans cette perspective.** Il ne s'agit pas seulement d'assurer une vie digne aux étudiant·es qui fréquentent aujourd'hui les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi de permettre à d'autres de le faire sans barrière financière. Évidemment, le coût n'est pas l'unique cause de la faible proportion d'enfants de familles populaires à entamer des études supérieures, mais il est clair que celui-ci agit incontestablement comme un frein économique et symbolique.

« MENER UN COMBAT EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DU COÛT DES ÉTUDES REVIENT À MENER UN COMBAT POUR L'ACCESSIBILITÉ AU SAVOIR POUR LE PLUS GRAND NOMBRE. »

Des évolutions systémiques au cœur de la précarisation grandissante

Le coût d'une année d'étude est évalué à 10 293€ en moyenne pour les koteurs et à 3 795€ en moyenne pour les navetteurs¹. Cette somme varie en fonction des études poursuivies, de la politique de coût de l'établissement, de la distance des trajets journaliers ou du montant du loyer du kot, etc. **Cette somme importante est difficilement supportable pour les familles.** Pourtant, la dépendance de l'étudiant·e à la famille subsiste comme modèle, impliquant la solidarité familiale qui veut que les parents paient les études de leurs enfants. Nous constatons que cette solidarité familiale fait parfois défaut aujourd'hui : les familles à bas et moyens revenus s'appauvrissent² et accèdent plus difficilement à leurs droits fondamentaux, dont le droit à l'éducation. Nous reviendrons plus en détail sur ce constat.

Le système scolaire a également évolué. L'allongement des études, une tendance qui précède largement le « décret paysage », implique des coûts renforcés. La massification a renforcé cette tendance à l'allongement. De fait l'arrivée d'une population plus nombreuse dans l'enseignement supérieur n'a pas, comme on aurait pu l'espérer, abouti à une démocratisation de l'ensei-



Indicateurs objectifs de fragilisation⁴

- « J'ai recours aux allocations d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles »
- « J'ai recours à une aide financière du service social de mon établissement »
- « J'ai recours à un revenu d'intégration sociale »
- « J'ai déjà emprunté »
- « J'ai déjà eu des difficultés à payer mon loyer ou une autre facture »
- « J'éprouve une difficulté régulière à nouer les bouts en fin de mois »

Indicateurs subjectifs de fragilisation⁵

- « Je dispose d'assez d'argent pour couvrir mes besoins mensuels »
- « Je suis ou pense être confronté à d'importantes difficultés financières »
- « J'ai une aide financière suffisante »
- « Mon activité rémunérée m'est indispensable pour vivre. »
- « Je suis dans une situation d'handicap, de maladie, d'infirmité »
- « J'ai déjà renoncé à des soins »
- « J'estime avoir la possibilité d'avoir un repas complet tous les deux jours »

nement. Ainsi, plutôt qu'à une disparition des inégalités, nous avons assisté à leur déplacement : une course aux études plus longues, plus spécialisées, plus sélectives pour arriver à maintenir un avantage sur le marché de l'emploi. La non-démocratisation peut s'observer dans la différence colossale entre les entrées dans le système en bloc 1 et les sorties diplômantes. Par exemple, sur les 30 395 étudiant-e-s entré-e-s en premier bloc, en Haute Ecole, en 2017-2018, seuls 12 507 seront diplômés après 3 ans.³ Ainsi, si de plus en plus d'étudiant-e-s ont l'occasion de démarrer des études supérieures, le chemin jusqu'au diplôme reste très sélectif.

Lorsqu'on sait que les étudiant-e-s qui travaillent pour payer leurs études ont 43% de chances supplémentaires de rater, difficile de ne pas faire le lien avec la précarité étudiante.

Le coût des études rend pauvre

Ainsi, le coût des études est un frein important à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il a également comme conséquence d'appauvrir les familles et les étudiants. Une enquête commanditée par le précédent ministre de l'Enseignement supérieur a montré l'ampleur de la situation. Un tiers des étudiants font l'objet d'une fragilisation objective⁴, 40% font l'objet d'une fragilisation subjective⁵, 15 % déclarent avoir renoncé à des soins ou les avoir reportés pour des raisons financières. Avec la pandémie, la question de la santé est évidemment centrale. Il est grave de constater que tous les étudiants ne peuvent pas se soigner au moment où c'est nécessaire. Cela a bien sûr des conséquences à long terme, engendrant l'aggravation ultérieure des pathologies. Pire,

9% des étudiants interrogés considèrent ne pas avoir les moyens de manger un repas complet plus d'une fois tous les deux jours. Une des tendances les plus graves qui a été observée ces dernières années est l'explosion du nombre d'étudiants sollicitant l'aide du CPAS. Entre 2002 et 2016, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un RIS a été multiplié par 7 en Fédération Wallonie-Bruxelles⁶. **De nombreux étudiants doivent donc avoir**

**« LE MESSAGE RENVOYÉ
AUX FAMILLES, C'EST QUE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
CE N'EST PAS POUR TOUT LE
MONDE. »**

recours au tout dernier filet de la sécurité sociale, avant même d'entrer dans la vie active.

Symboliquement, le coût direct des études, le minerval, contribue à la marchandisation de la connaissance. Le message renvoyé aux familles, c'est que l'enseignement supérieur, c'est pour ceux qui ont les moyens de cet investissement, ce n'est pas pour tout le monde. Or, pour les familles qui vivent depuis toujours la violence économique et doivent systématiquement faire des sacrifices dans leur budget, le message est clair : « ce n'est pas pour nous ».

Étudiant, travailleur sans revenu

Alors, comment expliquer cette précarité grandissante ? Il y a évidemment de nombreuses causes à la fragilisation des étudiant-e-s, mais essayons ici de construire une hypothèse explicative à partir du croisement, dans la vie étudiante, de deux situations.

La première est caractéristique des études supérieures. Le job de l'étudiant, on lui répète assez dès ses premiers instants sur les bancs de l'université, est d'étudier. En volume horaire, la plupart des études supérieures représentent, au minimum, un temps plein. Pourtant, ce job n'apporte aucun revenu à l'étudiant. Ce qui signifie intrinsèquement que ses revenus doivent provenir d'ailleurs. Logiquement, on pense à la famille qui se chargerait de prendre en charge le coût des études. Pourtant, la lourdeur de celui-ci est telle que seule une famille sur trois arrive encore à financer les études de ses enfants de manière autonome.⁷ **La solidarité familiale atteint ses limites et est fragilisée par la paupérisation des familles et le creusement des inégalités.** Les familles doivent alors bricoler, trouver diverses solutions, recourir aux CPAS, aux aides sociales, aux bourses d'études, aux jobs d'étudiant. Un travail en soi qui demande du temps, de l'énergie et la connaissance des systèmes d'aides. Trois ressources rares et inégalement réparties parmi les familles et les étudiant-e-s.

La seconde est celle du temps de l'autonomisation pour l'étudiant-e. En effet, le passage aux études supérieures est souvent le synonyme d'une plus grande autonomie, et donc d'une plus grande responsabilité dans la gestion de sa propre vie. Cette autonomie peut parfois être déroutante car elle signifie que le-a jeune aux études va devoir gérer un nombre important de nouveaux aspects de son quotidien, dont parfois celui de subvenir à ses besoins à travers la recherche d'aides sociales ou d'un job étudiant. **Ce nouvel aspect de vie est en soi un facteur de précarisation car les revenus apportés par l'une ou l'autre de ces sources sont rarement suffisants pour vivre.** On peut également observer cette autonomisation forcée sous l'angle de la précarisation des familles. Une famille monoparentale dont le parent est bénéficiaire du RIS se verra passer du taux isolé au taux cohabitant dès les 18 ans de l'enfant, sauf si ce dernier quitte le domicile familial. On observe alors souvent une autonomisation forcée du jeune pour préserver les revenus de la famille.

Des solutions structurelles pour éradiquer la précarité étudiante et garantir l'accès aux études

Une des barrières importantes à l'accès aux études supérieures étant leur coût, il est indispensable de le réduire. Dans les propositions que la Ligue des familles formule régulièrement, se trouve évidemment la gratuité scolaire dès l'enseignement maternel, car c'est là qu'apparaissent les premières inégalités. Mais les mesures en ce sens doivent être poursuivies tout au long du cursus scolaire pour déboucher progressivement sur la gratuité du minerval. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle, il existe toujours des établissements d'enseignement où le minerval n'est pas plafonné. C'est notamment le cas dans certaines Ecoles Supérieures des Arts (ESA) et Hautes Ecoles proposant des formations audiovisuelles où les frais d'inscription peuvent dépasser le millier d'euros. Cela dit, un minerval, même limité à 835 euros, représente un véritable frein aux études pour certain-e-s étudiant-e-s. Quand on vient d'une famille populaire qui peine à boucler les fins de mois, payer pour étudier, cela signifie que l'éducation n'est pas un droit, mais une marchandise réservée aux autres. C'est la recette d'une société qui ne permet pas à tou-te-s les jeunes d'accéder au savoir.

Les supports de cours coûtent cher et il est important d'agir en faveur de leur gratuité. Il s'agit d'une question d'égalité entre les étudiants, entre lesquels existent de très fortes disparités. Concernant les coûts directs, une étude commandée par l'ancien Ministre Jean-Claude Marcourt indique qu'ils sont inférieurs à 500 euros pour 9 % et qu'ils dépassent les 3000 euros par an pour d'autres 9 %. Le défi est de permettre à chacun de choisir une orientation libérée de cette question du coût. Nous pouvons tolérer que les étudiant-e-s issu.es d'une famille modeste doivent choisir une orientation où les frais sont moins élevés et que ceux né.es dans une famille qui a la chance d'être financièrement aisée disposent d'un choix d'études plus vaste. **Nous retrouvons là une forme de déterminisme.**

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les allocations d'études sont censées jouer ce rôle d'accès à l'éducation pour les familles les plus pauvres. Toutefois, on se rend compte qu'elles peinent de plus en plus à assurer leur rôle de dispositif public garantissant le droit à poursuivre des études en soutenant les familles de condition modeste. En 2016-2017, le montant moyen annuel de l'allocation d'études était de 1 126 euros dans l'enseignement supérieur soit bien loin du coût réel d'une année d'étude. **L'écart entre le montant des allocations d'études et le coût de la vie étudiante est totalement disproportionné.** Pour ce qui est du panier de l'étudiant, le coût d'une année d'études dans l'enseignement supérieur a augmenté de 22 % entre 2001 et 2018.⁸ Les études sont de moins en moins accessibles et les allocations d'études n'ont pas du tout suivi cette tendance.

« L'ÉCART ENTRE LE MONTANT DES ALLOCATIONS D'ÉTUDES ET LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE EST TOTALEMENT DISPROPORTIONNÉ. »

Au-delà du montant des allocations d'études qu'il est nécessaire d'augmenter, ce dispositif devrait aussi être accessible à un plus grand nombre de familles, en augmentant les plafonds de revenus à partir desquels les étudiants sont éligibles à une allocation d'études. Nous rencontrons régulièrement des parents qui sont réellement dans le besoin, qui ont l'ambition de permettre à leurs enfants de faire des études alors que parfois, eux, n'ont pas eu cette chance, mais dont les revenus se situent de quelques euros au-dessus du plafond. Ils ne sont juste pas assez pauvres pour avoir droit à l'aide publique, ce qui constitue, pour eux, une forme de violence. Il y a un effet couperet dans l'octroi de ces allocations d'études.

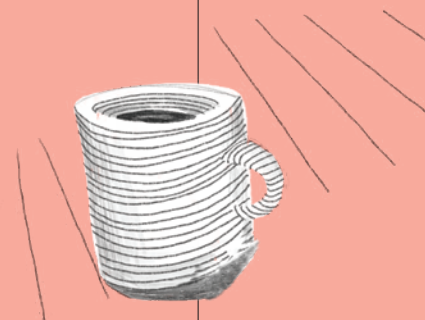
A priori, pour des raisons budgétaires, fixer un plafond est nécessaire, mais le fixer aussi bas est problématique parce que des familles dans le besoin n'ont pas droit à ces allocations d'études.

Permettre à plus d'étudiant-e-s d'avoir accès aux allocations d'études tout en revalorisant celles-ci, c'est permettre un changement de paradigme. De fait, les jeunes qui bénéficient de ce système ont un accès gratuit à leurs études et reçoivent un revenu pour leur permettre de vivre dignement. Comment ne pas comparer ce système à la manière dont les études supérieures sont organisées au Danemark, où l'accès est gratuit et une forme de « salaire étudiant » est versé à tous-tes. Pour atteindre un système tel que celui-là, les allocations d'études sont un point de départ solide, mais des améliorations importantes sont à apporter. Outre la question des montants et des plafonds, il faut rendre ce système plus simple, plus clair pour les familles, adapté aux évolutions des organisations familiales, etc. L'objectif, à terme, devrait être d'automatiser ce droit pour libérer les familles de la charge de la demande, à l'instar des suppléments sociaux des allocations familiales.

Par le passé la réponse politique a toujours été de créer une multitude d'aides et de statuts spécifiques qui n'ont pu réellement annihiler cette précarité. Or, l'enjeu aujourd'hui est bien de faire disparaître celle-ci et d'assurer un accès aux études supérieures à tous-tes. Pour atteindre cet objectif, c'est peut-être dans la simplicité des mesures structurelles fortes que réside la réponse : réduire le coût des études et assurer un revenu digne aux jeunes qui souhaitent suivre des études supérieures. Telles devraient être les priorités politiques du moment pour l'enseignement supérieur.

« Je ne suis pas, messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde ; la souffrance est une loi divine ; mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. »⁹

Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscire, je dis détruire. »⁹



1 Van Cutsem M. et al., *Etude sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rapport final*, avril 2019, p. 77.

2 Bureau fédéral du plan, *L'évolution du risque de pauvreté de la population de moins de 60 ans en Belgique*, juin 2021.

3 Base de données SATURN, disponible en Open Data sur <https://ares-digitalwallonia.opendatasoft.com/>

6 <https://www.lalibre.be/belgique/2017/06/22/le-nombre-detudiants-au-cpas-multiplie-par-7-en-15-ans-NFCWKJZ2RBHCVLN44F62VNMA/>

7 Fédération des Étudiant-e-s Francophones, *Enquête sur les conditions de vie étudiante*, 2017.

8 Source : be.Stat, Consumer Price Index Database

Composition du panier de l'étudiant : Produits alimentaires, Boissons non alcoolisées, Vêtements, Autres articles et accessoires d'habillement, Loyers effectifs, Entretien et réparation des logements, Alimentation en eau et services divers liés au logement, Électricité, gaz et autres combustibles, Biens et services liés à l'entretien courant du logement, Produits pharmaceutiques, Services ambulatoires, Services de transport, Matériel de traitement de l'information, Journaux, livres et articles de papeterie, Enseignement supérieur, Cantines (universitaires), Services d'hébergement (universitaire).

9 Hugo V., « Détruire la misère » Discours prononcé devant l'Assemblée Nationale, 9 juillet 1849.

#AGIR



**LUCAS VAN MOLLE :
« LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE
N'EST PAS UNE QUESTION DE
PRIVILÉGIÉS ! »**

« La précarité est systémique », rappelle Lucas van Molle, nouveau représentant de la FEF, « si nous restons dans le palliatif, on ne s'attaque pas à la source du problème ». Rencontré au CBCS fin juillet 2021, ce jeune étudiant en droit social et économique venait à peine de prendre ses nouvelles fonctions, mais avait déjà les idées claires ! Avant ce poste, il a été responsable des « campagnes thématiques » de la FEF qu'il considère être « le cœur battant de la fédération », cette force que le mouvement étudiant peut avoir quand il se mobilise. « Notre pouvoir vient du nombre !¹, ajoute-t-il, « nous sommes semblables à un syndicat, nous devons faire la balance entre la négociation et un rapport de force militant ». Entretien.

BIS: Quelle est la priorité de la FEF en termes de précarité étudiante ?

Lucas Van Molle: L'enquête que nous avons réalisée² l'a bien mis en évidence: il faut diminuer le coût des études! Le fait d'être étudiant peut précariser. Un étudiant sur 4 est obligé de jobber pour payer ses études. Posons-nous la question du minerval, du matériel de cours,... Heureusement que des services sociaux existent ainsi que toute une série d'initiatives pour palier à l'urgence qui est bien réelle, surtout depuis la crise Covid! Mais si on veut sortir de cette urgence, de ce bricolage, il faut des mesures structurelles!

Le système actuel serait trop basé sur des aides distribuées au « cas par cas »...

On en a déjà discuté avec les services sociaux des établissements scolaires en toute franchise. Nous, on n'y croit pas à ce système! Notamment au vu de toutes les failles existantes... La FEF est mandataire du Conseil d'Appel des Allocations d'Etudes³: nombreux sont les cas où l'étudiant présente une situation financière catastrophique que la législation n'avait pas prévue! Avec pour conséquence que l'étudiant ne reçoit pas d'allocation! Ce genre de « politique ciblée » revient à établir des critères qui ne pourront jamais prendre en compte toutes les spécificités des situations vécues. Derrière des revenus élevés peuvent très bien se cacher des dettes colossales. Ou des membres de la famille dont il faut s'occuper sans qu'ils se retrouvent forcément sur la composition de ménage... Les précarités touchent à plein de situations qui ne peuvent pas être anticipées par le législateur!

Des mesures plus globales peuvent avoir pour effet de recréer des inégalités...

Si l'enseignement supérieur devient gratuit, ce n'est pas pour autant que toutes les aides seront supprimées du jour au lendemain! Il faut pouvoir continuer à répondre aux questions urgentes, aux cases spécifiques. Ce qu'on souhaite, c'est penser à un autre paradigme et sortir du discours qui nie toute possibilité de financement et d'alternatives. Ce sont des questions d'ambitions et de choix politiques qui sont posées. Mais cela ne nous empêche pas d'avoir des échanges intéressants avec la Covedas⁴, avec le GARSS (voir encadré p.32). On part du principe de mettre sur la table ce qui nous différencie pour pouvoir mieux travailler et défendre ensemble ce qui fait consensus. Par exemple, la Covedas - mandatée par la ministre de l'Enseignement supérieur pour élaborer des propositions

« LES PRÉCARITÉS TOUCHENT À PLEIN DE SITUATIONS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE ANTICIPÉES PAR LE LÉGISLATEUR! »

concrètes sur la problématique de la précarité étudiante - nous a consultés et nous avons fait remonter toute une série de propositions. La note finale a cependant été fortement édulcorée... Pour défendre l'intégralité de notre plan de lutte contre la précarité étudiante, nous devons le défendre de notre côté. Tout comme les services d'aide aux étudiants continueront à défendre leurs propositions. Ce sont les règles du jeu!

Quand il s'agit de précarité étudiante, tant les professionnels que les politiques rappellent souvent que ce n'est pas de leur ressort. Qu'en pensez-vous ?

La première concernée reste la ministre de l'Enseignement Supérieur, V. Glatigny (MR). Elle a les compétences sur le coût direct des études, sur les allocations d'études, sur les aides sociales,... Et même si elle n'est pas compétente pour tous les coûts indirects tels que logement, mobilité,... elle peut agir malgré tout sur le logement étudiant en mettant à disposition plus de logement public étudiant, elle peut aussi jouer sur les moyens qu'elle donne aux établissements.

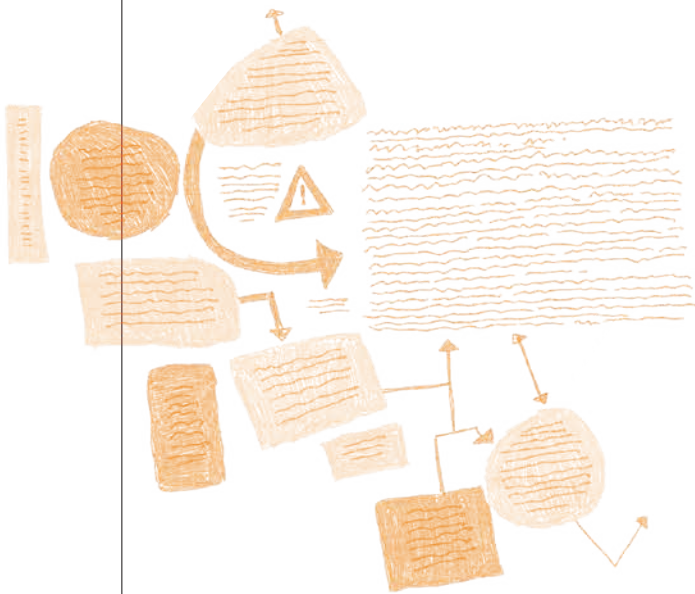
L'enseignement fondamental est un des plus inégalitaires de l'OCDE. La précarité est aussi liée à l'égalité des chances. Comment la Ministre pourrait pallier à cela ?

Si on avait une aide à la réussite refinancée de manière plus ambitieuse qu'actuellement, on pourrait déjà contrer ces inégalités systématiques dans l'enseignement fondamental. Cela fait longtemps qu'on insiste sur le fait de réfléchir à intégrer les étudiants précaires dans l'aide à la réussite. L'étudiant qui jobbe déjà 3 à 4 fois par semaine pour payer ses études ne va pas pouvoir se rendre à un monitorat. Il faut un accompagnement individualisé pour mettre cette question de la précarité en lien avec l'aide à la réussite: un accompagnement individuel beaucoup plus fort qui ne soit pas calqué sur l'étudiant lambda qui peut aller à l'université toute la journée, rentrer chez lui et puis étudier.

Quelles sont les principales priorités de la FEF pour la rentrée académique ?

L'idée est de continuer le travail. Suite à nos mobilisations organisées en 2020, la Ministre a pris des engagements, on veut s'assurer qu'elle les tienne et qu'elle avance sur les pistes de solutions que nous lui proposons. Continuer à mettre la pression pour que cela avance : élargissement du gel du minerval à toutes les sections des Hautes Ecoles et aux Ecoles Supérieures des Arts. Une réforme du système d'allocations d'études pour l'an prochain : après une première réforme purement logistique en 2020, il s'agira, en 2021-2022, d'aller plus loin avec une réforme de fond. Basée sur des propositions élaborées par le Conseil Supérieur des Allocations d'Etude⁵, à partir de cas concrets de blocages rencontrés, il s'agira d'arriver à des modifications de la législation en se mettant tous autour de la table : membres de la Covedas, de la FEF, des Hautes Ecoles et Universités,... Pour, par exemple, proposer l'automatisation des octrois, l'augmentation des montants, l'élargissement des critères d'octroi, etc.

**« LA FEF VA CONTINUER
À METTRE LA PRESSION
POUR ALLER VERS UNE
AUTOMATISATION DES OCTROIS
D'ALLOCATIONS D'ÉTUDE »**



Quel regard portez-vous sur la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante* ?

Le texte reprend pas mal de points qui figuraient dans notre plan de lutte contre la précarité et de points évoqués lors de notre audition. Même si ce n'est pas un outil contraignant, c'est un outil supplémentaire qui est maintenant à disposition pour titiller le cabinet. Tous les partis au Parlement s'accordent sur ces pistes de solution : qu'allez-vous en faire ? La résolution ne va peut-être pas si loin qu'on le souhaiterait mais il y a des pistes intéressantes, notamment sur le coût du matériel de cours, sur les logements, le bail étudiant, la mobilité,... On voit bien ce que chaque niveau de pouvoir peut apporter. Tout se fait par étape, cela en est une de plus ! En 2008, la FEF revendiquait la gratuité des études pour tous. Aujourd'hui, on a obtenu la gratuité des études pour les boursiers. Petit à petit, on fait changer les lignes. La précarité étudiante n'a jamais été aussi présente dans le débat public, elle n'est pas une question de privilèges ! Au contraire, elle met le doigt sur ces questions : qui a accès à l'enseignement supérieur ? Pourquoi et comment la reproduction des inégalités fonctionnent et s'incarnent dans l'enseignement supérieur ?... On avance sur ces questions, on ne va pas s'arrêter en si bon chemin !

*Suite à la crise Covid, une série d'acteurs en lien avec les problématiques de précarité étudiante ont été auditionnés au Parlement francophone bruxellois. Le résultat de ces auditions est une « proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants », Parlement francophone bruxellois, 21 juin 2021.

- 1 La FEF est l'unique organisation chargée de représenter les étudiants du supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis la dissolution de l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) début 2019. L'ULB a cependant annoncé sa désaffiliation, début novembre 2021, et rejoint donc l'ULiège et l'UNamur dans le rang des "non-affiliés". A la suite de cette séparation, la FEF a tenu à rappeler son objectif : "mener à un mouvement étudiant unique et défendre les droits étudiants de la manière la plus efficace". (rtbf.be, 06/11/2021)
- 2 Rapport d'enquête sur les effets du Covid (2e vague), novembre 2020 : <https://fef.be>
- 3 Le Conseil d'Appel des Allocations d'études (CAAE) est l'instance qui gère les recours pour les étudiants qui n'ont pas reçu d'allocations ou qui considèrent le montant accordé trop bas.
- 4 A la Covedas, il y a 50% de représentants d'étudiants, 50% de services sociaux étudiants.
- 5 Le CSAE est un organisme de consultation dans lequel se retrouvent les partenaires concernés par la problématique des allocations et bourses aux études : Fédération Wallonie-Bruxelles, fédération étudiante, syndicats, patronats et représentants des associations de parents.



CHANGEONS DE PARADIGME !

Dans le cadre de la conférence-débat de l'événement « **L'autre crise: 80.000 étudiants précaires, on fait quoi?** », Renaud Maes, sociologue, faisait ce constat: « Il y a 15 ans, nous étions les mêmes acteurs réunis autour de la table pour répondre à cette question: « comment aider les étudiants précarisés? » ... On avait plein de belles idées, comme l'automatisme des aides, des collaborations accrues entre les CPAS et les Hautes Ecoles,... 15 ans plus tard, on se retrouve avec la même question face à une dégradation de la situation ». Et il conclut: « **Quand aura-t-on le courage politique d'attaquer les inégalités dans le système scolaire avec des moyens structurels?** ».

Un certain pragmatisme ne ferait-il pas partie du problème?

La faute à ces solutions apportées notamment par les CPAS (dans l'obligation d'organiser l'aide étudiante, loi du 26 mai 2002), mais inadaptées au public étudiant? « Nous ne devrions pas être la porte d'entrée pour un étudiant », confirme Nicolas Lonfils, président du CPAS de Forest et présent au débat. « De plus, le manque de communication entre institutions provoque une violence institutionnelle et de la maltraitance », souligne-t-il. Un pragmatisme forcé qui ne permettrait pas de sortir d'une logique de « **gestion de la pauvreté** ». Et des étudiants, au final très seuls, quand la machine à exclure plutôt qu'à intégrer, déraile ... Edith, étudiante qui témoigne dans les pages de ce dossier insiste auprès de ses pairs, sur cette force mentale à avoir: « faites attention, renseignez-vous sur toutes les aides qui existent. Et soyez forts! Parce qu'il en faut de la force psychologique, financière, ... ». Et pour Sylvain, sa première audition CPAS reste gravée dans sa mémoire comme un des pires moments de toute sa vie: « On m'a rarement autant fait comprendre que je n'étais pas à ma place! Je suis sorti de là anéanti. **J'ai eu cette image de moi à la rue** », confie l'étudiant.

Alors, on fait quoi?

Pour Lucas Van Molle (FEF), informer les jeunes sur les aides existantes ne suffira pas, cela reviendrait même à banaliser la problématique! « Il faut envisager la précarité étudiante à travers le prisme de tous les étudiants qui n'accèdent pas aux études », propose Maxime Michiels (Ligue des Familles), « ce qui passe par des politiques beaucoup plus larges que l'aide sociale aux étudiants ». En ce sens, on ne peut que se réjouir de la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante (lire interview FEF, p.): « **c'est un accord unanime pour dire que l'enseignement supérieur est un droit! Même si le système actuel n'est pas efficace pour y arriver** ».

Nous l'avons lu tout au long de ce dossier, ce ne sont pas les idées qui manquent, celles-ci touchent tant à la gratuité des études qu'à l'automatisation de l'accès aux droits sociaux, à la lutte contre la pénurie de logements à prix décents, à l'introduction d'un salaire étudiant et, citée par tous les intervenants, à l'harmonisation des pratiques des CPAS. **Bref, une majorité de propositions que l'on retrouve aussi dans les mémorandums des services social-santé qui s'adressent aux plus vulnérables d'entre nous, étudiants ou non. Voici sans doute la raison principale pour laquelle nous portons au pluriel les précarités étudiantes.** La précarité étudiante en soi n'existe pas, mais être étudiant peut être source de précarité, ou d'aggravation de celle-ci.

Pour ce faire, il y aura cependant **une étape incontournable: réfléchir à une vision globale des politiques sociales.*** « Les subsides sociaux des établissements des Hautes Ecoles ont été refinancés », rappelle Nadia Muller, « mais que fait-on avec cette manne d'argent? Comment améliorer l'aide aux étudiants si nous n'avons pas le temps de réfléchir et de nous coordonner? » s'inquiète-t-elle. Sans une vision globale et cohérente des politiques sociales, nous risquons effectivement de nous retrouver en 2031, avec ces mêmes belles idées et une situation encore plus catastrophique!

Voilà pourquoi le CBCS et le Forum Bruxelles contre les Inégalités proposent de poursuivre la réflexion et le travail ensemble – acteurs de l'enseignement et acteurs du social – et se faire porte-parole vers les politiques concernées. L'événement du 15 octobre 2021 et ce dossier du BIS sont à voir comme des étapes, indispensables, sur ce long et lent chemin de la construction vers une société plus égalitaire.



* Le CBCS, en collaboration avec les acteurs du social-santé bruxellois, propose une note de vision des politiques sociales. A lire sur son site web: www.cbcs.be/

- A.N.A.I.S.
- ABAKA ASBL
- ACCOMPAGNER
- AIDE AUX FAMILLES DE SCHAERBEEK
- AIDE FAMILIALE - BRUXELLES ASBL
- AIDE SOCIALE AUX FAMILLES ET PERSONNES AGÉES DE KOEKELBERG
- AIMER À L'ULB
- AIMER JEUNES
- ALTEO BRUXELLES
- ALZHEIMER BELGIQUE
- ANTENNE TOURNESOL
- ASSOCIATIF FINANCIER
- ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
- ATOLL
- BRUXELLES - ASSISTANCE - IIIÈME MILLÉNAIRE
- BRUXELLES LAÏQUE
- BUREAUX DE QUARTIERS
- C.A.P. - I.T.I
- CENTRALE DE SERVICES ET DE L'AIDE À DOMICILE
- CENTRALE DES SERVICES À DOMICILE DE BRUXELLES - CSD ASBL
- CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
- CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ
- CENTRE D'APPUI - MÉDIATION DE DETTES
- CENTRE DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL DU KARREVELD
- CENTRE DE CONSULTATIONS FAMILIALES ET SEXOLOGIQUES
- CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
- CENTRE DE GUIDANCE D'ETTERBEEK
- CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL D'AUDERGHEN - LE CAFRA
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE DE FOREST
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
- CENTRE DE PSYCHO-ONCOLOGIE ASBL
- CENTRE DE SANTÉ LE GOELAND
- CENTRE DE SANTÉ LE MIROIR
- CENTRE DE SANTE MENTALE 'L'ADRET'
- CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE BRUXELLES SUD - EST
- CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES
- CENTRE MEDICAL ENADEN
- CENTRE SÉVERINE
- CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS ASBL - COSEDI
- CHAPELLE AUX CHAMPS
- CITÉ SÉRINE
- COLLECTIF CONTRACEPTION SANTÉ DES FEMMES
- COLLECTIF DE SANTÉ LA PERCHE
- COULEURS SANTÉ
- CSÀD (CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE)
- CSC-CNE
- DOUCHEFLUX
- DUNE
- ENEO, MOUVEMENT SOCIAL DES AÎNÉS
- ENTR'AIDE DES MAROLLES
- ESPACE P
- ESPACE RENCONTRE BRUXELLES ASBL
- ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE
- FASS
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES MAISONS MÉDICALES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE PLURALISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS (F.B.S.P. ASBL)
- FÉDÉRATION DE CENTRES PLURALISTES DE PLANNING FAMILIAL
- FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES BRUXELLOIS
- FÉDÉRATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES
- FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
- FÉDÉRATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI ASBL
- FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
- FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE
- FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX
- FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES
- FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS
- FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
- FGTB- SETCA BRUXELLES
- FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES
- FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- FREE CLINIC
- GRANDIR ENSEMBLE
- GROUPEMENT BELGE DES OMNIPRATICIENS
- GROUPE SANTÉ JOSAPHAT
- HAUTE ECOLE CATHOLIQUE CHARLEROI-EUROPE - INSTITUT CARDIJN
- HAUTE ECOLE GROUPE ICHEC - ISC SAINT-LOUIS - ISFSC, CATÉGORIE SOCIALE
- HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
- HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
- INFOR-DROGUES
- INFOR-HOMES
- INTERSTICES CHU ST-PIERRE
- JEUNES SCHAERBEEKOIS AU TYRAVAIL ASBL
- LA TRACE
- L'AMBULATOIRE - FOREST
- LE CHIEN VERT
- LE GRES
- LE MERIDIEN
- LE NOROIS
- LE NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA
- LE PATIO
- LE PELICAN
- LE SAS
- LE TROISIÈME OEIL
- L'ENTRE-TEMPS
- L'EQUIPE/BABEL
- L'ESCALE
- LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
- LIGUE DES FAMILLES
- LIRE ET ECRIRE BRUXELLES
- MAISON MÉDICALE ASBL (FOREST)
- MAISON MÉDICALE D'ANDERLECHT
- MAISON MÉDICALE DE LAEKEN
- MAISON MÉDICALE DES MAROLLES
- MAISON MÉDICALE DU BOTANIQUE
- MAISON MÉDICALE DU MAELBEEK - ASBL PROMOTION SANTÉ
- MAISON MÉDICALE DU NORD
- MAISON MÉDICALE DU VIEUX MOLENBEEK
- MAISON MÉDICALE ESSEGHEM
- MAISON MÉDICALE HORIZONS
- MAISON MÉDICALE KATTEBROEK
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- MÉDECINS DU MONDE BELGIQUE
- MODUS VIVENDI
- MONDE DES SPÉCIALISTES
- MUTUALITÉ SAINT-MICHEL
- PARTENAMUT
- PIERRE D'ANGLE
- PLAN F
- PLANNING FAMILIAL DE LA SENNE
- PLANNING FAMILIAL DE WATERMAEL BOITSFORT
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-SAINT-PIERRE
- PLANNING FAMILIAL D'EVERE
- PLANNING FAMILIAL LEMAN
- PLANNING MAROLLES
- PLATEFORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT
- PROJET LAMA
- PROSPECTIVE JEUNESSE
- PSYCHO-ETTERBEEK
- QUESTION SANTÉ
- R.A.T.
- RÉSEAU HÉPATITE C BRUXELLES ASBL
- SERVICE DE SANTE MENTALE DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE FOREST-UCCLE-WATERMAEL-BOITSFORT
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE SAINT-GILLES
- SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIABLES ET AUX VICTIMES B II - SLAJ-V ASBL
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SESO
- SMES-B
- SOINS À DOMICILE ASBL
- SOINS CHEZ SOI (ACCOORD)
- SOLIDARITÉ
- SOLIDARITÉ SAVOIR
- SOS JEUNES
- SOS VIOL
- SSM CHAMP DE LA COURRONNE
- TÉLÉ - ACCUEIL
- TELS QUELS
- TRANSIT ASBL
- ULYSSE
- UNION PROFESSIONNELLE DES ERGOTHÉRAPEUTES
- WOLU-PSYCHO-SOCIAL (WOPS)
- WOLU-SERVICES

Ressources utiles

- Etude sur « les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles », Rapport final, avril 2019, 228 p.
- Portail officiel de l'enseignement supérieur « Etudier en Fédération Wallonie-Bruxelles » proposé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) : <https://www.mesetudes.be>
- De nombreuses informations utiles sur le site de Infor Jeunes BXL : <https://ijbxl.be>



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de :
la Commission communautaire commune,
de la Commission communautaire française
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

